UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DES LETTRES

ALBERT DE MUN
ET LE
PARTI CATHOLIQUE

Thèse complémentaire
présentée pour le Doctorat ès Lettres

PAR

HENRI ROLLET

Éditions Contemporaines
BOIVIN ET Cie
5, RUE PALATINE, PARIS

1947.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41543514_0039

ALBERT DE MUN

ET LE

PARTI CATHOLIQUE

DU MÊME AUTEUR

L'Action sociale des Catholiques en France (1871-1901). *Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix Audiffred.* (Boivin, éd.).

Les Étapes du catholicisme social (*Culture catholique*, La Colombe, éd.)

UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DES LETTRES

ALBERT DE MUN

ET LE

PARTI CATHOLIQUE

Thèse complémentaire
présentée pour le Doctorat ès Lettres

PAR

HENRI ROLLET

Éditions Contemporaines
BOIVIN ET Cie
5, RUE PALATINE, PARIS

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

Copyright 1947 by Boivin et Cie.
Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Imprimé en France.

PRÉFACE

Si l'on veut connaître en tous ses détails la tentative que fit, en 1885, Albert de Mun pour constituer en France un parti catholique, il n'est que de lire le présent ouvrage. L'auteur, M. Henri Rollet, docteur ès lettres, est membre de la Confédération française des professions, membre du Centre des jeunes patrons. Par son expérience d'industriel, par la richesse des archives privées mises à sa disposition, il était, plus que personne, à même de traiter un pareil sujet. Il l'a fait avec une clarté et une impartialité qui charmeront le lecteur.

Octobre 1885 ! Il y avait alors deux ans que le Comte de Paris avait succédé au Comte de Chambord en qualité de chef de la Maison de France et de prétendant à la Couronne. Philippe VII remplaçait Henri V. C'était le temps où trente-neuf départements nommaient deux cents députés conservateurs. Je me souviens du frisson de victoire que, petit garçon de huit ans, je ressentis dans un coin de Vendée, en ce clair pays que mon grand-père, le Comte de Maillé représenta au Parlement près d'un demi-siècle. Et cependant au début de cette même année, l'unité conservatrice semblait quelque peu compromise, si l'on en croit cette lettre que le Marquis de La Ferronnays, député de la Loire-Inférieure, adressait à

un ami normand, le Baron du Charmel, le 20 janvier 1885 : « La politique, écrivait-il, me paraît lamentable chez vous. L'est-elle moins ici? Je l'espère, parce qu'étant très puissants de vieille date, nous avons pu contenir l'élément dont l'esprit d'intrigue fait tant de mal en Normandie et ailleurs... Certaines personnes ont conservé le pur esprit de 1830... et ces personnes sont plus nombreuses que celles qui, chez nous — les arriérés dit-on,— gardent les idées de 1788... Il y a là des influences néfastes, contre lesquelles je ne vois aucun inconvénient à lutter, bien que j'eusse préféré que ces luttes s'ouvrissent seulement à l'époque où, devenus un gouvernement existant, nous aurons le droit d'avoir une droite et une gauche... Une grande préoccupation doit dominer toutes nos divisions, étouffer nos hésitations, faire taire même certaines répugnances : celle de ramener le Roi. Plus tard nous chercherons, nous d'un côté, les autres de l'autre à amener son gouvernement dans les voies qui nous sembleront les meilleures ; mais l'heure n'est pas venue d'avoir ces délicatesses : il faut avant tout sauver le pays avant qu'il ne soit absolument perdu... Conclusion : là où Monsieur A, moins selon notre cœur que Monsieur B, apporte dix voix de plus que ce dernier, c'est A qu'il faut soutenir. Tel est mon programme, à la condition toutefois que l'addition soit sérieusement faite et qu'on n'ajoute pas, avec le signe +, des quantités négatives ou des termes de la forme $\sqrt{-1}$, laquelle représente en algèbre, vous ne le savez peut-être plus, les quantités imaginaires. M'inspirant de ces principes... je suis sans cesse sur la brèche, calmant l'ardeur des uns, relevant le découragement des autres, opposant à certaines ambitions une résistance que les lettres que vous

connaissez ne peuvent vaincre, et en appelant sans hésiter du Prince mal informé au Prince mieux informé [1]. »

En dépit des inquiétudes du Marquis de La Ferronnays les élections avaient été un triomphe pour les conservateurs, et le 10 octobre, le député de la Loire-Inférieure, qui se souvenait de la persécution religieuse avait déclaré au Baron du Charmel : « Que va être la nouvelle Chambre ? Chi lo sa ? *Ce qui est certain, c'est qu'il va falloir désormais compter avec nous et que nous avons comme premier mandat celui de demander des comptes terribles aux sinistres polichinelles qui nous ont tyrannisés depuis huit ans* [1]. » *On comprend donc que Léon XIII, dès le 6 novembre, ait prescrit au Nonce de « faire tout le possible et l'impossible » pour qu'Albert de Mun voulût bien surseoir à son projet. Le Pape craignait que la constitution d'un parti exclusivement religieux ne divisât les catholiques, dont un très grand nombre étaient royalistes. Cependant le Capitaine Lyautey, revenant de Rome avait pu dire, — non sans exagération : « Le Pape est républicain ». Républicain ? Le Pape pouvait-il être autre chose que catholique avant tout ?*

Lorsque le ralliement à la République fut consommé, Léon XIII ne cachait pas sa surprise en voyant l'attachement des royalistes à la Maison Royale. Le Cardinal Baudrillart m'a dit que le Pape, accoutumé aux nombreuses dynasties qui avaient régné sur les divers Etats italiens, avait peine à concevoir le culte de tant de Français pour la Maison de France.

1. Archives de M. le Baron du Charmel.

En lisant l'ouvrage de M. Henri Rollet, comment ne pas admirer le rôle social d'Albert de Mun? Comment ne pas regretter que le Comte de Chambord ne soit pas monté sur le trône? Henri V jugeait la situation du monde ouvrier « un isolement contre nature ». Sous son règne, les catholiques sociaux, instaurant un ordre chrétien, auraient pu réaliser l'idéal de La Tour du Pin : « Le Prince en ses Conseils, le Peuple en ses Etats ».

DUC DE LA FORCE,
de l'Académie française.

INTRODUCTION

En 1885 Albert de Mun entreprit de constituer un parti catholique avec une représentation au Parlement et une vaste organisation à travers le pays.

Cette tentative, condamnée par l'intervention du Saint-Siège, n'a guère retenu l'attention des historiens. Ils y ont vu une initiative isolée, sans portée puisqu'elle fut immédiatement arrêtée, sans caution puisque ni les conservateurs ni l'Eglise ne l'encouragèrent, sans plan préétabli puisqu'elle fut déclenchée quelques semaines avant les élections législatives, mais sans relation directe avec cette consultation et qu'elle évolua vers un groupe parlementaire en rupture de la coalition conservatrice. Défavorablement impressionnés, ni Le Canuet, ni Barbier, ni Maignen n'ont consacré plus de trois ou quatre pages à cet épisode dont seul un écrivain belge, Mgr. de T' Serclaes, a fait un court récit, dans l'histoire du Pontificat de Léon XIII, qu'il écrivit du vivant de ce pape.

A défaut de documents privés, ces historiens ont établi le récit sommaire de cette tentative en analysant les manifestes d'Albert de Mun et en dépouillant avec grand soin la presse de l'époque. Peut-être cette vue « extérieure » des événements, au surplus quelque peu obscurcis par la bataille électorale, explique-t-elle le peu d'impression que ceux-ci ont fait sur eux et, partant, le peu d'importance qu'ils leur ont accordée.

En reprenant cette étude avec des documents inédits, il nous semble que la tentative de de Mun est plus intéressante qu'elle ne le parut, parce qu'elle fut moins le coup de

tête d'un isolé, que l'initiative brusquée et maladroite d'un homme informé de la pensée de Léon XIII, et disposant d'une organisation sérieuse, dévouée, capable d'une action politique étendue ; considérée sous cet aspect, la tentative de de Mun y gagne en intérêt. Elle éclaire indirectement la pensée de Léon XIII, et apparaît dans une certaine mesure comme une « échappée » de sa politique française. En outre, l'organisation du parti par l'Œuvre des Cercles précise certains aspects de l'action sociale des catholiques notamment quand elle fait intervenir la figure originale de La Tour du Pin.

La fausse manœuvre que fut la réalisation pratique de cette idée, nous instruit de la pensée d'Albert de Mun, de ses méthodes d'action politique, de son tempérament généreux et impulsif, et de son caractère influençable.

Si l'influence de Léon XIII nous paraît sous-jacente au départ, si celle de La Tour du Pin fut sensible dans les détails, le parti catholique français n'en dut pas moins son existence, pour beaucoup, aux partis catholiques étrangers. Tour à tour la victoire de Windthorst à l'issue du Kulturkampf, celle des catholiques belges aux élections de 1884, l'action du Centre allemand auprès des masses populaires et la vigoureuse campagne parlementaire des Chrétiens sociaux d'Autriche, chacun de ces épisodes, présent à l'esprit de de Mun, illustre à ses yeux les avantages du parti catholique. Cela nous aide à apprécier l'aspect international du Catholicisme politique et social, et à voir quels hommes et quelles œuvres retiennent l'attention du groupe français et dans quelle mesure ils exercent une attraction sur lui.

Malgré ces éléments intéressants, la tentative reste encore un épisode menu, mais non pas un épisode détaché. Dans la mesure où de Mun a cru interpréter la pensée pontificale, il éclaire l'évolution de la politique romaine. De même, l'idée d'une action politique strictement catholique, inconcevable deux ans plus tôt, trahit l'affaiblissement du sentiment monarchique chez les légitimistes ralliés au Comte de Paris.

Le programme social de de Mun et sa volonté de le faire

défendre par un groupe parlementaire engagé, traduit les déceptions que lui a causées la « réunion » des parlementaires de droite qu'il s'efforça de grouper deux ans de suite au siège de l'Œuvre des Cercles. L'importance donnée à ce programme montre la conviction, de plus en plus forte chez lui, d'une nécessaire intervention sociale pour assurer la victoire politique des catholiques en France.

Cette tentative éclaire donc certains aspects de la vie politique et sociale des Catholiques français avant et après 1885.

Son échec ne fut pas sans influence ni sur Rome, où la soumission immédiate de de Mun confirma son autorité morale, ni sur l'Œuvre des Cercles qui reprit à son compte le programme social du parti.

Enfin on ne saurait se défendre de penser au Ralliement, comme le fait Mgr. Ferrata qui inaugure le récit de sa nonciature en France, par le bref rappel de cette tentative. Celle-ci fut-elle l'annonce lointaine du Ralliement ? et dans ce cas comment éclaire-t-elle cet événement capital de notre histoire religieuse ? Le simple rapprochement de ces deux événements par le Nonce du Ralliement suffit à indiquer l'intérêt réel, mais quelque peu dissimulé, de cet essai de parti Catholique, qu'Albert de Mun tenta de constituer à l'automne 1885.

CHAPITRE I

LES ORIGINES D'UNE TENTATIVE

La disparition du comte de Chambord.

Le 24 août 1885 disparaissait le comte de Chambord. Ses dispositions hostiles au libéralisme économique et favorables à certaines thèses du Catholicisme social avaient provoqué quelque inquiétude, quelque opposition dans certains milieux royalistes, généralement orléanistes en politique et libéraux en économie. Cette réaction défavorable n'influença-t-elle pas les possibilités d'une restauration jusqu'à la mort d'Henri V ?

Mais si ces dispositions, d'ailleurs assez vagues, d'Henri V en faveur d'une intervention de l'Etat pour protéger la classe ouvrière et la faire sortir de ce qu'il appelait « un isolement contre nature » ont éloigné de lui des personnalités influentes des milieux royalistes, elles ont en revanche galvanisé sous le drapeau blanc des hommes qui n'auraient été en d'autres circonstances, que des royalistes par tradition, ou par accoutumance. Elles ont, en d'autres termes, sinon suscité, tout au moins fortifié l'adhésion de certains catholiques à la cause du comte de Chambord. « Si, écrivait Harmel, nous étions royalistes enragés au temps d'Henri V c'est que nous avions un Saint, question de fait non de principe ». Et Milcent notait, en octobre 1883 : « On pourrait encore galvaniser cette nation malgré la putréfaction qui l'envahit, mais il faudrait un grand effort *venant du haut.*

Qui s'en chargera désormais ? »[1] Ces témoignages émanés des dirigeants du catholicisme social sous-entendent la restauration d'un ordre social chrétien dont le comte de Chambord devait être l'incomparable artisan. On pourrait en citer d'autres. La Tour du Pin a dit dans la préface des Jalons de route, que la seule influence qu'il eût subie fut celle du comte de Chambord.

Ainsi, pendant douze ans, les catholiques sociaux ont lutté pour instaurer un ordre social chrétien que La Tour du Pin définira un jour : « Le Prince en ses Conseils, le Peuple en ses États ». L'association intime d'une organisation sociale avec le gouvernement monarchique venait naturellement à la pensée de ces hommes pour qui l'avenir du pays était lié à une répudiation de la Révolution française. Monarchistes de tradition, ils l'étaient par système à cause de l'antique union de la royauté et des corporations.

Mais la profondeur de leur sentiment, son enthousiasme, sa spontanéité venaient d'un attachement à la personne du comte de Chambord. Que le Prince légitime fût un saint, qu'il partageât ou simplement approuvât leurs idées, Harmel, La Tour du Pin, de Mun, Milcent et tant d'autres, le savaient. De là une adhésion affective à la royauté, de là le caractère inconcevable de toute distinction entre leur programme politique et leur programme social. La mort du comte de Chambord fait cesser cette cristallisation des sentiments chez les catholiques sociaux. Ils reconnaissent dans le comte de Paris l'héritier légitime du défunt. Ils acceptent avec discipline de reporter sur sa personne leur dévouement monarchique. Mais le prétendant leur est quelque peu étranger. Son entourage orléaniste leur est antipathique. La thèse reste la même mais l'adhésion personnelle se raisonne, elle est voulue, elle n'est plus au diapason de leur foi sociale. Ils restent monarchistes, mais la restauration n'est plus qu'un de leurs objectifs et ce n'est sans doute pas le plus désiré. Les mesures anticléri-

1. Milcent. Lettre à V. Guérin, 15 oct. 1883 (papiers de l'Œuvre des Cercles).

cales se développent, l'Eglise paraît menacée. Harmel évoquant « les avantages obtenus sous la IIe République » se détache : « Est-ce à dire que je conseillerais de se rallier à la République ? Dieu m'en garde, ce serait une grande faute *comme de se rallier aux d'Orléans.* Nous ne devons nous rallier qu'à Jésus-Christ. » Voilà comment s'exprime l'ancien « royaliste enragé », deux ans après la mort du comte de Chambord.

En 1885, pour l'ensemble des Catholiques sociaux, la restauration de la monarchie et celle de l'ordre social chrétien restent les deux objectifs primordiaux. Mais depuis la mort du comte de Chambord, une distinction psychologique se fait dans les esprits entre les deux. De là l'idée de travailler séparément à la réalisation de chacun d'eux, et par suite, l'idée qu'une action de défense catholique est possible en République et sur le terrain constitutionnel. Cette conception ne constitue en aucune façon un désaveu des doctrines monarchiques, elle continue à lier l'épanouissement de l'ordre social chrétien à la royauté ; quand leurs adversaires accuseront de Mun et ses amis d'abandonner la cause monarchique, ceux-ci pourront protester de leur bonne foi. Mais dans le cœur de beaucoup de Catholiques sociaux le culte de la monarchie ne s'associe plus au culte de l'ordre social chrétien parce que si ces idées restent vivantes, la personnalité qui en incarnait le triomphe, a cessé, elle, d'exister.

La législation anticléricale et le recul des monarchistes.

Depuis l'échec de la tentative dite du Seize Mai, depuis la démission de Mac Mahon surtout, les Catholiques français voyaient se développer un programme de législation anticléricale, complété par des mesures administratives non moins sensibles.

Chaque point de ce programme avait été l'occasion d'une lutte et au bout du compte, d'une défaite partielle ou totale des Conservateurs. Les principales dates de ces

six années de défaites, les catholiques se les rappelaient avec amertume ; c'était la réforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique (se recrutant désormais, avec les seuls membres de l'Enseignement), votée le 2 février 1880 à une faible majorité ; c'était le projet Ferry sur l'enseignement supérieur réservant à l'Etat, et non plus au jury mixte, la collation des grades universitaires. Certes la loi votée par la Chambre le 16 mars 1880, ne contenait plus le fameux article 7, qui interdisait l'enseignement aux congrégations, mais le danger avait été écarté par 19 voix seulement de majorité au Sénat. La menace subsistait. Puis étaient intervenus les décrets du 29 mars 1880 enjoignant aux congrégations de demander l'autorisation de l'Etat et dissolvant la Société de Jésus. Ils avaient préludé à une grande agitation marquée par la résistance des Congrégations, la démission de 200 magistrats, un conflit juridique de compétence, des négociations secrètes avec le Vatican, un débat entre les Ministres et enfin la dissolution d'autres congrégations dont l'exécution matérielle s'opéra dans des conditions pénibles.

Ces mesures avaient revêtu aux yeux des conservateurs, un caractère de persécution qui se prolongea les années suivantes, malgré un relatif apaisement.

La loi du 28 juillet 1881 avait aboli le caractère confessionnel des cimetières. De 1875 à 1883 se succédèrent les refus d'autorisation et les fermetures des Cercles catholiques d'ouvriers, plaçant l'Œuvre, dont Albert de Mun était le secrétaire général, dans une véritable impasse.

Dans cette atmosphère, des mesures dont le caractère constructif était indéniable, n'apparaissaient aux conservateurs que sous leur aspect anticlérical : tel fut le cas de la réforme de l'enseignement secondaire féminin, ou l'établissement de l'enseignement primaire gratuit. Les efforts parlementaires pour laïciser les programmes et réserver l'instruction aux titulaires du brevet, donnèrent, avec plus de raison, la même impression.

En 1882 était votée la loi sur la neutralité de l'école, et en 1884 celle qui rétablissait le divorce. Ces événements jalonnaient une ère de conflits incessants où chaque décision

administrative était prétexte à discussion, à résistance. Pour un catholique de 1885, le bilan de ces années était bien sombre. Si parfois une menace avait été écartée, si parfois une mesure avait pu être limitée, dans son ensemble la France conservatrice assistait à un évincement méthodique du clergé. Or, dans ce pays où les Catholiques restaient si nombreux, la réaction du public était très insuffisante. Le Gouvernement ne pouvait avoir le sentiment de gouverner contre l'opinion puisque celle-ci ne manifestait que faiblement et occasionnellement sa désapprobation.

Pourquoi cette réaction partielle et occasionnelle ? On pouvait y déceler le signe d'un affaiblissement du sentiment religieux. Mais on pouvait y voir aussi la conséquence d'une mauvaise organisation politique. Les intérêts catholiques étaient représentés au Parlement par les députés et sénateurs conservateurs, les uns légitimistes, en voie de ralliement au comte de Paris, les autres orléanistes ou bonapartistes. Pour tous, leur étiquette politique le disait assez, le point essentiel de leurs programmes électoraux était le rétablissement de la monarchie au profit de tel ou tel prétendant.

Ces élus avaient beau s'affirmer catholiques, ils étaient d'abord des conservateurs, des monarchistes divisés. Chaque scrutin marquait un affaiblissement de leurs effectifs.

En 1877, 208 monarchistes avaient été élus à la Chambre. En 1881 ils n'étaient plus que 96. En janvier 1885, les collèges sénatoriaux avaient renvoyé 20 royalistes seulement à la place des 40 monarchistes sortants. Cet affaiblissement des conservateurs, leur impuissance à galvaniser l'opinion, indiquaient le danger de lier exclusivement la cause catholique à la cause monarchiste.

La question sociale.

Les années 1871-1884 sont celles d'une prise de conscience de la question sociale par une partie de l'opinion française.

A droite elle s'opère chez les catholiques sociaux qui répondent à l'appel d'Albert de Mun et de La Tour du Pin. Ces deux officiers, convertis aux idées sociales par les enseignements de Mgr. de Ketteler, évêque de Mayence, pénétrés de la gravité du problème par la Commune à la répression de laquelle ils ont participé, lancent à la fin de 1871 une œuvre ouvrière destinée à répandre à travers le pays le cercle catholique ouvrier et son comité recruté dans la « classe dirigeante ». L'Œuvre s'étend, multipliant les Comités et les Cercles, ralliant, dix ans plus tard, 35.000 ouvriers et 7.000 nobles et bourgeois. Elle développe son conseil des études où s'élabore une doctrine sociale sous la direction de La Tour du Pin attaché militaire à Vienne et hôte assidu de Frohsdorf. La rencontre d'un industriel catholique aux préoccupations semblables, Léon Harmel, amène l'Œuvre des Cercles à considérer les problèmes sociaux de l'industrie, à vouloir les résoudre, à l'exemple d'Harmel, par la corporation d'usine et l'association ouvrière. Cette formule paraît encore plus nécessaire quand l'administration interdit l'ouverture de nouveaux Cercles. Albert de Mun, devenu député, se fait le défenseur de la liberté d'association et notamment du syndicalisme mixte à la Chambre et contribue au vote de la loi de 1884.

A gauche les socialistes se regroupent, après la répression de la Commune ; animés à partir de 1877 par Brousse et Guesde, ils adhérent au marxisme et commencent à définir leurs revendications au Congrès de Marseille en 1879.

Dans les années suivantes, les socialistes ne paraissent pas gagner de terrain, à cause de la scission entre possibilistes et guesdistes, mais l'opinion ouvrière s'habitue à entendre traiter les problèmes sociaux et adhère volontiers à des revendications dont elle reconnaît le bien fondé.

Waldeck-Rousseau, en faisant voter la loi de 1884 sur les syndicats, contribue lui aussi au développement d'une conscience des problèmes sociaux.

Plus que ces premiers efforts, l'élaboration d'une législation sociale à l'étranger, les difficultés de la classe ouvrière, la crise économique en cours, permettaient de présager

l'importance que les problèmes sociaux ne tarderaient pas à prendre dans la vie publique.

Conscient de tout cela, Albert de Mun avait organisé en 1883 des « réunions d'études sociales » où il invitait avec les patrons membres de l'Œuvre, comme Harmel, les députés conservateurs.

Cinq ou six députés, un ou deux sénateurs tout au plus, vinrent très irrégulièrement à ces réunions hebdomadaires. Et chaque fois qu'une question fut étudiée, on commença par rédiger une proposition de loi, puis le texte proposé donna lieu à de telles discussions, qu'on décida de le ramener aux proportions d'un simple amendement qui souvent, à son tour, était abandonné ou renvoyé *sine die*.

> Depuis que j'assiste aux réunions où vous avez bien voulu me convoquer, écrivait Harmel à de Mun, j'ai le cœur serré et je comprends la timidité des Princes... alors qu'ils ont un pareil état-major. Je lisais dans *le Rappel* de mardi dernier, l'insulte au mutisme de la Droite ; on disait que la devise des Royalistes était celle-ci : « C'est le moment de nous montrer, cachons-nous. » En lisant ces lignes cinglantes, je me souvenais des délibérations du mercredi matin, se terminant régulièrement par cette conclusion : ne bougeons pas, taisons-nous.

Ces réunions laissaient dans la pensée des Catholiques sociaux un désarroi profond. Les députés royalistes, nullement engagés dans l'Œuvre des Cercles, ne prenaient aucune part au mouvement des idées qui s'y développait. C'est pourquoi l'idée d'un groupe de parlementaires d'accord sur des propositions sociales et prêts à les défendre, va s'imposer à l'esprit de de Mun. C'est la seule façon d'associer les représentants catholiques aux réformes qui se préparent et dont de Mun est un partisan absolument sincère.

Il existait bien une Ligue contre-révolutionnaire, fondée après la mort du comte de Chambord pour développer dans les milieux orléanistes, les principes contraires à ceux de 1789. Mais la Ligue soutenue par l'*Univers* n'avait ni une action très nette, ni une autorité très grande. Elle avait été l'occasion d'un blâme de Léon XIII à l'*Univers* en novembre 1884. Quant à de Mun, il ne l'estimait guère

et parlait à Geoffroy de Grandmaison du « zèle maladroit des fauteurs de la Ligue Contre-révolutionnaire ».

Les influences étrangères.

La Belgique.

Si les mobiles proprement dits de de Mun sont essentiellement français, il n'en subit pas moins fortement l'influence de ces partis catholiques qui, en Allemagne et en Belgique, viennent de donner la preuve éclatante de leur vitalité et de leur force en arrêtant les mesures hostiles au clergé, en faisant reculer soit le gouvernement de Bruxelles, soit le chancelier de fer lui-même. Les mesures de persécution dont souffraient les catholiques de Belgique ou d'Allemagne étaient assez comparables à celles que prenaient les gouvernements de la IIIe République, peut-être même plus violentes. Si l'action vigoureuse d'un parti catholique avait pu en venir à bout, quels résultats une pareille formation n'obtiendrait-elle pas en France !

D'autre part un tel parti, prenant résolument fait et cause pour les revendications populaires, s'assurerait une large audience des masses comme le fait le Centre allemand. Il bénéficierait du prestige attaché aux initiateurs des réformes sociales et à leurs défenseurs parlementaires comme c'est le cas en Autriche.

Ces pensées, de Mun les nourrit tout au long de ces semaines décisives. Il les exprime publiquement dans sa lettre au vicomte de Bélizal le 1er novembre 1885.

Il convient donc de rappeler brièvement quels exemples d'action politique ou sociale donnent à ce moment les catholiques en Belgique, en Allemagne et en Autriche [1].

1. Voici le passage de la lettre au vicomte de Bélizal relatif aux exemples étrangers : « (En constituant le parti catholique), nous ne ferons qu'imiter l'exemple des nations voisines, comme la Belgique, où l'action catholique a porté des fruits politiques si abondants ; comme l'Autriche, où les membres catholiques du Parlement se sont concertés pour prendre l'initiative des réformes sociales ; comme l'Allemagne, enfin, où le Centre Catholique oppose au Kulturkampf une si admirable résistance, en même temps qu'il s'est constitué le défenseur intrépide de tous les intérêts populaires ».

Le triomphe électoral des catholiques en Belgique frappa de Mun, très averti des affaires belges par son beau-frère, le duc d'Ursel.

Les dernières élections législatives s'étaient déroulées en Belgique au scrutin censitaire le 11 juin 1878. Elles avaient ramené au pouvoir le parti libéral qui l'emportait sur le parti catholique avec dix voix de majorité à la Chambre et six au Sénat. Cette élection n'avait rien de surprenant ; les deux partis s'étant jusque là régulièrement succédé au pouvoir, sans que l'équilibre de leurs forces en fût beaucoup modifié. Le roi Léopold II avait désigné le chef des libéraux, Frère-Orban, comme premier ministre. Celui-ci entreprit aussitôt d'appliquer le programme scolaire du parti libéral, c'est-à-dire l'organisation par l'Etat de l'enseignement public, selon les principes égalitaires et neutres. Il ouvrit ainsi un violent conflit qui a gardé dans l'histoire belge le nom de « guerre scolaire ». La loi instituant l'enseignement laïque et neutre fut sanctionnée par le roi le 1er juillet 1879. Elle souleva l'indignation des Catholiques en soustrayant l'école publique au double contrôle de l'Eglise et du Clergé. Mais comme la liberté de l'enseignement était inscrite dans la Constitution, les catholiques en profitèrent pour ouvrir partout des écoles religieuses. Il y eut une violente agitation dont le Gouvernement rendit le Vatican responsable, si bien que le 5 juin 1880, il rompit les relations diplomatiques avec le Pape.

C'est dans cette atmosphère passionnée que s'effectuèrent les élections de 1884. Galvanisé par la lutte, le parti catholique remporta cette fois un triomphe : 86 catholiques, contre 52 libéraux, formaient à la Chambre une majorité compacte, homogène, maîtresse d'elle-même et du pays. Cette victoire éclatante surprit. On savait Léopold II hostile aux Catholiques qui combattaient ses projets de réforme militaire. On connaissait le prestige des chefs libéraux Frère-Orban, Rogier et le plus jeune, Paul Janson. Malgré ces éléments favorables, les catholiques remportaient une victoire indiscutable où la part du Clergé était grande. Aussitôt une politique catholique est mise en œuvre. Dès le 4 août les crédits nécessaires sont votés pour le rétablisse-

ment d'une légation belge au Vatican ; fin juillet, le ministère de l'Instruction publique est supprimé sous sa forme antérieure pour être amalgamé à d'autres services. Un projet de loi est préparé pour confier aux Communes la direction des écoles primaires. Enfin les catholiques dissolvent le Sénat où de nouvelles élections ramènent une majorité catholique de dix-sept sénateurs, et aussitôt le nouveau Parlement vote la « loi Jacobs »[1] qui restitue une large part de privilèges aux institutions religieuses.

Ces événements, vieux de quelques mois, sont présents à l'esprit d'Albert de Mun. Ils illustrent pour lui les avantages incomparables d'un parti catholique fort, organisé, appuyé sur le clergé. Il voit en un tel parti une force irrésistible, capable d'imposer ses chefs au roi comme à la nation et d'y renverser une politique violemment hostile à l'Eglise pour renouer des relations diplomatiques avec le Pape et rendre aux catholiques leurs anciens privilèges.

Les différences qui peuvent exister entre le parti catholique belge et les conservateurs français ne semblent guère retenir de Mun. Nous verrons le duc d'Ursel lui en souligner toute l'importance et toute la gravité.

L'Allemagne.

Les Catholiques français se souvenaient encore de l'échec du conflit déchaîné par Bismarck contre le clergé catholique allemand, sous prétexte de soutenir les « vieux catholiques », mais en réalité pour dominer au nom de la « Kultur », les catholiques d'Allemagne.

Ce conflit dont le point culminant fut de 1873 à 1875 le vote des « Lois de Mai », se révéla très violent. En 1875 huit évêchés, plus de 400 cures se trouvaient sans titulaires, presque tous les couvents d'hommes étaient supprimés, les jésuites expulsés, le mariage civil introduit dans le code. Mais les catholiques avaient soutenu la lutte avec fermeté ; groupés et organisés dans le Parti du Centre, sous la direction du Hanovrien Windthorst, ils tinrent tête

1. Du nom d'un des chefs du parti catholique.

au chancelier et impressionnèrent Guillaume Ier qui suivait difficilement Bismarck.

Celui-ci se sentait isolé au Reichstag devant les progrès des social-démocrates et l'opposition de ses alliés nationaux-libéraux à toute mesure de protection douanière.

L'avènement de Léon XIII avait été suivi, en mars 1878, par une entrevue de Bismarck avec Windthorst, point de départ d'une politique de détente.

En juillet 1880, une loi prussienne autorisait le ministre des cultes à permettre l'établissement des congrégations hospitalières. Peu après cinq évêchés vacants recevaient des titulaires. En mai 1882 le retour des évêques dépossédés était autorisé, et la Prusse rétablissait sa représentation diplomatique auprès du Vatican. Puis les traitements ecclésiastiques sont rétablis. Les Etats de Bade et Hesse suivent l'exemple de la Prusse.

Enfin en 1885 Bismarck choisit Léon XIII comme arbitre dans son différend avec l'Espagne au sujet de l'occupation des Carolines. « La fin de la lutte, écrit M. Maurice Baumont [1], assurait au Saint-Siège un véritable triomphe dont l'artisan apparaissait à tous sous les traits du parti Catholique du Centre [2]. »

Celui-ci bénéficiait aussi du prestige de ses revendications sociales et de l'appui qu'il apportait à Bismarck dans le vote des lois d'assurance.

Dès 1873 l'évêque de Mayence, Ketteler, avait engagé le Centre allemand à défendre un vaste programme de revendications sociales. Ce but, un instant perdu de vue durant le Kulturkampf, fut rappelé à ses partisans par Windthorst en 1877. « On peut dire, s'écriait-il au Reichstag, que

1. Baumont (Maurice). *L'Essor industriel et l'impérialisme agricole*. Paris, 1937, 1 vol., 610 p., in-8°.

2. On peut penser en outre que la personnalité de Windthorst exerçait un certain attrait sur les amis de de Mun, notamment par son attachement fidèle et courageux à la dynastie déchue de Hanovre. Une réplique comme celle-ci faite au Reichstag éveillait un écho chez les légitimistes français : « L'honorable orateur (Bismarck) me demande si je garde encore de l'attachement pour la famille royale de Hanovre. Je lui serai fidèle jusqu'à la tombe, et il n'y a rien au monde, pas même le puissant ministre de l'Allemagne, qui puisse m'en détacher. » (Ludwig, *Bismarck*, traduction française. Paris, 1929, 1 vol., 588 p., in-8°.

la moitié des voix recueillies par la Social-Démocratie, l'ont été en raison de la terrible pauvreté dont souffre le peuple. »

Ces idées trouveraient leur application naturelle dans le programme formulé aux assemblées annuelles des Catholiques allemands par un chanoine de Mayence, le Docteur Moufang, député au Reichstag. Celui-ci proclamait que la condition ouvrière était une honte pour la religion et qu'elle ne pouvait être transformée sans le secours de l'Etat. Il recommandait des mesures extrêmement avancées pour l'époque telles que l'interdiction de tout travail aux femmes et aux enfants, qui, disait-il, amènerait une plus forte demande de travail masculin et une hausse correspondante des salaires. Il réclamait le concours financier de l'Etat pour les sociétés coopératives, l'exemption d'impôt pour les travailleurs, et l'intervention législative pour « réduire la tyrannie du capital ». Ces idées donnaient au Centre la réputation de défendre les intérêts de la classe ouvrière. Au Reichstag, Windthorst et ses compagnons luttèrent sans relâche pour les inscrire dans la législation.

Or, en 1879, la politique économique et sociale de Bismarck a changé. Il combat les socialistes par des lois spéciales arrachées au Reichstag après le second et grave attentat dont l'Empereur a été victime ; il inaugure une politique protectionniste où les contemporains voient à tort ou à raison [1] — mais l'attribution est significative — l'influence des catholiques sociaux.

Le 27 janvier 1881 il réunit au Reichstag le Conseil Economique de Prusse et le consulte sur deux projets de loi, l'un instituant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents du travail, l'autre réorganisant les corporations d'arts et métiers.

A la fin de l'année, le Reichstag est saisi du projet d'assurance. Le 9 janvier 1882, Von Hertling apporte l'adhésion du Centre aux principes qui inspirent le projet et il expose

1. Lavelay, dans la *Revue des Deux Mondes* (I, 1879), attribue cette politique à l'influence de Meyer et Wagner, deux penseurs distingués de l'école de Ketteler. L'*Association Catholique* (1882, tome I), repousse cette attribution.

les vœux de son parti, notamment la suppression du travail de la mère de famille et, en attendant, une limitation de celui-ci à dix heures par jour pour la femme mariée et à onze heures pour les célibataires. Quant à l'homme, von Hertling réclame la fixation par l'Etat d'une limite chaque fois qu'on sera en présence d'abus manifestes. Bismarck imputait la responsabilité à l'employeur et confiait l'assurance à l'Etat, représenté par un office impérial. L'hostilité du Centre à cette question de principe prolongea les débats jusqu'à une troisième lecture où le Reichstag accepta la thèse des catholiques sociaux de confier l'assurance à des mutuelles professionnelles, les industries étant groupées en corporations d'activités similaires.

Présenté en second, le projet d'assurance contre la maladie fut voté le premier et devint la loi de 1883. Quand un malade ne pouvait relever d'un organisme professionnel, la commune le prenait en charge. L'assurance contre les accidents du travail fut votée à son tour : ce fut la loi de 1884. Toutes deux portaient la marque du Centre en décentralisant l'agent d'assurance.

La part du Centre fut si grande dans l'élaboration de ces lois qu'un écrivain anglais les a qualifiées de « législation sociale à direction catholique »[1].

Mais ce parti bénéficiait aussi de l'action des groupements et œuvres animés par ses membres, notamment les sociétés de jeunes gens de l'abbé Kolping, avec lesquelles les Cercles catholiques d'ouvriers français offraient certaines ressemblances. Il pouvait revendiquer aussi l'actif concours des siens au développement du crédit agricole. Enfin son recrutement même le classait à part des autres partis allemands. Tandis que les conservateurs groupaient surtout des propriétaires fonciers, les libéraux des commerçants et la Social-Démocratie des ouvriers, le Centre groupait des Catholiques appartenant à toutes les classes de la société. Pour exercer une influence politique et sociale, n'être pas un parti de classe était précieux. Ces

1. Somerville (Henry). *Studies in the Catholic social movement.* London, 1933, xvii + 172 p., in-8°.

quelques titres suffisent à nous montrer comment Albert de Mun pouvait voir dans le Centre un parti politique actif, représentatif, défenseur heureux et reconnu des intérêts populaires comme des droits catholiques, c'est-à-dire à peu près le groupement qu'il rêvait de fonder en France.

L'Autriche.

En Autriche enfin, un petit groupe de nobles avait entrepris depuis quelques années, une ardente campagne en faveur des réformes sociales.

A l'origine de cette action se trouvait le baron Karl de Vogelsang, un éminent sociologue qui avait été le collaborateur de Ketteler et en qui beaucoup de catholiques voyaient le doctrinaire du catholicisme social depuis la disparition de l'évêque de Mayence.

En Autriche, Vogelsang développait les idées de Ketteler mais il s'efforçait d'entraîner derrière lui des hommes d'action. A cette fin il avait entrepris dans la *Revue Autrichienne* une vaste enquête sur la condition ouvrière dans le pays ; les résultats de cette enquête produisirent une véritable sensation dans les milieux dirigeants de Vienne, si douloureuse était la vie ouvrière qu'elle mettait en lumière.

C'est dans l'aristocratie autrichienne que Vogelsang trouva les interprètes dont il avait besoin au Parlement : le prince Aloys de Lichstenstein, le comte de Blome et le comte Egbert Belcredi.

Le Parlement autrichien comprenait à cette époque une droite conservatrice et catholique représentant les campagnes et une gauche bourgeoise et urbaine où l'influence des industriels était grande.

Or les industriels autrichiens invoquaient de sérieux arguments en faveur du libéralisme économique. Ils rappelaient les lourds impôts qui grevaient leurs prix de revient, les fluctuations du cours du papier-monnaie, le loyer très élevé de l'argent, les distances considérables entre les bassins houillers et les centres industriels, et enfin, les tarifs élevés des chemins de fer. Ils ne niaient pas les conditions

difficiles de leurs ouvriers mais ne voyaient que la modicité des salaires pour compenser leurs propres charges et permettre la défense des intérêts autrichiens sur les marchés internationaux. Malgré ces arguments, les amis de Vogelsang profitèrent de l'émotion provoquée par les articles de la *Revue Autrichienne*, de l'influence qu'ils exerçaient dans la noblesse d'Autriche et de l'intérêt éveillé par les exemples de l'étranger, notamment en Allemagne, pour obtenir du gouvernement le dépôt de projets législatifs en faveur de la classe ouvrière.

Quand Albert de Mun prend l'initiative de fonder un parti catholique en France, les efforts des catholiques autrichiens ont abouti aux résultats suivants :

Au printemps de 1883 a été votée une première loi rétablissant les corporations dans les arts et métiers. Cette loi dont le comte Blome a été le rapporteur à la Chambre des Seigneurs et le Prince de Lichstenstein le défenseur inlassable, rend obligatoire la corporation dans les arts et métiers. Elle indique longuement quels seront les rapports des maîtres et des compagnons ; elle établit un véritable code de l'apprentissage, institue des caisses de secours et l'hôtellerie pour les compagnons indigents ou malades ; elle institue des comités arbitraux pour juger les litiges entre les maîtres, les compagnons et les apprentis et enfin, elle rétablit la « preuve de capacité »[1].

En février 1885 la Chambre des Seigneurs a voté la loi sur la protection des ouvriers de fabrique. Cette loi avait fait l'objet d'un projet gouvernemental très modéré. Mais à la Chambre Basse, le comte Belcredi, rapporteur de la Commission, y substitua des mesures plus nettement interventionnistes. Le repos dominical était institué, la journée de travail limitée à 10 heures pour les hommes ; le travail des femmes était interdit la nuit, celui des enfants rendu impossible avant 14 ans et limité à quelques travaux jusqu'à 16 ans. Au cours du débat, les libéraux qui n'avaient pas tout à fait la majorité, profitèrent d'une absence de plusieurs membres de la droite, pour faire voter la journée

1. L'ancien chef-d'œuvre de la corporation française.

de onze heures avec la faculté pour le Ministre du Commerce de décider de nombreuses dérogations. A la Chambre des Seigneurs, Blome qui rapporta la loi, engagea ses collègues à voter le texte pour ne pas en retarder l'application. Malgré une violente opposition des libéraux il y parvint grâce au vote des évêques réunis à Vienne à ce moment pour des raisons religieuses.

Enfin la Commission industrielle de la Chambre Basse venait de rapporter favorablement un projet de loi sur l'assurance contre les accidents du travail et se saisissait d'un projet d'assurance contre la maladie.

Tel était l'exemple d'initiative et d'activité que donnaient aux catholiques français leurs amis d'Autriche et que la revue l'*Association Catholique* leur commentait longuement.

Les membres de l'Œuvre des Cercles connaissaient ces activités étrangères un peu par la notoriété publique — c'était le cas des principaux épisodes du Kulturkampf — un peu grâce aux rencontres internationales des dirigeants, notamment celle de Fribourg en 1884, mais surtout grâce à la revue l'*Association Catholique* qui faisait une très large place aux informations des catholiques sociaux de l'Europe en général et des Empires centraux en particulier.

De véritables enquêtes y sont relatées sur l'état social des pays et à partir du moment où s'élaborent des propositions de lois en faveur des travailleurs, la revue rend fidèlement compte de leurs progrès. De là trois sortes d'articles, les uns étant de véritables études, les seconds des chroniques de l'actualité politique, sociale et religieuse, les troisièmes des informations plus ou moins détaillées. Si l'on considère plus spécialement les trois années qui ont précédé la tentative d'Albert de Mun, 1882-1884, on relève une étude et trois chroniques sur l'Allemagne, aucune sur l'Autriche, en 1882 ; une étude et quatre chroniques sur l'Allemagne, trois études et quatre chroniques sur l'Autriche en 1883 ; et enfin deux chroniques sur l'Autriche et aucune sur l'Allemagne en 1884. Cette statistique rend compte des enquêtes d'un correspondant de l'Œuvre des Cercles, le Docteur Krempf, d'abord en Allemagne (1882-début 1883), puis en

Autriche (fin 1883) au moment même où commence à s'élaborer une législation sociale dans ces deux pays.

Quant aux informations d'actualité dans les douze livraisons de 1884, onze traitent de l'Allemagne (notamment du vote de la loi sur les accidents du travail), cinq de la Belgique (notamment de la victoire électorale du parti catholique) et trois de l'Autriche. Ces quelques chiffres suffisent à montrer comment les événements extérieurs pouvaient influencer les catholiques sociaux de France.

Tous ces facteurs que nous venons de passer en revue s'imposent avec force à l'attention d'Albert de Mun.

La possibilité d'une action politique au moyen d'un parti lui paraît plus réalisable, dans un sens, plus familière qu'à d'autres, parce que depuis 1871 il a dirigé, après l'avoir fondé, un vaste groupement catholique d'action sociale : l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Il sait que le rassemblement des catholiques est possible, il connaît la persuasion de son éloquence, il sait l'attraction qu'exercent certaines de ses thèses sur les masses populaires. Le rassemblement effectué depuis 1871, de Mun sait qu'il pourra le compléter en le transformant et qu'il n'y a pas loin de l'œuvre au parti.

Son tempérament enthousiaste l'incite à cette transformation.

Albert de Mun en 1885.

En 1885, Albert de Mun est âgé de 44 ans. Depuis 9 ans, il représente les électeurs très conservateurs et très catholiques du Morbihan à la Chambre. Il cumule ces fonctions parlementaires avec le secrétariat général de l'Œuvre des Cercles.

Il est à cette date un orateur de classe, mais sa notoriété est beaucoup plus grande dans le pays qu'au Palais Bourbon où il défend seul des idées sociales en contradiction avec le libéralisme économique de ses collègues conservateurs.

Il a pris part aux débats intéressant le sort de la classe ouvrière, depuis 1883, dans des conditions difficiles. Son

isolement, son manque de documentation, sa préparation insuffisante ont provoqué chez lui une sorte de crise morale. Celle-ci a pu influer sur sa décision d'effectuer le regroupement des collègues qui partagent ses idées.

Catholique avant tout, de Mun souffre des attaques qui se multiplient contre le clergé, en particulier contre les Jésuites qu'il affectionne tout spécialement.

Il a fait campagne contre l'article 7 et le résultat a été satisfaisant. Discipliné comme un officier, il pense d'abord au service de l'Eglise et le conçoit au moyen d'un parti catholique. Cette idée se précisant, il finira par s'y consacrer, décidé à ne s'arrêter devant rien, sauf un ordre du Pape.

D'une intelligence moyenne, peu rompu encore aux habitudes parlementaires, de Mun nous apparaît à ce moment avec plus de bonne volonté que d'adresse. Sa tactique brusquée, ses interventions écrites, ses manifestes tapageurs ne seront pas toujours les meilleurs procédés d'action. Ils nous révèlent un parlementaire un peu inexpérimenté pour qui les premières années de son mandat ont été un temps de recueillement et d'études ; isolé au milieu de ses collègues, il est le héraut d'une politique encore mal définie.

Ces traits ne sont pas contradictoires. Ils définissent les limites d'une personnalité séduisante, en pleine évolution à cette date, et qui n'a encore trouvé ni le véritable terrain de son action, ni l'expression exacte de sa pensée. C'est pourquoi on discernera dans sa tentative de 1885 quelques erreurs d'optique, quelques fautes de tactique.

Soldat de l'Eglise, Albert de Mun l'est à cette époque avec moins d'expérience et plus de fougue que dans les années à venir. Pour comprendre tout à fait son attitude d'alors, il faut se rappeler que nous sommes encore relativement éloignés de l'Albert de Mun traditionnel, grand parlementaire et chef de file des catholiques sociaux.

Albert de Mun, le Roi et le Pape.

De tous les facteurs qui ont influencé de Mun, le moins décisif ne fut certes pas le sentiment qu'il avait de l'estime et de la confiance en lesquelles le tenait Léon XIII.

Au début de cette année 1885, le Pape lui a envoyé une haute distinction : la grand'croix de Saint-Grégoire le Grand. Plus significatif est l'appui constant du Saint-Siège à l'égard de l'Œuvre des Cercles dont un des principaux prélats romains, le Cardinal Parocchi, est le protecteur, dont le théoricien La Tour du Pin a été reçu au Vatican et décoré cette même année, dont la délégation de patrons a été si chaleureusement accueillie par le Souverain Pontife en personne.

La foi monarchiste d'Albert de Mun a évolué depuis sa jeunesse jusqu'au Ralliement et cette évolution est assez difficile à suivre car dans son « royalisme » (nous employons ce terme vague à dessein) entrent trois composantes très différentes : un sentiment, une adhésion de la raison et une attitude extérieure.

Il nous faut cependant le suivre dans la complexité de ses pensées car son comportement à l'égard de la cause monarchique commandera l'ensemble de son projet. Il existe un texte, jusqu'ici inédit, où de Mun caractérise son attitude sur ce point. C'est une note de son cahier intime en date du 27 août 1907 [1] :

> Il y a aujourd'hui 24 ans que le Comte de Chambord est mort et que s'est *effondrée* pour moi
> — non pas l'espérance d'une Restauration (depuis 1873 je n'en avais plus de sérieuse ni qui fut appuyée sur une *réalité*).
> — non pas même la Foi Monarchique ; (la mienne qui fut pourtant très vive, tenait bien plus à l'idée de la Royauté *catholique* qu'à la Royauté même)
> mais la conception pratique de la *Contre-Révolution Chré-*

1. Texte communiqué par M. le comte Bertrand de Mun (extrait de ses archives personnelles).

tienne incarnée dans un homme qui représentait à la fois toute la tradition.

Depuis je me suis attaché exclusivement à l'Eglise j'ai eu tout le reste de ma vie une foi catholique ardente, une doctrine sociale ; je n'ai plus eu de foi politique, je n'ai plus cherché que des expédients.

Ce texte capital ne saurait nous suffire en raison de sa date tardive. A un quart de siècle de distance les événements apparaissent ordonnés suivant de grandes lignes qui à l'époque considérée demeuraient invisibles. Reprenons donc, à la lumière de ces indications, les quelques faits qui jalonnent l'histoire politique de de Mun dans les années 1873-1885.

En 1873 la restauration a échoué, la monarchie s'est révélée impossible, c'est un fait, et les Français assistent à l'avènement de la République. La monarchie sort du domaine des réalités. Pour de Mun que son action sociale met au contact quotidien du réel, l'adhésion à la monarchie devient un geste théorique que lui commande son sentiment à l'égard du comte de Chambord, incarnation des principes politiques et sociaux qu'il a fait siens.

En 1878 la victoire républicaine est désormais acquise et avec elle commence la politique anticléricale marquée notamment par de graves mesures administratives contre l'Œuvre des Cercles. De Mun se trouve rapproché des légitimistes sur le terrain purement politique à l'heure même où commence sa carrière parlementaire. Il entend la parole du Prince. « Il faut pour que je puisse rentrer en France en Roi que Dieu y règne d'abord en maître. » Il accepte de faire à Vannes un discours de propagande monarchiste largement diffusé et de figurer désormais parmi les dirigeants du mouvement royaliste.

A ce moment il est lié à la cause monarchique par le sentiment et par l'attitude extérieure et il lui a en outre maintenu son adhésion parce qu'aucune entente ne paraît possible entre la République et l'Eglise.

En 1885 l'action sociale a pris une grande place dans la vie de de Mun et il commence à voir la nécessité d'une intervention de l'Etat. Cette République, dont il a donc

besoin s'est consolidée et chacun sait que le Pape la ménage. Le nouveau prétendant, arrière-petit-fils de Philippe Egalité, petit-fils de Louis-Philippe, n'incarne en aucune façon cette monarchie chrétienne et contre-révolutionnaire voulue par de Mun. Son sentiment monarchique est mort, son adhésion s'affaiblit ; toutefois elle subsiste. Pourquoi ? C'est que l'entente de la République et de l'Eglise n'est qu'un vague espoir, c'est qu'à la mort du comte de Chambord, de Mun a joué un rôle de premier plan, de par sa position dans le parti, qui le lie plus que jamais aux royalistes ; c'est enfin qu'il s'est mis à estimer très profondément [1] le comte de Paris.

Il ne peut dans ces conditions abandonner la Monarchie et sans doute ne le souhaite-t-il pas, mais la distinction se précise chaque jour dans son esprit entre la défense des principes religieux et sociaux auxquels il est plus que jamais attaché et un royalisme qui est sans doute plus qu'un « expédient », mais qui traduit plutôt une ancienne conviction et une espérance qu'une volonté farouche de restauration.

De Mun ne peut douter de la confiance du Pape dans l'action sociale qu'il a menée jusqu'alors. C'est pour lui un encouragement à l'élargir et à la compléter. Cela d'autant plus qu'il sait aussi les préoccupations de Léon XIII, son désir d'une action plus intense dans ses manifestations, plus générale dans son orientation.

Ce que veut au juste Léon XIII, de Mun ne le sait pas, et il semble bien que le Pape ne se soit pas encore décidé à ce moment. Mais la tendance au renouvellement existe et de Mun s'en rend compte. S'il ne peut définir ce que nous verrons Henri Lorin qualifier du mot à la fois vague et précis d' « action catholique », du moins en préjuge-t-il l'orientation.

Nombre d'éléments l'incitent à reconnaître la préoccupation qu'a Léon XIII de la condition ouvrière. C'est non seulement l'intérêt du Pape pour l'Œuvre des Cercles et

1. Le terme est de son fils, M. le comte Bertrand de Mun : Lettre à l'auteur, 31 juillet 1948.

ses différents envoyés à Rome en cette année 1885, mais encore les études sociales menées au Vatican depuis l'avènement du Pape et surtout la rencontre des catholiques sociaux à Fribourg à l'automne 1884, sous la présidence de Mgr. Mermillod, les travaux que les congressistes se sont promis d'apporter à la prochaine réunion prévue pour Septembre 1885.

Tous ces faits révèlent la préoccupation de Léon XIII, sa volonté de connaître et de convertir les ouvriers. Il l'a dit aux patrons catholiques que lui a amenés Harmel : « Revenez avec vos ouvriers. » Sur le plan politique, il connaît l'inquiétude du Pape devant les événements de France, les efforts de conciliation qu'il a faits à plusieurs reprises pour faciliter la position des ordres religieux à l'égard de la République. De Mun sait aussi le détachement de Léon XIII à l'égard de la cause royaliste. Il a entendu, dès 1882, le cri de son ami Lyautey : « Le Pape est républicain. »

De tous ces faits il peut conclure que les préférences romaines s'orientent vers une défense des privilèges catholiques, relativement indépendante de la question du régime et vers une confirmation des thèses sociales que l'Œuvre des Cercles continue d'élaborer.

Le parti catholique et social.

Quelles sont, dans leurs grandes lignes, les idées d'Albert de Mun sur l'éventuel parti catholique au printemps 1885 ?

Nous les connaissons par la *Note sur le parti catholique*, rédigée après coup, mais dont l'esprit était déjà dans les manifestes qui jalonnèrent l'histoire de la tentative. Il conçoit avant tout le parti comme un instrument de combat politique.

L'action des Catholiques français jusqu'alors, lui apparaît comme une longue lutte, menée avec un entier dévouement, pour la défense de leurs libertés. Cette lutte a été soutenue par la parole et par la plume, par les œuvres charitables et celles d'enseignement ; elle a été conduite

par des chefs éminents ; les catholiques ont défendu leurs libertés pied à pied et au prix de sacrifices sans mesure. Tout cela est admirable certes, mais « est-ce une action politique ? » s'interroge de Mun, et de répondre « assurément non ! »

> L'action politique suppose une organisation d'ensemble, une direction générale, un budget spécial : elle se révèle par la manifestation sur le terrain politique et sur le terrain électoral d'une force avec laquelle ennemis et alliés au besoin, sont tenus de compter [1].

Cela fait absolument défaut aux catholiques. « Nulle part, l'action catholique ne s'est fait sentir à l'état de force organisée. » Une telle situation ne correspond ni à l'état des forces adverses, ni à « la guerre acharnée » qu'ils font aux catholiques. Pour de Mun, la faiblesse pernicieuse de ses coreligionnaires réside dans l'incapacité où ils sont de prendre l'offensive.

Ils ont pour eux le droit [2] et le nombre [3], mais s'ils sont capables de s'associer à une protestation, ils se résignent le plus souvent à souffrir les persécutions en se plaignant mais « sans savoir user de leurs forces sur le terrain véritablement pratique qui est celui de la lutte politique ». Il y a, écrit de Mun, une « éducation politique à faire, elle est devenue une nécessité pour tous ». Le premier point en sera la force de l'association et il conclut sur ce point : le parti catholique sera une sorte de fédération des éléments chrétiens sur tout le territoire. Il apportera aux catholiques dans la lutte désormais engagée à la fois une direction et une caisse.

Albert de Mun souligne la lassitude de la classe populaire à l'égard des politiciens. « Les plaintes vont toujours

1. Note sur le parti catholique.

2. *Id.* « Le droit, celui qui appartient à la vérité, celui qui s'appuie sur la tradition la plus ancienne, celui qui résulte d'un concordat solennellement conclu. »

3. *Id.* « Le nombre, en ne comptant comme tels que ceux qui peuplent les campagnes et même les villes, sans en excepter Paris.

Dans une foule de communes, la population encore chrétienne se laisse opprimer par une poignée d'ambitieux, habitués du café radical ou affiliés à la loge maçonnique que la puissance des sociétés secrètes encourage en leur donnant de l'audace, du crédit et de l'argent. »

en grandissant, le désordre social en s'aggravant et la société est perpétuellement menacée d'un bouleversement nouveau ; les Catholiques doivent s'intéresser au sort du peuple et se montrer « les plus préoccupés de porter remède aux souffrances réelles des ouvriers ». Ces souffrances existent, ajoute de Mun, elles sont « criantes », elles résultent d'un état social fondé « sur la loi de l'intérêt et non pas sur celle de la justice ».

Les Catholiques ont abandonné ce terrain à leurs adversaires. Ils ne peuvent continuer. Toute la tradition de l'Eglise, tout le christianisme leur font un devoir de défendre le peuple.

Le parti devra se placer carrément sur ce terrain en étudiant et en proposant les réformes nécessaires. Ainsi arrivera-t-il à débarrasser « ce mannequin du cléricalisme » qu'on interpose toujours entre les catholiques et le peuple. Certes ce sera toute une « reconstruction sociale » à opérer, mais elle est nécessaire.

Telles sont, dans leurs très grandes lignes, les idées que nourrit Albert de Mun, au printemps 1885.

Le Manifeste des Treize va lui donner l'occasion de préciser sa pensée, de mesurer les possibilités de coopération qu'il peut attendre de ses collègues et aussi l'amener à l'expression concrète d'un programme puis d'un groupement catholiques.

CHAPITRE II

L'APPEL DES TREIZE

Le 13 août 1885 paraissait dans la presse catholique un *Appel aux électeurs catholiques* portant les signatures de treize personnalités des milieux conservateurs. Nous savons par une communication de de Mun au Comité de l'Œuvre des Cercles que les signataires avaient été réunis parce qu'ils représentaient les principales œuvres parisiennes [1].

Le but du manifeste était de saisir le public catholique des questions religieuses à la veille des élections, de mettre ces questions au premier rang dans l'esprit des électeurs et d'unir ainsi, dans une pensée supérieure de défense religieuse, les monarchistes, les bonapartistes et même, si possible, des républicains modérés.

> Votez, disaient les signataires, pour des hommes qui soient résolus à défendre, sans compromission et sans faiblesse, le droit imprescriptible de l'Eglise et ses libertés nécessaires, notamment la liberté d'association religieuse et celle de l'enseignement à tous les degrés.

Depuis longtemps Albert de Mun réclamait une action concertée des conservateurs. Dès décembre 1884, écrit-il à Grandmaison, le 18 août, il avait « supplié » Chesnelong

1. Procès-Verbal, 7 octobre 1885.
Les treize signataires étaient : Ad. Baudon, le vicomte de Bélizal, A. Benoist d'Azy, Lucien Brun, Chesnelong, le vice-amiral marquis Gicquel des Touches, Kolb-Bernard, Keller, La Bassetière, de Lanjuinais, de Mackau, Albert de Mun et le baron de Ravignan.

et Keller de faire avec Lucien Brun et lui-même « cet acte public d'union auquel on aurait pu donner la consécration d'une action vigoureuse ». Il s'était heurté à un refus.

Cette inaction avait eu, selon lui, pour effet de livrer le terrain électoral « aux petitesses politiques, aux conflits des conservateurs, aux mesquineries des orléanistes, et aux critiques des bonapartistes ». Le Manifeste venu trop tard, ne pouvait être qu'une « fusée », un « coup d'épée dans l'eau », des « paroles sans effet ».

Ces qualificatifs qui se succèdent sous sa plume, quand il écrit à Geoffroy de Grandmaison, son secrétaire bénévole et son ami, trahissent l'amertume qu'il éprouve devant cette action tardive et incomplète. Son concours fut réticent ; sans doute avait-il cru un instant que l'Appel des Treize inaugurait une action constructive. L'Amiral Gicquel des Touches qui lui demanda son adhésion au nom des organisateurs, Chesnelong et Lucien Brun, le lui avait dit explicitement ; il le rappellera le 6 novembre :

« Lorsque, le 23 juillet dernier, j'ai eu l'honneur de vous prier en son nom (Lucien Brun) et en celui de M. Chesnelong, de fortifier de votre adhésion l'Appel aux électeurs catholiques, je vous disais, de la part du premier de ces Messieurs, que cet acte pouvait devenir la base de la constitution d'un grand parti catholique qui était peut-être appelé à rendre par son union de grands services dans les circonstances que l'avenir ne fait que trop prévoir. »

Au lieu de réaliser ces espérances le manifeste n'avait été, au dire de de Mun, qu'une manifestation beaucoup trop tardive et qui faute d'organisation et de moyens d'action ne pouvait avoir de lendemain.

Aussi refuse-t-il d'engager l'Œuvre des Cercles en faisant figurer son étiquette sous sa propre signature. Du coup, toutes les désignations d'œuvres furent abandonnées, et cette décision altéra le caractère même du manifeste qui cessa d'être celui des dirigeants d'œuvres catholiques pour n'être que celui de quelques personnalités.

Cette concession lui ayant été faite, « je n'ai pas voulu refuser une signature, confie-t-il à Grandmaison, mais je l'ai donnée à regret et je crois bien que ce sera la dernière

fois que j'attendrai, pour agir avec mes amis, le bon plaisir des hommes pour qui la protestation est le dernier terme de la politique ».

Appel aux électeurs émané d'une réunion des représentants d'œuvres, le Manifeste des Treize ne comportait rien de constructif. Plusieurs de ses signataires n'avaient, dit de Mun, ni programme commun, ni sur beaucoup de points d'idées semblables. Aussi leur groupe éphémère ne pouvait-il servir de base à la constitution d'un parti catholique.

Le Manifeste des Treize, note de Mun en marge de son dossier, fut le point de départ du parti catholique. C'est qu'en effet, si imparfait qu'il fût, ce groupement traduisait la conscience qu'avaient certaines personnalités catholiques de la nécessité d'un rassemblement. Il avait révélé certaines possibilités matérielles de l'effectuer. Ces possibilités d'action, de Mun était un homme préparé à s'en servir, prêt à la lutte.

Mais cette manifestation lui avait montré aussi les faiblesses et les dangers d'un tel groupement, hétérogène, tardif, démuni de tout moyen d'action. Pour faire autre chose qu'une protestation de plus, il se résolut à agir seul, avec l'espoir d'entraîner ses collègues dans son sillage.

C'est pourquoi dans les semaines suivantes nous verrons de Mun se préoccuper fort peu de ses collègues et beaucoup de l'opinion, avec le dessein de placer ceux-là devant une action résolument engagée où ils viendraient prendre rang.

CHAPITRE III

LA LETTRE A L'AMIRAL GICQUEL DES TOUCHES

Quelques jours après, Albert de Mun rédigeait un manifeste où il exposait à la fois le caractère et les objectifs d'un « parti catholique ». Daté du 8 septembre 1885, ce texte est rédigé sous la forme d'une lettre à l'amiral Gicquel des Touches [1].

Parmi les signataires du « Manifeste des Treize » figurait nous l'avons vu, le vice-amiral marquis Gicquel des Touches, ancien Ministre de la Marine dans le troisième cabinet du duc de Broglie (celui du Seize Mai).

L'amiral avait éprouvé une vive déception du peu d'attention éveillé par le manifeste et, de Versailles, il l'écrivit à Chesnelong [2].

> Que pourrions-nous faire que nous n'ayons fait ? demandait-il, vous me dites que notre Appel n'a pas à coup sûr été sans effet! Je le désire; je serais heureux que vous eussiez raison, mais pour moi je dois avouer que chez mes nombreux amis il n'en a produit aucun. Je n'ai reçu d'autre adhésion que celle d'une vieille amie de 77 ans. Il est vrai que c'est une âme d'élite.
>
> Les journaux monarchistes ont fait le silence presque complet. Le *Gaulois* a inséré quelques phrases du programme dans un coin de ses colonnes et en caractères que l'on avait peine à découvrir. Le *Correspondant*, qui se dit

1. Né à Brest en 1818, il avait commandé la division navale de la Méditerranée à la fin de l'Empire. Considéré comme un spécialiste des questions de recrutement, il avait été promu grand officier de la Légion d'honneur en 1872.

2. Amiral Gicquel des Touches. Copie pour de Mun d'une lettre à Chesnelong, du 28 août 1885.

une revue religieuse n'en parle même pas. Ces feuilles ne comprennent pas qu'en général les Catholiques sont les meilleurs des monarchistes.

Il avait déjà proposé une nouvelle réunion des Treize, mais Chesnelong objecta qu'elle serait impossible en pleine dispersion estivale. L'amiral suggérait donc l'adhésion collective des candidats catholiques dans chaque département aux termes du Manifeste. Alors, écrivait-il, « nous verrions se produire et se former sur la surface de la France un vrai parti catholique ».

Sans attendre la réponse de Chesnelong à cette nouvelle suggestion, il lui annonçait son intention d'écrire dans le même sens à la Bassetière, député catholique de Vendée et membre du Comité général de l'Œuvre des Cercles et à Lucien Brun, sénateur. Le lendemain, le 29 août, il rencontrait le vicomte de Bélizal, député des Côtes du Nord, aux obsèques de l'amiral Courbet et l'entretenait de son projet. D'accord avec Bélizal, il écrivit le 30 à de Mun ajoutant à sa proposition : « Si vous croyez que nous pouvons faire autre chose de mieux veuillez nous le dire. »

Si éloignée qu'elle fût des intentions de de Mun, l'idée de l'Amiral, partagée par Bélizal, était conçue dans le même esprit.

Le manifeste allait être la réponse solennelle et publique d'Albert de Mun à l'interrogation de l'amiral, de même que sa seconde lettre publique préciserait cette réponse à l'adresse de Bélizal.

Après quelques mots d'éloge sur le caractère du marin, venait un exposé de portée générale sur la tentative à entreprendre. On peut y distinguer trois parties : un programme de défense religieuse, un plan très général de réorganisation sociale et l'annonce d'un parti catholique.

En commençant, de Mun expose son opinion sur « les devoirs qu'impose aux catholiques la perspective des élections prochaines ». Il rappelle d'abord le devoir essentiel de défendre les droits imprescriptibles de l'Eglise et ses libertés nécessaires. Il évoque les menaces qui pèsent sur la religion et convie tous les bons citoyens à s'unir pour les repousser. C'était à peu près ce qu'avait dit le manifeste

des Treize. « Mais, ajoutait de Mun, la France chrétienne attend de nous mieux qu'une protestation. Elle veut un combat sérieux, peut-être décisif ». Ce combat sera la lutte contre la révolution. « La France veut vivre et la Révolution la tue ». Elle la tue par l'athéisme officiel qu'elle lui inflige et qu'aucune autre nation n'a connu ; elle la tue par le mépris de la loi divine, sur lequel sont fondées ses institutions et ses lois, elle la tue par la violence qu'elle oppose au libre ministère de l'Eglise, par l'éducation antichrétienne, par la destruction des coutumes traditionnelles ; elle la tue enfin par la tyrannie de l'individualisme, par l'égoïsme et la haine qu'il enfante, par la guerre sociale et la ruine matérielle qui en découlent nécessairement. La lutte contre la Révolution, « qui a fait banqueroute », amorce une réorganisation sociale.

> Je voudrais que les Catholiques, convaincus que là est le véritable terrain de combat, y portassent toutes leurs forces et que, laissant de côté les conventions et les petitesses de la politique, ils offrissent ainsi aux conservateurs, menacés par les tempêtes sociales, le rempart qui leur fait défaut... La banqueroute de la Révolution est complète, et manifeste ; jamais elle n'a paru plus clairement que dans la législature qui vient de se terminer. Maîtres absolus du pouvoir, les hommes de la Révolution n'ont rien su faire pour le peuple ; opportunistes et radicaux, si acharnés aujourd'hui dans leurs controverses personnelles, se sont rencontrés pendant quatre ans dans une égale impuissance ; empressés d'obéir aux engagements de la Franc-Maçonnerie par la persécution religieuse hypocrite ou avouée, habiles à épuiser les richesses du pays et à abaisser son honneur, ils n'ont donné au peuple ni une loi protectrice, ni une institution féconde et ne lui ont laissé, en partant, que la déception d'une enquête sans conclusion [1]. Le monde industriel livré tour à tour aux excès du travail et aux chômages forcés, dévoré par la spéculation et rongé par la misère, retentit du bruit des menaces et des violences. La question agraire se lève sur le pays, engendrée par la destruction des foyers et l'oubli des coutumes chrétiennes.

1. Allusion aux travaux de la Commission nommée en janvier 1884 pour enquêter sur la crise économique et qui n'avait pas déposé ses conclusions.

Je voudrais donc qu'au milieu des agitations publiques, un parti se levât et posât franchement la question sur ce terrain, et qui, s'adressant au peuple des villes, des usines et des campagnes, lui montrât, d'un côté la Révolution, sa véritable ennemie, l'abusant depuis un siècle par des promesses chimériques, ne donnant à ses souffrances ni remèdes ni apaisements, et ne lui laissant, contre l'injustice, d'autre recours que la haine ; de l'autre, l'Eglise Catholique, sa tutrice naturelle et séculaire, lui offrant, dans des institutions sociales placées sous son égide, le repos, la concorde et la stabilité, dans une législation inspirée par son esprit, la protection dont elle a besoin contre les abus de la force, dans des mœurs gouvernées par sa doctrine, l'exemple et le patronage des classes élevées de la nation.

Ce parti aura sa raison d'être quel que soit le régime politique.

Vous connaissez mes convictions et mes espérances au sujet de la forme de notre gouvernement. Mais quel que soit le pouvoir qui régisse la nation, il ne saurait se dérober à ces questions vitales pour un pays ni les résoudre sans rendre à Dieu sa place et sans reconnaître l'empire de sa foi. Le parti catholique aura donc toujours sa raison d'être, soit pour faire entendre ses revendications et arracher à un gouvernement de fait un minimum de réformes dont il est capable, soit pour seconder dans son œuvre réparatrice un gouvernement national et chrétien.

C'est à former ce parti que j'ai consacré avec mes amis mon travail et ma vie. J'aurais souhaité qu'une première manifestation de sa force pût se produire à l'occasion des élections. Si les conditions de la lutte, les nécessités de l'union et les exigences de la politique ne le permettent pas toujours, je me réjouirais du moins de voir un certain nombre de candidats se placer sur ce ferme terrain. Dans tous les cas, au lendemain de la bataille, dès que la poussière en sera dissipée et quelle qu'en soit l'issue, les catholiques n'auront pas, à mon avis, de devoir plus pressant que de s'établir fortement dans cette position.

De Mun ne veut donc pas lier le sort de sa tentative aux élections en cours, mais il ne peut en faire tout à fait abstraction.

J'admets le fonctionnement du parti sous n'importe quel régime et n'importe quel gouvernement. Les objectifs, les libertés de l'Eglise, la réorganisation sociale en seront poursuivis sous tous les pouvoirs, étant toutefois admis qu'un gouvernement national et chrétien en facilitera de beaucoup l'atteinte.

Telles étaient les grandes lignes du Manifeste. L'amiral ayant télégraphié son approbation [1], de Mun adressa la lettre aux journaux catholiques en les priant de la garder quelques jours par devers eux et de la publier à une date rapprochée qui restait à déterminer.

Ce plan se trouva déjoué par une fausse manœuvre. Albert de Mun avait envoyé un exemplaire de la lettre à Maurice Maignen en témoignage d'affectueuse confiance ; déjà directeur du Cercle Montparnasse sous Napoléon III, Maignen avait été à l'origine de l'Œuvre. Les règlements minutieusement étudiés qu'il avait donnés au Cercle Montparnasse, étaient appliqués dans tous les Cercles de France. Lui même, congréganiste des Frères de Saint-Vincent de Paul, avait vu sa situation exceptionnelle consacrée dans l'Œuvre par la dignité de « Gardien de la Bannière ».

Maignen avait convoqué les ouvriers à venir assister le dimanche 13 septembre à l'inauguration d'une statue de Jeanne d'Arc au Cercle Montparnasse [2].

A cette cérémonie religieuse et patriotique, Maignen invita de Mun.

Celui-ci écrivit ses vifs regrets de ne pouvoir y assister et ajouta :

... mais je veux contribuer aussi pour ma part à la solennité. Vous trouverez sous ce pli une lettre adressée à l'Amiral Gicquel des Touches et destinée d'ici trois ou

1. A. Gicquel des Touches. Lettre à de Mun, 10 sept. 1885. Du Mans, où il se trouvait, l'amiral confirma le jour-même son approbation en ces termes : « Je suis très heureux de me voir associé à la déclaration très nette et très ferme des Droits de Dieu que vous renouvelez aujourd'hui et je ne regrette que le passage où vous parlez de ma carrière et que je vous supplie de faire supprimer s'il en est encore temps, parce que je ne le mérite pas et que tout éloge me gêne... »

2. Le mouvement pour la béatification de Jeanne d'Arc commençait alors. La statue était une reproduction de la sculpture de la Princesse Marie d'Orléans au Musée de Versailles.

quatre jours à paraître dans tous les journaux : mais auparavant, si vous êtes vraiment tout à fait en famille intime, lisez ma lettre à nos chers ouvriers de ma part. C'est pour eux, c'est en leur nom que je parle. Il est juste qu'ils aient la primeur de ce Manifeste du parti que nous voulons fonder pour les servir [1].

Maignen lut donc le Manifeste aux hôtes du Cercle Montparnasse, au milieu de la plus vive attention. Quand il eut achevé, au milieu d'applaudissements sans fin, il se tourna vers le Père Vincent de Paul Bailly et lui tendit les feuillets avec ces mots : « C'est à *la Croix* qu'il appartient d'avoir la primeur de cette bonne nouvelle, dont elle a été le héraut. » *La Croix* était alors un tout petit journal, peu répandu en province, mais très apprécié de sa clientèle catholique. Donner la primeur d'un acte politique décisif au petit journal des assomptionnistes était une faute. Le Père Bailly en fut le premier surpris.

> Nous n'eussions certes point sollicité cette faveur, écrivit-il dans l'éditorial du numéro spécial tout enguirlandé, où il publia la lettre sous un énorme Christ avec la devise *Christus vincit*, — mais puisque Jeanne d'Arc et son fidèle serviteur nous l'octroient, nous ne la repoussons pas. Le combat désormais est sur le terrain catholique et ce n'est pas certes pour la *Croix*, l'heure de déserter.

Le choix du journal était mauvais, mais surtout il publia le texte isolément, en contradiction absolue avec le projet de publication collective préparé par de Mun. Cette publication isolée avait, en outre, l'inconvénient de mécontenter la presse catholique. Le soir même l'*Univers* communiquait qu'il possédait le texte, mais qu'il le publierait « seulement dans quelques jours ».

Albert de Mun fut très contrarié. Il ne voulait pas donner à *la Croix* « les apparences d'un privilège qui peuvent nous causer les plus grands ennuis en même temps

1. Cité par Maignen Ch., *Maurice Maignen, directeur du Cercle Montparnasse et les origines du mouvement social catholique en France*. Luçon, 1927, 2 vol. in-16.

qu'elle couvre ma lettre d'un patronage que je ne désirais pas du tout pour elle ».

Néanmoins, le mouvement était lancé. Le 15, François Veuillot, dans *l'Univers*, donnait son adhésion à la lettre de de Mun. Le 19 il la confirmait en réponse à un article hostile du *Temps*[1].

La presse catholique publia le texte à la suite de l'*Univers*, l'accompagnant de commentaires sympathiques. *La Gazette de France*, royaliste, approuva la lettre tandis que l'*Anjou*, l'organe de Mgr. Freppel, saluait en de Mun un « soldat dont la parole virile réconforte »[2].

Commentant cet accueil, *l'Univers* le caractérisait le 3 octobre en ces termes : « Les journaux franchement religieux l'ont saluée avec joie, les journaux hostiles ont répondu par de violentes attaques. Certaines feuilles ont organisé la conspiration du silence. »

Dans ce concert d'éloges, *le Monde*, organe de Mgr. d'Hulst se fit remarquer en se bornant à reproduire le texte sans commentaire.

A Rome *l'Osservatore Romano* se révéla très favorable à « cette courageuse tentative qui procurera le salut de la France en donnant la religion pour base au travail indispensable pour relever la France de l'état de décadence où elle est réduite par le fait de la Révolution ». « Il est nécessaire, ajoutait l'organe romain, que les catholiques aient un programme qui se fonde sur les Droits de Dieu, garantie de tous les droits humains et qui détermine le régime de la famille, du travail, du crédit et de la propriété. Voilà l'œuvre la plus urgente, la plus nécessaire et la plus féconde. »

1. *Temps*, 17 sept. L'article se résume en deux mots. « Paladin d'autrefois », de Mun n'est qu'un « pauvre politique » aujourd'hui.

2. Dans toute la province la presse catholique suivit avec enthousiasme. Citons d'après Barbier *(op. cit.)* : *le Pas-de-Calais*, *l'Echo de la Somme*, *la Vraie France* de Lille, *le Propagateur* Picard, *l'Emancipateur* de Cambrai, *la Gazette d'Auvergne*, *l'Echo de la Marne*, *la Flandre*, *la Montreuilloise*, *le Postillon* de Seine-et-Oise, *la Bourgogne*, *la Chronique de l'Ouest*, *la Sentinelle du Midi*, *le Courrier de Marseille*, *l'Union Francomtoise*, *le Courrier du Jura*, *le Messager de l'Allier*, *le Clérical* (de la Drôme), *l'Océan de Brest*, *le Morbihannais* et plusieurs *Semaines religieuses*.

CHAPITRE IV

LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

(19 Septembre-18 Octobre 1885).

Aussitôt les premières adhésions enregistrées, de Mun annonçait, par la voie de la presse, la formation d'un comité, chargé de « constituer un centre d'action et de souscription et de propager le programme » exposé dans la lettre à l'Amiral. Celui-ci et le vicomte de Bélizal se joignaient, disait-il, à ses « plus anciens et plus intimes compagnons de lutte » pour composer le Comité. Adhésions et souscriptions devaient être adressées soit aux journaux qui adhéreraient, soit à un secrétariat spécial confié à Albert Hyrvoix et installé 262, boulevard Saint-Germain, au siège de l'Œuvre des Cercles.

Le premier tour de scrutin, le 4 octobre, donna 176 sièges aux conservateurs contre 127 aux républicains. Ce résultat surprit les milieux politiques. De Mun et ses amis pensèrent y avoir contribué par leurs efforts en même temps qu'ils y reconnaissaient un précieux encouragement.

Tel était aussi l'avis de la *Semaine religieuse de Cambrai*, qui écrivait :

> Dieu a favorisé manifestement ce grand dessein, non seulement par le nombre d'élus qu'il nous a donnés, mais par l'impossibilité évidente où il les a mis de s'entendre et d'agir sur un terrain autre que celui de la défense de la religion.

Et l'*Osservatore Romano*, d'ajouter :

> L'impulsion donnée à la réorganisation des forces catholiques en France ne pourra être arrêtée ; elle est

sûre de la victoire, elle vise un grand but social et non un but politique, la preuve en est que le valeureux promoteur de cette réorganisation en a jeté les bases dans les classes ouvrières en l'étendant par des Comités *ad hoc* sur toute la France. L'œuvre entreprise sera certainement, grâce à la protection divine, conduite sous peu à bonne fin ; les ennemis de Dieu et de la société trouveront ainsi la route barrée par un obstacle qui cette fois-ci sera insurmontable parce qu'il y aura impossibilité de le démolir.

A l'étranger le projet d'Albert de Mun fut chaleureusement accueilli. La *Germania* souligna la similitude avec le Centre allemand. Les journaux catholiques les plus écoutés multiplièrent les encouragements, à l'instar du *Tablet* de Londres et du *Vaterland* de Lucerne [1].

Dans ces conditions, de Mun n'hésite pas à lancer un appel aux électeurs en vue du second tour de scrutin, sous forme d'une lettre parue le 12 à l'*Univers*. Il y invite les catholiques à marcher à l'avant-garde en redoublant de courage et d'énergie, et en donnant eux-mêmes l'exemple contre l'ennemi commun. « C'est ainsi, termine-t-il, que le parti catholique se formera sur le champ de bataille, et qu'au lendemain de l'action, nous serons prêts pour l'organiser et en faire dans l'avenir le rempart de l'ordre social et politique. »

A côté des réactions de presse, nous ne trouvons guère de réactions privées. Les chefs de la droite, en général, s'abstinrent. Entre les deux tours de scrutin, les hommes politiques avaient des préoccupations plus urgentes qui suffiraient à expliquer leur silence. Néanmoins il paraît avoir également d'autres causes. De Mun s'était adressé directement et individuellement à l'opinion, sans consulter ses collègues. Mackau lui en fera le reproche, quelques jours plus tard.

On observe le même silence chez Lucien Brun, Chesne-

1. Barbier, *op. cit.*, indique également le *Vaterland* de Vienne, *le Courrier de Genève*, la *Liberté* de Fribourg, l'*Unione* de Bologne, l'*Osservatore Catholico* de Milan, *le Courrier de Bruxelles*, *le Bien public* de Gand, *l'Ami de l'Ordre* de Namur, le *Reichzeitung* de Bonn.

long, Keller, etc. Si de Mun ne cherche pas à convaincre directement ses collègues, à cette date, c'est peut-être qu'il redoute leurs réactions. On peut se demander si les députés monarchistes n'attendent pas des éclaircissements et aussi la fin des élections, pour prendre position. Leur silence, quelque peu surprenant, ne paraît pas avoir inquiété de Mun.

Parmi les douze collègues qui avaient signé avec lui le Manifeste des Treize, nous savons qu'il reçut de chaleureux encouragements de Bélizal et de l'Amiral Gicquel des Touches. La Bassetière, mourant, n'était plus à même de se prononcer.

Hors de ce Cercle restreint, de Mun reçut quelques encouragements où le caractère catholique du futur parti était mis en relief.

Une adhésion chaleureuse vint de Vrignault, et si l'on tient compte du rôle que ce dernier a joué aux origines de l'Œuvre des Cercles, on peut penser qu'elle encouragea singulièrement de Mun. Chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères en 1871, Vrignault avait été l'un des neuf fondateurs de l'Œuvre des Cercles, et son premier président jusqu'en 1873. C'est lui qui avait fait adopter l'idée d'une prière commune, le « lien religieux ». Un peu après sa démission, Vrignault était entré dans les Ordres. Il fallait cette occasion exceptionnelle pour qu'il rompît le silence où il était enfermé depuis plus de dix ans. Dans une lettre à son ami Maignen on trouve cette phrase caractéristique : « J'aimerais bien que le parti qui va se former grâce à la généreuse initiative du comte A. de Mun, s'appelât Ligue Catholique, sous la protection de Jeanne d'Arc ». Le parti catholique, ajoutait-il, devrait marcher à la lumière du *Syllabus*, ce phare allumé par Pie IX.

De Mun sollicita l'avis du R. P. abbé de Solesmes. Le 6 octobre celui-ci se déclara favorable, de Mun l'assurant que le mouvement s'étendrait à l'ensemble des forces catholiques. Cependant, il recommanda le recrutement sévère de vrais chrétiens, « des hommes qui savent mettre la foi en tête de toutes leurs affections, de leurs intérêts les plus chers ». Il insistait aussi pour ne faire porter l'union « que

sur les vérités absolument certaines de l'enseignement de notre foi », tel que ces vérités ressortaient du catéchisme et de l'Encyclique *Humanum Genus*.

L'amiral Gicquel des Touches insistait lui aussi pour que l'Œuvre prit un caractère de mouvement catholique. Rappelant la Ligue de la fin du XVI^e^ siècle il proposait d'appeler le nouveau mouvement : « Ligue de l'Ave Maria ».

L'Œuvre des Cercles, nous allons le voir, ne marchanda pas son appui total à son secrétaire général. Mais Léon Harmel, l'industriel modèle du Val des Bois, qui avait conduit les patrons chrétiens aux pieds de Léon XIII, Harmel, qui d'autre part secondait chaleureusement les efforts de de Mun, n'hésitait pas cependant à le mettre en garde contre l'étiquette royaliste.

Rappelant notamment la phrase : « Vous connaissez mes convictions et mes espérances au sujet de la forme du gouvernement », il remarquait : « Il tend à ressortir que si votre programme est avant tout catholique, il est en second lieu monarchique. » A cela le filateur du Val des Bois est résolument opposé : « A mon avis cette alliance est fort regrettable et ne peut qu'entraver notre action. Il faudrait rester sur le terrain purement et uniquement catholique. Le renversement de la République est un moyen, non un but. Si nous pouvons par un autre moyen rétablir l'ordre social chrétien, nous devrons prendre cet autre moyen et laisser la République tranquille. » Il évoque, non sans complaisance, les avantages que la II^e^ République a valus à l'Eglise. Homme de foi, Harmel s'en remet à Dieu. « C'est à Jésus-Christ à déterminer *lui-même* par quelle forme de gouvernement et par quels hommes il entend sauver la France. Pour moi je n'y vois rien et je ne veux rien y voir. »

Avant de conclure il rappelait à de Mun que dans les familles « plébéïennes » comme la sienne, les siècles passés n'éveillaient d'autre regret que ceux de leur grande foi. Le reste est question de fait. La conclusion est à l'image de l'homme :

> Si nous étions royalistes enragés au temps d'Henri V c'est que nous avions un saint. Question de fait, non de principe. Si nous détestons de tout notre cœur la Répu-

blique actuelle, c'est qu'elle persécute l'Eglise, question de fait non de principe. La grande majorité des familles catholiques n'est-elle pas dans la situation de ma famille ?

Dès lors plus le parti catholique sera nettement distinct de toute question de forme de gouvernement, plus il sera capable d'entraîner de généreux dévouements et des enthousiasmes soutenus. Si de Mun évite cet écueil, Harmel l'assure de l'utilité de son parti, auquel il apporte son concours. Mais la séparation d'avec une partie de la droite monarchique demandera du courage, et il l'exhorte à en avoir [1].

Telle était l'atmosphère où s'organisait le parti catholique. De Mun, après une brillante réélection, quitta Paris pour Canterbury où ses fils faisaient leurs études au Collège des Jésuites sous la direction de son ami, le Père du Lac. Son fils aîné, le jeune Bertrand de Mun, assurait le secrétariat de son père qui resta en Angleterre jusqu'en novembre [2]. Il écrivit sous la dictée de son père une grande partie des sollicitations d'adhésion.

Cependant la propagande n'était qu'une partie du travail nécessaire pour lancer le nouveau parti catholique. Encore fallait-il l'organiser. Sa tâche fut simplifiée grâce à la prise en charge du parti par une organisation existante et bien préparée : l'Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers.

Comment s'effectua cette prise en charge, comment devait-elle se poursuivre ? C'est ce qu'il faut maintenant considérer.

1. Léon Harmel : Lettre à de Mun. Val des Bois, 13 oct. 1885 (fonds de Mun). Il ajoute cette phrase caractéristique : « Entre nous les d'Orléans me donnent le mal de mer et si c'est pour eux qu'il faut combattre, je n'en ai pas le courage. »
2. Comte Bertrand de Mun : Témoignage verbal.

CHAPITRE V

L'ŒUVRE DES CERCLES ET LE PARTI CATHOLIQUE

Assurer le lancement et l'organisation du parti catholique, telle était la tâche dévolue à l'Œuvre qu'Albert de Mun, son frère Robert et La Tour du Pin avaient fondée, à la Noël 1871, pour répandre à travers la France le Cercle catholique d'ouvriers tel qu'il fonctionnait boulevard Montparnasse à Paris, sous la direction de Maurice Maignen. Cette vaste organisation, conçue suivant les méthodes en honneur dans l'armée, se prêtait au dessein d'Albert de Mun. Avec ses trente-cinq mille ouvriers et ses sept mille représentants de « la classe dirigeante », issus de la moyenne noblesse rurale et du corps des officiers de terre, l'Œuvre des Cercles étend à travers le pays son organisation paritaire : le cercle composé d'ouvriers, avec ses dignitaires élus et son aumônier, le comité où les représentants de la classe dirigeante se répartissent en quatre sections : celles du recrutement, de l'organisation, de l'administration et des études. A Paris, 262, boulevard Saint-Germain fonctionne le Comité général avec son président, son Secrétaire général (Albert de Mun), ses quatre sections, son conseil des Etudes rattaché à la IV^e^ section et ses trois commissions annexes : celle des industriels, celle des agriculteurs et celle des artisans (dite des « Arts et Métiers »). L'Œuvre comprend en outre depuis peu une commission législative où s'élaborent les propositions de loi que des parlementaires présenteront à la Chambre. La première section du

Comité général s'occupe des relations de l'Œuvre et se divise en trois directions : celle des relations proprement dites, notamment avec le Clergé, celle de la presse qui suit les commentaires des journaux sur l'Œuvre et quelquefois les inspire et celle des conférences destinées à répandre la doctrine du Conseil des Etudes concurremment avec les organes de l'Œuvre : l'hebdomadaire *La Corporation* et la revue mensuelle *l'Association catholique*.

Quelques comités de province ont aussi des commissions annexes qui s'appellent alors des « réunions ».

La bourgeoisie, et singulièrement les professions libérales, ne sont presque pas représentées dans l'Œuvre, où les légitimistes l'emportent de beaucoup sur les orléanistes.

L'histoire de l'Œuvre n'offrait pas de véritable précédent d'une intervention politique, mais ses services avaient déjà facilité le pétitionnement contre l'article 7 du projet de loi Ferry dans certaines provinces [1]. Résolument engagés dans l'action, les membres de l'Œuvre fourniraient les cadres du nouveau parti, lui apporteraient des fonds, des locaux, des concours qu'il faudrait autrement réunir à force d'efforts et sans garantie d'un résultat immédiat.

La première réunion du Comité général de l'Œuvre qui suivit la publication de la lettre à l'Amiral, se tint le 16 septembre. A cette séance, sans doute à cause de la fausse manœuvre de *la Croix*, le Comité ne fut saisi d'aucune communication du secrétaire général, mais la Tour du Pin crut devoir signaler l'événement « à tous ceux qui doivent y trouver à la fois un encouragement pour le passé et une indication pour le présent et surtout pour l'avenir » [2].

Le 23, la communication attendue était arrivée et aussitôt mise à l'étude. De Mun rappelait à ses collègues que les principes énoncés dans sa lettre à l'amiral étaient ceux-là mêmes qui inspiraient depuis longtemps leur programme d'action. En conséquence il demandait à l'Œuvre tout

1. Voir du même auteur, l'*Action Sociale des Catholiques en France*, 1871-1901.

2. P. V. du Comité général de l'Œuvre, 16 septembre 1885.

entière d'en faire le point de départ d'une action énergique ». Dès aujourd'hui, poursuivait-il, des instructions sont données aux chefs des Ire et IIe sections [1] pour la diffusion aussi prompte et aussi large que possible, en France et à l'étranger, de la lettre et pour l'organisation dans le sein même de l'Œuvre d'un vaste mouvement d'adhésion publique.

Voilà donc l'Œuvre appelée à concourir à l'entreprise nouvelle. Sous quelle forme ? On ne le voit pas encore très bien car de Mun et ses amis ont une préoccupation primordiale : les élections législatives dont le premier tour de scrutin se déroule le 4 octobre. Le succès dépasse les plus belles espérances de la droite.

Aussi le Comité général de l'Œuvre se réunit-il le 7 octobre avec la conscience que « les circonstances politiques sont gravement modifiées », selon l'expression même de de Mun. Le retour du corps électoral vers les conservateurs paraît être la condition la plus favorable au succès du projet.

> Le Comité sait déjà, dit-il, qu'il (le Secrétaire Général) n'a pas entendu faire une manifestation électorale. Sans doute chargé par ses fonctions et la confiance de ses confrères du soin de porter en public la parole de l'Œuvre, il avait paru impossible au Secrétaire Général de laisser passer une circonstance aussi importante pour l'avenir politique et social du pays sans élever la voix au nom de tous pour exprimer une fois de plus nos convictions et formuler notre programme. Mais les conditions générales dans lesquelles se préparait du côté des conservateurs la lutte électorale ne nous permettaient pas d'y intervenir utilement ; cette nouvelle affirmation de nos idées devait nécessairement, cette fois encore, conserver un caractère platonique.
>
> Toutefois si nous étions réduits à cette attitude pour la lutte actuelle, le moment semblait venu de prendre nettement position sur le terrain politique et de déclarer nos intentions pour l'avenir. La lettre a été publiée de telle

1. La première section du Comité général, comme dans chaque comité local, s'occupait de la propagande ; la deuxième section s'occupait du recrutement et de la vie des fondations.

sorte qu'elle vînt assez tôt pour que l'occasion des élections futures en justifiât la production et assez tard pour qu'elle ne parût pas un élément de discorde jeté au milieu de l'alliance conservatrice.

Il s'agit aujourd'hui d'organiser définitivement le mouvement commencé et d'établir le parti catholique dont la préparation a été ainsi publiquement amorcée sous une forme pratique et susceptible d'action énergique. Il analyse alors les relations futures des deux institutions :

> Notre œuvre est naturellement désignée par son programme, par sa discipline, par la bonne constitution de ses cadres à servir d'âme et d'instrument à cette entreprise, qui ne s'offre pas à elle comme une œuvre nouvelle, mais qui est le couronnement aperçu dès la première heure de ses longs travaux.
>
> Plusieurs d'entre nous ont même jugé que le Comité de l'Œuvre, sans rien changer à sa constitution présente, pourrait et devrait prendre ouvertement la tête et la direction d'un mouvement qui correspond exactement à sa mission. D'autres, pour répondre aux scrupules de ceux qui craindraient de trouver dans ce caractère spécial et un peu exclusif, que notre œuvre paraît avoir aux yeux d'un grand nombre, un obstacle à son action directe sur le terrain plus large qu'il s'agit d'aborder ont émis la pensée que sa constitution pourrait être modifiée par la création d'une sorte de comité de patronage où seraient appelés des personnages marquants dans le monde catholique. Plusieurs sont convaincus que tout en restant dans la pratique, l'organe le plus puissant du parti catholique, l'Œuvre, ne saurait elle-même et en tant qu'œuvre, tenter d'en assurer la direction, sous peine de manquer le but, d'éloigner d'elle beaucoup de bonnes volontés dont le concours est nécessaire et de paraître jeter dans les rangs catholiques une fâcheuse division.
>
> La constitution d'un parti catholique analogue à celui qui existe en Allemagne a été de tout temps l'objectif en vue duquel nous formons nos idées, nos cadres, et notre personnel. Il ne saurait donc entrer dans la pensée du secrétaire général de créer un organisme nouveau pour une œuvre à laquelle nous préparons le nôtre depuis près de quinze ans. Mais il lui paraît d'autre part qu'il y aurait inconvénient au point de vue de la tactique à

suivre, à présenter au public le Comité de l'Œuvre lui-même comme se chargeant de la direction du parti catholique. Il importe, en effet, de remarquer que si le terrain social, et en particulier celui de la question ouvrière, est le plus propre à faciliter la formation et les évolutions du parti catholique, son activité doit avoir un objet plus général : préparation politique du gouvernement chrétien : résistance politique aux violences du gouvernement révolutionnaire.

A la suite de cet exposé La Tour du Pin et Maurice Maignen déposèrent une déclaration de confiance en réponse à la communication du Secrétaire général. Selon le règlement de l'Œuvre le vote en fut ajourné et on y procéda le 28 octobre [1].

La Tour du Pin qui venait de rentrer de Fribourg où s'était tenue la première réunion de travail des catholiques sociaux, attira l'attention des assistants sur la nécessité de développer les études poursuivies jusqu'alors par l'Œuvre des Cercles. Le Secrétaire général comptait, dit-il, sur l'organisation des services d'études de l'Œuvre pour lui fournir les moyens de soutenir dans les assemblées politiques les principes de la législation chrétienne. Où en étaient les travaux ? Quel serait le programme législatif du parti catholique ? Il l'exposait en détail.

Le Conseil des Etudes [2] de l'Œuvre n'était pas encore en mesure de formuler clairement les règles concernant le régime chrétien de la propriété et du crédit, mais il pouvait déjà définir le régime du travail. Le meilleur moyen pour le parti catholique d'en saisir l'opinion publique serait de les rédiger sous forme de projets de loi et de les soumettre au parlement.

1. Texte de la déclaration de confiance. « Le Comité félicite le Secrétaire général de la vigueur de son initiative et de la conformité de son langage au programme de l'Œuvre, renouvelant toutes ses déclarations antérieures, depuis celle de l'Appel aux hommes de bonne volonté, jusqu'à celle du Mémoire qu'il a soumis ce printemps à notre Saint-Père le Pape et à NN.SS. les Evêques. Le Comité accepte la responsabilité de l'action engagée comme il est indiqué dans la communication qui vient de lui être faite. Il invite en conséquence le Secrétariat général tout entier à y correspondre et à lui rendre des comptes fidèles en les formes accoutumées. »

2. Le Conseil des Etudes était composé de personnes connues pour s'intéresser aux questions sociales,

Dans cet esprit, la commission d'études législatives de l'Œuvre, récemment instituée avec un Jésuite, le Père de Pascal, pour président, et un sociologue de l'école de Le Play, Urbain Guérin, comme secrétaire, venait de préparer deux propositions de loi relatives à la responsabilité des accidents du travail dans l'industrie et à l'assurance contre la vieillesse et la maladie [1]. Une troisième était en cours d'étude sur la durée du travail et le repos dominical. Ces projets, ajoutait La Tour du Pin, ne constituaient en fait qu'un acheminement vers un texte plus vaste sur l'organisation corporative du travail, base essentielle de toute réglementation de ses diverses branches.

Pour établir cette réglementation avec l'avis des intéressés, « dont la compétence spéciale et l'expérience ne peuvent être suppléées », il faudrait reconstituer des corps représentant chaque métier et chaque nature d'industrie, ce qui ferait l'objet d'une proposition de loi organique du travail qui serait très prochainement soumise à la Commission d'Etudes.

Enfin deux autres textes suivraient, relatifs l'un à la protection de la femme et spécialement de l'ouvrière contre la séduction et l'autre à la réforme de la législation sur les sociétés anonymes qui tendent, notait La Tour du Pin, à remplacer partout l'action bienfaisante du patronat.

En soumettant au Comité de l'Œuvre les premiers travaux que la Commission d'Etudes législatives va entreprendre immédiatement, le chef de la IV^e^ section espère témoigner de l'ardeur avec laquelle tous ses dévoués collaborateurs sont prêts à aider de toutes leurs forces à la formation du programme social du parti catholique à l'avant-garde duquel l'Œuvre va marcher à la suite du Secrétaire général.

A la séance du Comité de l'Œuvre, le 28 octobre, l'ancien préfet Pihoret l'ayant questionné sur l'action qui serait demandée à l'Œuvre, La Tour du Pin répondit qu'il croyait savoir que ce serait une action corporative par le déve-

1. On remarquera que ce sont les deux projets d'assurances que le Centre allemand s'efforce au même moment de faire voter au Reichstag.

loppement des commissions professionnelles et des réunions professionnelles annexes aux Comités locaux. Tel était l'outil indispensable dont de Mun comptait se servir pour étendre à travers toute la France et dans tous les milieux l'action du parti catholique.

De son côté Harmel, chef de la IIe section de l'Œuvre (celle des fondations), adressait aux chefs des IIes sections des Comités locaux, un pressant appel, les invitant à solliciter de toutes leurs forces les adhésions à la lettre à l'amiral Gicquel des Touches, qu'il joignait à la sienne. « Les circonstances sont graves, écrivait-il, et il semble qu'en aucun autre temps il n'a été plus nécessaire d'afficher publiquement sa foi sociale [1]. »

Une seconde lettre, adressée directement aux aumôniers des Cercles, les exhortait à faire prier de toutes leurs forces les fidèles pour, disait-il, faire violence au ciel [2].

1. Procès-verbaux du Comité de l'Œuvre des Cercles (annexes). Voici le texte de cette lettre-circulaire :

« A MM. les membres de la IIe section du Secrétariat général de l'Œuvre.

« Mon cher Confrère,

« Vous recevrez avec la présente un numéro de l'*Univers* où se trouve la lettre du Secrétaire général. Inspirez-vous en sur deux points : 1) la nécessité de la prière qui seule nous donnera la victoire, sollicitez les aumôniers afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour que le Rosaire soit récité du samedi soir au dimanche soir, que dans chaque cercle on fasse le possible ; 2) pressez nos amis de donner des adhésions publiques à la lettre (aux 2 lettres) du Secrétaire général. Envoyez ces adhésions à M. Hyrvoix, qui fera le nécessaire pour l'impression. En adhérant à cette lettre nous ne faisons pas acte de parti mais uniquement de catholique, nous restons sur cette seule base laissant en dehors les questions de forme de gouvernement et de personne.

« C'est donc un devoir de conscience pour tous les catholiques de proclamer qu'ils veulent s'employer à rétablir le règne de Jésus-Christ dans la France. C'est l'accomplissement de cette parole du *Pater* : « Que votre règne arrive ! » Les circonstances sont graves et il semble qu'en aucun temps il n'a été plus nécessaire d'afficher publiquement sa Foi Sociale. Veuillez me répondre un mot sur ce qui a été fait dans votre contrée sur ces deux demandes. Veuillez, etc...

« Léon Harmel. »

2. « A MM. les Aumôniers des Comités des Cercles.

« Val-des-Bois, 13 octobre 1885.

« Très honoré Monsieur,

« Pardonnez-moi de m'adresser directement à vous au lieu d'avoir recours à notre très Révérend Père Aumônier pour vous écrire. Mon excuse est dans la gravité des circonstances et la nécessité d'agir sans retard. Le nº du 13 octobre, *Univers* ou autres journaux catholiques,

Cependant, le 18 octobre, les électeurs envoyaient 383 républicains et 201 conservateurs à la Chambre. Par rapport à 1881, les conservateurs voyaient doubler le nombre de leurs voix (3.541.000 contre 1.789.000). La période électorale était close.

donne une lettre du Secrétaire général ayant trait aux élections. La prière est notre force et nous venons solliciter de votre zèle l'organisation de prières à Marie Immaculée, la Reine de France en dépit des Sectaires. Si vous le pouvez, après en avoir obtenu l'autorisation de l'Ordinaire, faites en sorte que la récitation du Rosaire ne discontinue pas de Samedi à Dimanche soir. Obtenez des adorations nocturnes si possible. Enfin que les membres de toutes vos associations par un suprême effort fassent violence au ciel. Je suis, etc...

« Léon Harmel. »

CHAPITRE VI

LA LETTRE AU VICOMTE DE BÉLIZAL

Le second tour de scrutin marque un tournant décisif dans l'historique de la tentative de parti catholique. La préoccupation électorale qui domina jusqu'au soir du 18 octobre les pensées des acteurs de cette lutte sévère, fait place à la sérénité du fait accompli, dans laquelle s'organisent les regroupements post-électoraux. C'est dans le cadre de ceux-ci que l'initiative de de Mun doit maintenant s'insérer pour sortir du plan des généralités où se tiennent les manifestes électoraux.

Les circonstances appellent des précisions que de Mun va apporter. Ce faisant, il va, mieux que par le passé, offrir aux hommes politiques, des données précises grâce auxquelles ils le jugeront, pour ensuite le suivre ou le combattre à leur guise.

> Jusqu'à ce moment, écrit Mgr. de T'Serclaes, le comte de Mun offrait donc le parti catholique comme une sorte de corps auxiliaire, en troupe régulière, sans dire encore si la troupe ainsi formée rentrerait ou non dans le cadre de l'organisation conservatrice.

A cette prise de position nécessaire, va répondre celle des chefs du parti conservateur. Les préoccupations électorales, la tactique et l'absence de tout appel direct de de Mun ont permis à certains catholiques de taire leurs appréhensions ou leur désapprobation. Désormais de Mun, pour organiser son parti, va s'adresser à eux et leurs réactions, latentes jusque-là, vont se faire jour.

De Mun se décida, aussitôt après les élections, à exposer le programme de l'organisation du futur parti, sous forme d'une nouvelle lettre publique adressée à son dévoué collègue, le vicomte de Bélizal, député des Côtes-du-Nord [1]. A la tête de l'organisation qu'il se proposait de mettre sur pied, il souhaitait placer un comité parlementaire. Sous la direction de ce comité, l'Œuvre des Cercles aurait fourni les cadres du parti. Ainsi se trouva-t-il amené au lendemain même des élections à solliciter le concours des chefs de la droite dont le silence avait été jusque-là à peu près total. Ne pouvant les engager sans leur aveu, il rédigea avec soin son appel et l'adressa avec une lettre aux principaux parlementaires de la droite et à quelques « catholiques actifs » [2] dont l'intervention pouvait aider ses projets. Il tenait essentiellement à constituer ce groupe parlementaire avant la rentrée des Chambres, prévue pour la mi-novembre. Pour décider les plus réticents de ses collègues, il ne vit de meilleur moyen que de publier les adhésions des premiers parlementaires prêts à le suivre. Pendant trois semaines, de Canterbury, il va livrer une dure bataille pour convaincre ses collègues, les rassurer, arracher leurs adhésions et mettre le parlement et le pays en face d'un parti catholique solidement constitué.

La lettre au vicomte de Bélizal porte la date du 1er novembre et fut publiée le 3 par les journaux. Mais elle avait été rédigée avant le second tour des élections. Le texte, alors inédit, fut soumis à l'approbation des parlementaires intéressés et des catholiques actifs.

La IIe section de l'Œuvre des Cercles avait établi, en vue de cette consultation, une liste de trente-cinq députés qui paraissaient susceptibles d'adhérer à la lettre-programme. De Mun communiqua son texte à Chesnelong, Lucien Brun, de Ravignan, de Mackau, Lanjuinais et Keller, qui avaient signé avec lui l'Appel des Treize [3].

1. Né en 1834, Louis de Bélizal était Conseiller général des Côtes-du-Nord depuis 1872 et député depuis 1876 (légitimiste).
2. Note liminaire. Dossier B. de Mun.
3. P. V., 4 novembre 1885. Nous savons par les *Souvenirs* de Mackau que de Mun lui adressa cette lettre le 28 octobre.

D'autres personnes en eurent également connaissance, notamment l'abbé Leroy, qui fut à un moment conseiller ecclésiastique de l'Œuvre des Cercles. De Mun retarda même la publication de sa lettre programme afin d'élargir quelque peu cette consultation préalable. « Je tiens expressément, écrivait-il à l'abbé Leroy, à ce qu'on ne puisse pas me reprocher d'avoir manqué d'égards envers qui que ce soit, ni d'avoir négligé une seule démarche en vue de sauvegarder l'union entre tous [1]. »

Il rédige cette lettre-programme quand, réélu au premier tour de scrutin, il se retrouve à Canterbury, auprès de ses fils et de son confesseur, le P. du Lac.

Dès le 17 octobre, en effet, il envoyait le texte du document au Père abbé de Solesmes ; le surlendemain, il l'adressait à l'amiral Gicquel des Touches ; Bélizal lui-même en reçut le texte avec demande d'en accepter la destination publique, des mains de La Guillonnière. Dès le 22 octobre, il envoyait son adhésion.

En quels termes, de Mun sollicita-t-il cette approbation ? Nous pouvons nous en faire une idée d'après le brouillon d'une de ces lettres, retrouvé parmi les réponses en date du 30 octobre.

> Mon cher Collègue,
>
> Vous avez peut-être lu, en son temps, la lettre que j'ai adressée à M. le Vice-Amiral Gicquel des Touches : je me permets d'en replacer ici le texte sous vos yeux. J'y exprimais la pensée qu'en présence de la guerre ouverte déclarée à Dieu et à la religion et de la rupture violente préparée entre la société civile et l'Eglise, la formation d'un parti catholique capable de soutenir ses revendications sur le terrain politique, me paraissait s'imposer nécessairement à nos efforts et j'ajoutais que les questions sociales devenant chaque jour plus pressantes c'était à ce parti, fortement constitué, qu'il appartenait d'en présenter au peuple les solutions dictées par la loi divine.

Cette lettre et ces idées rencontrèrent dans l'opinion des Catholiques un très général assentiment et malgré les

1. De Mun : Lettre à l'Abbé Leroy, 31 octobre 1885 (papiers Grandmaison).

préoccupations de la lutte électorale, les adhésions arrivèrent de toutes parts.

> Encouragé par ces témoignages de sympathie, je crois le moment venu de donner suite au projet annoncé et je me permets de venir vous soumettre le programme et le plan d'action qui me paraissent, dans ce but, le mieux répondre aux nécessités du moment.
>
> Vous les trouverez exposés dans le projet ci-joint d'une lettre adressée à notre collègue le Vicomte de Bélizal qui a bien voulu m'y autoriser. Mon désir est de publier cette lettre avant l'ouverture de la Chambre afin de prendre position immédiatement : je serais très heureux qu'elle fût honorée de votre approbation et très reconnaissant si vous croyiez pouvoir y donner votre adhésion.
>
> Aussitôt que la date de la convocation des Chambres sera officiellement connue, j'aurai, si vous voulez bien me le permettre, l'honneur de vous prier d'assister à une réunion intime où nous pourrons étudier ensemble l'organisation de l'Union Catholique [1] dans le pays aussi bien que dans la Chambre.
>
> La constitution de ce groupe parlementaire ne jetterait en rien la division dans la minorité conservatrice à laquelle elle pourrait offrir, au contraire, un terrain d'union plus ferme qu'aucun autre, et je n'ai pas besoin d'ailleurs d'ajouter que chacun de nous n'en resterait pas moins libre de son action politique à d'autres égards, et notamment au point de vue du groupement des forces monarchiques : c'est une liberté que je serais le premier à réclamer pour moi-même. Dans l'espérance que vous voudrez bien accueillir favorablement cette communication, je vous prie, mon cher collègue,...

Ecrites de la main de de Mun ou de celle de son jeune fils Bertrand qui lui servait de secrétaire [2], la plupart de ces lettres ont dû être rédigées aussitôt reçue l'adhésion du vicomte de Bélizal (peut-être même avant, car de Mun ne devait concevoir aucun doute sur la réponse de son col-

1. L'Union Catholique est le nom que de Mun donnera désormais au parti, avec l'espoir, sans doute, que ce terme désarmera quelques préventions.

2. Comte Bertrand de Mun, témoignage verbal.

lègue, partisan depuis de longues semaines de son projet) et jusqu'aux derniers jours d'octobre.

La lettre-programme adressée au vicomte de Bélizal est conçue en termes élevés.

Elle est destinée à préciser la lettre à l'amiral Gicquel des Touches. « Nous avons promis aux Catholiques d'organiser leurs forces sur le terrain politique. L'heure est venue de passer des paroles aux actes. » Le député des Côtes-du-Nord avait donné son adhésion à la lettre du 8 septembre en termes particulièrement chaleureux ; c'est pourquoi de Mun lui demande cette fois son concours [1]. Le résultat des élections nous prépare, dit de Mun, de grandes obligations. Ce « réveil du pays » peut entraîner soit un redoublement de la persécution religieuse, soit une « apparente modération », soit encore un changement profond des institutions.

> C'est pourquoi notre programme doit être un programme de gouvernement. Le temps des protestations est passé, celui des revendications commence. Le vaste cadre de ces revendications existe, il a été tracé par le Pape Léon XIII dans l'Encyclique *Humanum Genus* [2].

Après avoir cité la condamnation pontificale contre la Franc-Maçonnerie et rappelé que l'espoir de guérison des catholiques réside dans l'Eglise, de Mun remarque :

> Le programme du parti catholique est tout entier dans ces paroles du Souverain Pontife. Il se résume dans un certain nombre de revendications qui embrassent à la fois les droits de l'Eglise, de la famille et du peuple [3].

1. L'orientation d'abord parlementaire du recrutement se reconnaît notamment à ce que le destinataire du deuxième manifeste est choisi au sein de la Chambre à laquelle l'Amiral Gicquel des Touches était étranger.

2. En date du 20 avril 1884.

3. « *Pour l'Eglise.* — L'entière liberté de son ministère et la protection publique du culte catholique qui en est la garantie, comme conséquence, l'exemption pour les prêtres du service militaire ; l'organisation des secours religieux dans les camps, les casernes et les hôpitaux ; le droit pour les associations religieuses de se constituer et se développer librement ; dès aujourd'hui l'application loyale et sincère dans sa lettre et dans son esprit, du concordat consenti par le Saint-Siège à la France.

Pour la Famille. — La liberté complète de l'enseignement à tous les degrés et comme minimum le retour aux lois de 1850 à 1875 ; l'instruction

Pour soutenir ce programme, il faut nécessairement former dans la nation un parti compact et puissant, qui ait dans le Parlement ses représentants autorisés, qui s'appuie dans le pays tout entier sur le peuple chrétien et qui mette au service de ses revendications une active et incessante propagande.

Quelle en sera l'organisation ?

Ce parti, qui pourrait prendre le nom d'Union Catholique, aura dans tous les arrondissements, tous les cantons et toutes les communes, des correspondants chargés de répandre son programme, de lui recruter des adhérents, d'assurer la diffusion des brochures et des journaux et d'entretenir une action constante en vue de la préparation des élections législatives, départementales et communales.

De Mun prévoit des congrès spéciaux, où sera périodiquement déterminée la politique du nouveau parti, tandis que de fréquentes réunions permettront aux catholiques de vulgariser les idées qu'il se propose de défendre. Le financement sera assuré par une souscription permanente dans tout le pays.

Après avoir exprimé sa confiance dans le concours de la presse catholique, de Mun souligne la nécessité pour l'Union catholique d'avoir un centre d'où parte la direction du mouvement.

« La place de ce centre d'action est naturellement dans

religieuse dans les écoles publiques et aussi promptement que possible l'abrogation de la loi du 28 mars 1881 ; le respect du sacrement du mariage qui consacre l'indissolubilité du lien conjugal, et, dès que nous pourrons l'obtenir, l'abrogation de la loi qui rétablit le divorce ; enfin, la conservation du foyer domestique par la révision des articles du code civil relatifs au droit de tester.

Pour le Peuple. — La limitation du travail par le respect légal du repos dominical : l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et la suppression progressive du travail pour les mères de famille et les enfants des deux sexes, la protection du travail national dans l'industrie, les arts et métiers et l'agriculture, assurée par les lois économiques et les institutions sociales ; une législation protectrice contre les accidents, la maladie, le chômage involontaire et l'incapacité de travail résultant de la vieillesse ; et pour rendre cette législation pratique et efficace, une organisation corporative, destinée suivant les termes de l'Encyclique *Humanum Genus* à protéger sous la tutelle de la religion les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. »

le Parlement où les représentants des catholiques trouvent avec une tribune pour exposer leurs revendications devant le pays, l'autorité que leur mandat leur donne pour les faire valoir. »

Et il concluait par cet appel, dont le texte fut plusieurs fois retouché :

> Un groupe de députés adhérant au programme catholique et décidés à en poursuivre l'application peut demain, sans jeter aucunement la division dans les rangs de la droite parlementaire, mais en s'unissant pour cette œuvre spéciale, annoncer publiquement sa formation et entreprendre immédiatement l'organisation du parti. C'est la marche que je vous propose de suivre [1].

Il rappelait en terminant le succès électoral des Catholiques belges, les initiatives sociales des parlementaires catholiques autrichiens et la victoire du Centre allemand dans le Kulturkampf. « Il faut que la réunion prochaine du Parlement nous trouve prêts à entrer en campagne. Je vous promets pour ma part d'y travailler de toutes mes forces... »

1. On trouve cette variante sur les épreuves : « Un groupe peut, ce me semble, se constituer facilement sans jeter aucunement la division dans les rangs de la droite parlementaire et sans nuire en rien à d'autres égards à la liberté d'action politique de chacun de ses membres. L'organisation du parti dans le pays sera d'autant plus prompte que les députés catholiques se montreront plus résolus à en prendre la tête. Telle est la marche que je vous propose de suivre ».

CHAPITRE VII

LES RÉACTIONS DES MILIEUX CATHOLIQUES

La période qui s'étend du 22 octobre aux premiers jours de novembre est celle où le projet d'Albert de Mun subit ce qu'on appelle en langage de théâtre « les feux de la rampe ». Jusque-là le caractère général de ses déclarations et les préoccupations de la campagne électorale s'étaient conjugués pour retenir ses collègues et l'opinion catholique dans une prudente réserve, exception faite des manifestations de sympathie que nous avons relatées, et qui, encore une fois, s'adressaient au principe de son initiative et non à des modalités que personne ne connaissait. Pour apprécier la variété et les nuances de l'accueil que rencontra la lettre-programme au vicomte de Bélizal, il est nécessaire d'établir une distinction quelque peu artificielle entre la réaction des parlementaires de droite et des catholiques actifs au programme politique, leur réaction au programme social et l'expression publique de ces réactions dans la presse.

Cette division est conforme à la vérité historique en ce sens que la grande majorité des personnalités consultées ne virent que la partie politique du programme et ses répercussions éventuelles ; une minorité au contraire, favorable à cette initiative, s'inquiéta de la voir se « marquer » par un programme social, à leurs yeux, hardi. Quant à l'influence de la presse elle ne se manifesta, sauf quelques exceptions, qu'après le 3 novembre, date de la publication du programme.

Il faut cependant tenir compte de certaines réactions visant à la fois le programme politique et social, comme

de certains articles de presse parus dès la fin d'octobre sous l'inspiration de personnalités déjà renseignées. C'est pourquoi la distinction adoptée ne saurait être rigoureuse, mais dans ses grandes lignes elle correspond à des attitudes différentes, soit de pensée (préoccupation politique ou sociale), soit de date (réaction privée, action sur l'opinion par les journaux).

Les réactions au programme politique.

L'objectif immédiat de de Mun est de constituer avant la rentrée des chambres un groupe parlementaire. La méthode qu'il emploie consiste à solliciter les adhésions en commençant par les plus sûres, celles de ses collègues associés à son œuvre, et à les publier au fur et à mesure de leur réception pour décider les autres. Le moyen d'approche est la lettre du genre de celle que conservait dans son dossier le parti catholique. Mais ce procédé n'est pas exclusif. De Mun fait aussi approcher les parlementaires soit par un homme de confiance qui parcourt les départements bretons, soit par des personnalités catholiques telles un ecclésiastique de ses amis, l'abbé Leroy ou son collaborateur de l'Œuvre des Cercles, La Guillonnière.

A mesure que le temps passe ses appels se font plus pressants. Il réitère les demandes d'intervention et multiplie les démarches de ses amis.

Voyons d'abord la réaction des parlementaires.

Les adhésions vinrent lentement. Dans une communication lue le 4 novembre au Comité de l'Œuvre des Cercles et écrite quelques jours avant, de Mun en annonce huit. A l'aide de cette communication et des lettres du dossier du parti catholique on peut établir la liste suivante :

Vicomte de Bélizal, Boscher, Hillion, Larère, Députés des Côtes-du-Nord.

Comte de Kermenguy, comte de Kersauson, comte de Legge, Lorois, Roussin, de Saint-Luc, Députés du Finistère.

Marquis de Vaulnas-Longon, Député de la Mayenne.

Marquis DE BERNIS, Député de l'Ardèche.
Baron DE LAMBERTERIE, Député du Lot.
Prince DE LÉON, Député du Morbihan.

On peut admettre aussi que seule la mort subite du comte de La Bassetière, son fidèle collaborateur de l'Œuvre des Cercles, priva de Mun de l'adhésion du député de la Vendée.

L'impression que produit la lecture de cette liste est celle d'hommes peu nombreux et peu représentatifs. Le chiffre de 35 adhésions, escompté par de Mun est déjà très faible par rapport aux 201 élus des listes conservatrices, mais il est loin d'être atteint puisque quatorze députés seulement acceptent d'adhérer au projet. On remarquera l'absence totale de sénateurs sur cette liste, d'autant plus frappante que de Mun avait demandé à Lucien Brun non seulement d'adhérer au parti, mais de prendre la tête de sa représentation à la Haute Assemblée. En outre ces personnages sont peu connus ; la plupart viennent des départements bretons et l'on peut se demander dans quelle mesure ils ne font pas un geste de courtoisie envers de Mun. Enfin ces adhésions étaient pour la plupart timides, les événements n'allaient pas tarder à le montrer. C'est qu'en effet les dirigeants catholiques, les signataires du Manifeste des Treize répondaient en termes réservés à l'appel qui leur était adressé.

Chesnelong, dont l'influence était considérable sur le parti conservateur depuis la tentative de restauration du comte de Chambord, se déclare le 29 octobre aussi partisan d'une « action catholique » qu'hésitant à l'endroit d'un parti catholique sur le terrain politique. Un tel parti ne rétrécirait-il pas l'action catholique au lieu de l'élargir, ne nuirait-il pas à l'union catholique au lieu de la fortifier, demandait-il :

> En outre, au point de vue politique, je voudrais une action catholique qui sans se confondre avec l'union royaliste fût sympathique en restant indépendante et qui sans rien livrer ne se montrât ni absorbante, ni défiante et apportât un secours utile sans créer une complication affaiblissante.

Et puis le Pape ne désirait-il pas une action catholique menée sous sa direction et celle des Evêques ? Transposée sur le terrain politique une telle action ne pourrait comporter qu'une direction strictement laïque. Ce serait s'écarter du programme pontifical et faire endosser une bien lourde responsabilité aux dirigeants du parti.

Aussi Chesnelong engageait-il de Mun à bien peser toutes les considérations que soulevait ce « très grave projet ». Quant à lui il réservait sa réponse pour consulter ses amis Keller et Ravignan et pour prendre l'avis de l'autorité ecclésiastique de Paris et connaître, si possible, le sentiment personnel de Léon XIII. Si le Pape approuvait le projet il n'hésiterait pas à s'y rallier, à n'importe quel rang. « Mais je ne suis pas certain, ajoutait-il, quant à présent au moins — et j'ai pour cela de sérieux motifs — que nous entrerions dans les vues si hautes, si profondes et si pénétrantes du Pape en procédant à une transformation si grave de l'organisation de la défense catholique. »

Beaucoup plus brève et non motivée, la réponse de Keller[1] n'était guère plus encourageante. « La question que vous voudriez ainsi trancher soulève des objections fort délicates qu'il serait bien difficile de traiter par correspondance. Lors même que la solution me paraîtrait claire je ne me croirais pas le droit de vous la donner à moi seul sans en avoir conféré avec ces excellents amis qui depuis des années défendent la même cause et qui ont signé avec nous le manifeste des Treize... Il me faudrait des raisons bien graves, raisons que je n'entrevois pas pour me séparer de nos amis. » Et pour conclure il ajoutait ce conseil : « Il ne faut pas juger de la France par vos électeurs du Morbihan et il vous sera bon d'entendre les impressions venues de départements moins privilégiés ».

Avec plus de chaleur, Mackau disait, le 1er novembre,

1. Keller, lettre du 31 octobre 1885. Dans sa biographie de Keller, Gustave Gautherot confirme ce refus motivé selon lui par les craintes de doubler ou de dissocier l'Union Conservatrice et les Comités Catholiques (de Défense religieuse).
G. Gautherot, *Emile Keller*. Paris, 1922, 1 vol., VIII-425 p. in-8°.

sa désapprobation. Faisant allusion au silence que de Mun venait seulement de rompre à son endroit, il lui en faisait amicalement le reproche. « Je savais vos projets... Je me demandais pourquoi vous nous teniez Chesnelong, Ravignan, Keller et moi... vos vieux compagnons de lutte, systématiquement en dehors. » Après un rappel de leurs amicales relations : « Votre silence, ajoutait-il pertinemment, a tenu à une autre cause, vous pressentiez que nous ne serions pas d'accord. » L'objection de Mackau est simple mais capitale, le parti catholique va diviser les forces conservatrices, et unir contre lui tous les parlementaires hostiles à l'Eglise. Ce parti catholique compact, puissant, présent jusque dans toutes les communes, servira d'excuse aux mesures de persécution des partis de gauche. Toute notre action, dit Mackau, a tendu à écarter le clergé de la lutte électorale où les gauches voudraient tant le compromettre et c'est au moment le plus critique, celui des validations, que le parti catholique va ramener le clergé dans l'arène et l'exposer aux coups de ses pires ennemis. Enfin comment convaincre ses adversaires qu'on ne combat que pour les principes éternels quand on écrit : « Vous connaissez mes convictions et mes espérances au sujet de la forme de notre gouvernement » ? Et il conclut nettement : « Non, mon bon ami, non, je vous le dis de toute la force de ma conviction, vous vous trompez ».

Le comte de Lanjuinais se montra plus encourageant, sans cependant donner son adhésion. Rappelant à de Mun les divergences d'opinion qui se manifestaient au siège de l'Œuvre des Cercles, il conseillait de laisser les questions sur lesquelles s'accusaient ces divergences « un peu plus dans le vague ». Il recommandait à de Mun d'attendre la réunion des Chambres et de voir alors s'il serait suivi par un grand nombre de collègues. « Le projet ne doit pas réussir à moitié, ajoutait-il, il faut qu'il soit autre chose qu'une coterie, dont le rôle se bornerait à des pourparlers insignifiants avec les autres groupes de la minorité. »

Lucien Brun, sur lequel de Mun comptait pour former un groupe au Sénat, formula sur le programme social des réserves de nature à décourager l'espoir mis en lui.

Son cousin, le marquis de La Ferronnays, député de la Loire-Inférieure, écrivait à de Mun son inquiétude qui rappelle celle de Chesnelong : « Te surprendrai-je, en ajoutant que je ne vois pas bien ce que peut être en France un parti catholique, puisque les évêques et le clergé qui devraient logiquement en être les chefs, devront s'abstenir avec soin de toute ingérence dans sa direction et de toute participation à son action. Cette situation fort différente de l'Eglise belge est une conséquence nécessaire du Concordat et puisqu'elle oblige le parti catholique chez nous à rester un parti rigoureusement laïque, pourquoi ne pas la tenir sur le terrain purement laïque de la politique sous une bannière politique nettement définie ? »

Parmi tous les parlementaires de la droite il en était un que son appartenance à l'Episcopat désignait particulièrement à l'attention publique, en ces jours où se constituait le parti catholique : Monseigneur Freppel, évêque d'Angers. Les réactions de Mgr. Freppel en cette circonstance nous sont bien connues car nous disposons non seulement de la longue réponse qu'il adressa à de Mun, comme ses collègues du Parlement, mais encore de trois lettres d'Hervé-Bazin, professeur d'économie politique à l'Université Catholique d'Angers, membre écouté de l'Œuvre des Cercles, qui tenta d'influencer son évêque en faveur du parti. Quand Mgr. Freppel répondit le 30 octobre à de Mun, le journal catholique, le *Monde*, avait commencé une campagne hostile au projet du parti catholique. L'évêque d'Angers en tira argument pour motiver son premier « scrupule » à l'égard du projet.

« Cette campagne, écrit-il, vous dit assez que vous ne serez pas suivi par la fraction des catholiques qui s'appuie sur la majorité de l'Episcopat. Comment présenter au public qu'on est le parti catholique lorsque des hommes comme MM. Chesnelong et Keller refusent d'y prendre place ? » Prévoyant d'autres hostilités, l'évêque note : la conséquence la plus immédiate de cette initiative sera la division des catholiques contrairement à la pensée du Saint-Père. « Il eût fallu s'entendre au préalable avec les chefs qui avaient signé avec vous le manifeste des Treize,

autrement la base devenait trop étroite pour la formation d'un parti catholique ».

Le second point de la lettre vise davantage une question de forme que de fond : « On a semblé dire qu'enfin on en venait à une action catholique ». Or, écrit l'évêque d'Angers, nous pouvons nous rendre le témoignage que depuis plusieurs années nous avons opéré un « mouvement catholique ». C'est une réflexion qu'il a entendue à plusieurs reprises et « je ne doute pas, ajoute-t-il, qu'elle n'ait blessé les chefs et les promoteurs des autres œuvres catholiques. »

En troisième lieu « les journaux étrangers n'ont pas peu contribué à fortifier ce sentiment par des assimilations absolument erronées ». Ni en Belgique, ni en Prusse, il n'y a une question constitutionnelle ou dynastique. On peut y former un parti catholique tout à l'aise parce qu'on n'est pas divisé sur la forme du gouvernement. De plus dans ces pays-là les Evêques ne craignent pas de prendre la direction du mouvement. En France rien de pareil. Il y a des catholiques dans toutes les fractions conservatrices et l'Episcopat ne veut ni ne peut agir dans les circonstances présentes en dehors du ministère ecclésiastique.

Le quatrième point vise la principale objection de l'évêque-député. Depuis 1870, « Nous n'avons cessé, dit-il, de combattre la thèse catholique libérale de la séparation de la religion et de la politique ». En 1840, il y a eu un parti catholique. Quel en a été le résultat ? « l'affaiblissement de l'idée légitimiste. Si l'on reprenait la thèse de Montalembert, la restauration de la monarchie légitime redeviendrait une question secondaire, tandis qu'elle est pour moi la question capitale ». Telles sont les objections de l'évêque d'Angers. Empêchent-elles les revendications que de Mun énumère dans son projet de lettre à Bélizal ? Non, les royalistes n'ont cessé de revendiquer ces libertés. Il faut les réunir à la Chambre pour proclamer ces revendications. Ainsi les catholiques s'habitueront-ils à voir dans la restauration monarchique — prévue pour 1889 — la garantie de leurs droits et de leurs libertés. Le groupement des royalistes permettra de constituer une force parlementaire, le rassemblement catholique auquel travaille

de Mun sera au contraire sans force et exposera ses initiateurs à une double menace ; en tant qu'association il tombera sous le coup du Code pénal et, à bref délai, il amènera la suppression de l'Œuvre des Cercles.

Les lettres d'Hervé-Bazin [1] éclairent les objections de l'évêque d'Angers et mettent en lumière certains inconvénients de la méthode employée par de Mun en cette occasion. Dès le début Hervé-Bazin souhaita l'adhésion de Mgr. Freppel et mesura la difficulté de gagner le prélat « si bon, si généreux, si excellent, si brave, quand il est lancé et voit le but, mais si difficile à amener à une idée et à un plan qu'il n'a pas conçus ». Dès sa première lettre, le 6 octobre, Bazin écrit : « Il y a là un danger, je vous avertis. Soyez très prudent avec lui ; jusqu'à présent il ne comprend pas ». En effet, Hervé-Bazin s'était rendu auprès du prélat pour y plaider chaleureusement la cause du parti catholique ; « à bout d'arguments », l'évêque lui répondit : « Enfin je verrai ce que me dira de Mun sur ce qu'il entend faire. » Le prélat ne cacha pas son impression, ajoutant : « Que l'entreprise était destinée à un four complet ». Hervé-Bazin souligna l'intérêt quant au nombre [2] d'ouvrir la porte aux bonapartistes, aux républicains catholiques, aux fils dévoués de l'Eglise, ce qui lui valut cette singulière répartie de l'évêque : « Alors, vous faites la préface de l'Empire ».

Quelques jours après, Mgr. Freppel recevant le directeur du journal l'*Anjou*, se plaignit à lui d'avoir été consulté par de Mun trop tard, « quand tout était fini ». Aussitôt Hervé-Bazin se précipite chez l'évêque qui lui répète ses propos antérieurs, accusant de Mun de diviser la droite. « Il m'a semblé qu'il était surtout blessé de ce que vous ne lui aviez écrit que quand tout était arrangé et de ce que vous n'étiez pas allé le voir ; il est revenu là-dessus à plusieurs reprises ». Pour le reste, Hervé-Bazin ne put qu'adou-

1. La première, sans date, est écrite de Marans près de Segré. La seconde est datée d'Angers, le 3 novembre 1885, la troisième d'Angers, le 7 novembre 1885.

2. Cependant le petit nombre au départ ne lui fait pas peur. « Le Centre allemand a débuté avec 5 députés je crois. Vous serez certainement plus de cinq. »

cir son interlocuteur, lui faisant reconnaître que Cazenove de Pradines était allé « beaucoup trop loin ». Mais il n'obtint aucun changement d'attitude et dut reconnaître que l'évêque était acquis au Comte de Paris. Enfin le 7 novembre Hervé-Bazin annonçait à de Mun que Mgr. Freppel, malgré son ultime démarche, avait décidé de rendre publique sa désapprobation.

Cependant, le coup le plus sensible fut porté au projet par un député influent de la droite royaliste, Cazenove de Pradines. Dès le 23 octobre, il écrivit à de Mun qu'il apprenait par hasard qu'un de ses secrétaires parcourait les départements de l'Ouest pour enrôler les nouveaux élus dans un groupe parlementaire. On discerne à travers ses lignes une certaine surprise désagréable de ne pas être sollicité. Remarquant que l'étiquette purement catholique manquait un peu de netteté, il indiquait son opinion avec une remarquable précision.

> Si vous entendez que la défense de la religion doit être le premier article du programme de la Monarchie, je suis avec vous de toute conviction et de tout cœur. Mais si votre organisation pouvait laisser supposer que la forme du gouvernement est une question négligeable ou seulement secondaire, vous retomberiez, à mon sens, dans une erreur vingt fois condamnée par l'expérience et non moins funeste à la Religion qu'à la Monarchie.

Ces objections n'avaient rien de bien original, mais à la différence de ses collègues, Cazenove de Pradines les rendit publiques quelques jours après, par une lettre à l'*Espérance de Nantes*, reproduite avec éloges par *le Monde*. Les projets étaient qualifiés de « dangereux » au point de vue monarchique et même religieux. Le 31 octobre il adressait à de Mun la copie de l'article avec une lettre explicative aussi nette que possible.

> Il m'est impossible de comprendre, écrivait-il, ni la formation, ni le fonctionnement d'un parti catholique d'où les prêtres et les évêques seraient exclus par les entraves du Concordat. Le Clergé verrait-il sans défiance cette organisation laïque de tout le personnel religieux ? D'autant mieux qu'il n'échapperait pas à la responsabilité

de tout ce qui s'accomplirait, souvent à son insu, sous l'étiquette cléricale. Puis, quel est l'homme ou quels sont les hommes qui prendraient la direction de ce parti ? Ne craignez-vous pas qu'il ne fût bientôt divisé en plusieurs camps sous divers chefs dont la rivalité pour n'être qu'une pieuse émulation dans le zèle et dans le sacrifice n'en serait pas moins des plus regrettables.

Quant aux royalistes, surtout ceux du Parlement, comment pourraient-ils renoncer à leurs nobles traditions d'énergie et de franchise ? S'ils y consentaient jamais, on serait bien vite surpris du peu qui resterait de leur influence comme de leur prestige. Ce n'est certainement pas vous, mon cher ami, qui songeriez à leur demander un pareil sacrifice...

Il ne faut pas oublier qu'à nos yeux la restauration religieuse et sociale ne peut s'opérer et se maintenir que sous la sauvegarde de la monarchie légitime.

N'allons pas croire, non plus, que nous soulèverons les masses avec un drapeau exclusivement catholique. Même en Bretagne, on a subi la persécution religieuse avec beaucoup plus de résignation que la guerre du Tonkin [1] et l'insuffisance des droits protecteurs sur les produits agricoles. Il faut avoir le courage de l'avouer, fût-ce en rougissant.

Cazenove ajoutait combien ce dissentiment « passager » lui était douloureux. Un détail nous permet de mesurer l'importance qu'il attachait à ces événements. Ses deux lettres à de Mun et l'article de *l'Espérance* furent écrits au chevet de son fils très gravement malade et à l'endroit duquel il éprouvait les plus vives inquiétudes. Qu'il ait fait néanmoins ces actes politiques prouve à quel point l'intervention de de Mun le préoccupait.

Parmi les refus, on relève aussi celui d'un notaire honoraire de Landerneau, nouvel élu du Finistère, Boucher, qui déclare s'en remettre au jugement de Mgr. Freppel. Ces avis on les retrouve chez d'autres correspondants, non

1. Déclanchée en 1883, la guerre contre la Chine avait été très dure, marquée par le premier traité de Tien-Tsin (mai 1884), le guet-apens de Bac-Lé, la défense de Tuyen-Quan et enfin la célèbre affaire de Langson (mars 1885) qui avait entraîné, à l'issue d'une séance dramatique, la chute de Jules Ferry. Le second traité de Tien-Tsin venait d'être signé en juin. Cette campagne était très impopulaire.

parlementaires, que de Mun consulta à des titres divers. Dans une lettre très franche, Charette, l'ancien commandant des zouaves pontificaux, le dissuadait : « Ne séparons jamais l'idée politique de l'idée religieuse. Je me résume : Dieu et le roi. »

Parmi tant de lettres décevantes, retenons encore celle du marquis de Mun. On trouve là l'opinion d'un homme qui parle sans connaissances particulières des choses de la politique, mais avec un grand bon sens. Sa lettre reflète dans une certaine mesure ce que l'on appelle, de nos jours, le sentiment de l'homme de la rue, avec en ce cas particulier, l'autorité du père et du chef de famille [1].

> J'ai trouvé tes revendications absolument raisonnables et certes le minimum de ce qu'on pourrait demander à un gouvernement digne d'être appelé réparateur. J'ai seulement regretté le ton homélique de la première phrase longuement développée de l'encyclique du Pape. J'ai craint que cela déplût à Rome et que cela ne fît mauvais effet dans le pays, mais je me suis dit que sans doute je me trompais et que tu avais pris tes précautions à ce sujet. Je n'ai pas compris non plus l'opportunité (Il faut bien employer ce mot quelque ridiculisé qu'il soit) de cette pétition de principes... Je me suis dit et je me dis encore que tu n'as pu faire ce grand éclat qu'avec des alliés sérieux. Je ne parle pas seulement des chauds provinciaux peu frottés aux fournaises de la capitale. Je parle des soldats actifs du corps de bataille dont on est tenu de connaître les attractions, les répugnances et même les préjugés. Je ne doute pas, je le répète, que tu n'aies pesé tout cela. Cependant, je suis inquiet, troublé et absolument anxieux car tout ce qui touche à ta gloire me touche au vif. Tu es accablé par tant d'éloges et de glorieuses apothéoses que je tremble de voir le *vulgaris pecus* (sic) se coaliser et te traiter de gêneur. Je sais bien

1. Marquis de Mun. Lettre du 9 novembre 1885. Le marquis de Mun n'avait pas pris très au sérieux les efforts de son fils pendant de longues années. Resté sous l'impression de ses études médiocres, il avait gardé longtemps comme un doute devant son action politique et sociale. Un jour, qu'après un triomphe oratoire de Mun venait à Lumigny, son père ne lui en souffla pas mot et Albert remarqua à sa voisine de table : « Personne ne pourrait se douter que j'ai été porté en triomphe aujourd'hui. » On retrouve dans la lettre ci-dessus comme un reflet de ces sentiments paternels.

qu'on dit avec un noble air de défi qu'il faut mépriser tout cela et marcher quand même vers la vérité. Mais quand on combat c'est pour vaincre : est-ce le moyen ? La presse a été bien, bien mauvaise. Seul l'*Univers* t'a soutenu mais quel soutien ! espérons que l'Episcopat sera mieux, mais il est bien craintif et troublant. Espérons que Rome ne va pas grogner...

En regard des lettres qu'on vient de lire, les paroles du vieux marquis de Mun prennent la valeur d'une condamnation, non pas du principe, mais des méthodes. « Quand on combat c'est pour vaincre ! » Cette parole si simple est tout un programme de prudence, de mesure, d'opportunité, tout ce qui a manqué dans l'initiative politique de de Mun.

A côté de ces critiques plus ou moins sévères, il y a aussi des encouragements dont la qualité de leurs auteurs explique le prix qu'y attacha de Mun.

Une des personnalités les plus écoutées de la droite, le comte Gabriel de Belcastel [1] lui écrivit en termes chaleureux son adhésion totale à tous et à chacun des articles du programme revendicateur [2]. Cette lettre nous montre qu'aux yeux de certains, la lettre du vicomte de Bélizal

1. Né à Toulouse en 1821, Gabriel de Belcastel, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée Nationale où il fut le seul à voter l'attribution du pouvoir exécutif à Thiers, se signala par son ardent attachement à l'Eglise et par une loyauté proverbiale. Sénateur de la Haute-Garonne, il abandonna la vie politique en 1879. Eugène Pelletan le décrit à la tribune : « Spectre du Moyen Age qui semble un prédicateur des croisades sorti de son tombeau. » Un tel personnage devait fortement influencer de Mun.

2. Lettre du 1er novembre 1885. Elle débute ainsi :

« Cher Monsieur,

« J'ai lu et relu avec une des meilleures satisfactions de ma vie, l'admirable programme que vous allez faire paraître. Ce n'est pas la première fois que vous vous montrez prédestiné par Dieu à une grande œuvre sociale, nationale et chrétienne. Mais il me semble que cela se sent encore davantage.

« Oui certes, je donne mon humble approbation à cet ensemble de revendications qui embrasse tout, l'Eglise, la Famille, le Peuple, et à cette vaste organisation qui se relie au noyau catholique du parlement comme au ressort moteur.

« J'adhère à tous et à chacun des articles du programme revendicateur. J'admire la réponse indirecte si topique et si digne, faite par prévoyance peut-être plutôt que par réplique à la lettre de Cazenove en vous plaçant sous la parole du Saint-Père dont l'on invoquait en sens inverse et un peu imprudemment, la pensée, etc... »

pouvait paraître une réponse à celle de Cazenove de Pradines, réponse consistant à invoquer l'autorité de la parole pontificale que de Mun cite assez longuement.

Non moins formelle est l'adhésion du révérend Père Abbé de Solesmes, qui écrit toutes ses félicitations pour cet appel dont il trouve la rédaction « parfaite, très nette et très habile ».

Avant de prendre parti Mgr. d'Hulst voulut consulter le Cardinal Lavigerie.

> Théoriquement, lui écrivait-il, le 22 octobre, rien de plus correct que de dire aux catholiques unissez-vous pour la défense de vos intérêts religieux. Mais j'ai bien peur que pratiquement cette invitation à l'union ne nous divise. Car en réalité cette union existe, elle est l'un des éléments principaux de l'alliance conservatrice. Donc à moins de parler pour ne rien dire l'invitation nouvelle adressée par M. de Mun aux catholiques signifie que non seulement il faut défendre les intérêts religieux mais qu'il faut réduire à cela notre programme de revendications et d'action. Un tel langage, une telle tactique conviennent à des catholiques qui comme les Allemands et les Belges, ont le bonheur de vivre sous un gouvernement incontesté.
>
> Si le *Monde* a une raison d'être à côté de l'*Univers*... c'est à la condition de savoir tenir un autre langage que son puissant rival lorsque celui-ci paraît dévier. Notre silence serait une véritable abdication et un suicide [1]... J'ai plus d'un renseignement qui me persuade qu'en dissipant le malentendu auquel prête la lettre de M. de Mun, nous donnerons satisfaction à une partie considérable de l'opinion catholique.

Le Cardinal répondit par retour du courrier. Ses premiers mots qualifient l'entreprise de « regrettable et dangereuse ». Pourquoi ? Le Cardinal qui ne voulait pas faire état auprès de Mgr. d'Hulst, fervent royaliste, du recul monarchiste en France, fit valoir trois autres griefs :

1. Tournier, *Le cardinal Lavigerie et sa politique religieuse.*
Mgr. d'Hulst caractérisait l'attitude à prendre ainsi : « Il faudrait d'une part ménager l'*Univers* et sa clientèle et donner à la discussion un caractère grave, désintéressé et courtois ; d'autre part, rappeler fortement les principes de l'Eglise et distinguer avec soin les droits des citoyens et le devoir des catholiques. »

D'abord et avant tout (cette initiative) divisera les catholiques, car je sais à n'en pouvoir douter que beaucoup d'entre eux et des plus considérables désapprouvent les termes en lesquels elle est conçue. Ensuite elle me semble dans sa forme et sa portée contraire aux récents avis du Saint Siège. Le Pape ne peut pas vouloir d'une association militante qui se produise avec tant de fracas en dehors de toute mention de l'autorité du Saint-Siège et de ses Pasteurs...

Cette précipitation qui ne permet même pas de consulter le Saint Père et les Evêques n'est à mes yeux ni l'effet du hasard ni l'effet du zèle. C'est une manière de se compter et de se reconstituer en parti ou en secte sous un prétexte d'utilité générale qui couvre d'autres desseins contre lesquels on espère qu'il sera impossible au Pape lui-même d'oser rien dire par crainte d'un plus grand mal.

Enfin le nom de M. de Mun mis ainsi tout seul en avant sans approbation après la manifestation commune des Treize formellement approuvée par Sa Sainteté et cette manière de se séparer d'eux, sont choses désagréables...

Pour toutes ces raisons j'estime qu'il y a lieu de ne point se rallier à une telle institution et qu'il faut la combattre.

Je pense que le meilleur moyen de la combattre est, d'une part, d'en bien faire connaître le caractère au Souverain Pontife par des correspondances autorisées et, de l'autre, de forcer l'*Univers* à dire si l'œuvre de M. de Mun et la sienne se font avec les encouragements et l'approbation du Saint Siège ou si, contrairement aux récentes déclarations de Léon XIII, elle se fait en dehors de la hiérarchie.

Ce programme fut suivi en tous points. Mgr. d'Hulst prit la tête de l'opposition par une énergique campagne de presse. De son côté le Cardinal adressa le 6 novembre une circulaire confidentielle à son clergé pour blâmer le projet en même temps qu'il préparait une adresse au Souverain Pontife sur la question.

L'ensemble de ces textes se caractérise, on le remarquera, par une méconnaissance complète de l'action sociale de de Mun et du rôle que le nouveau parti épaulé par l'Œuvre des Cercles aurait pu jouer en ce domaine.

Les réactions au programme social.

D'autre part, le programme social fut lui aussi l'objet de réserves plus ou moins caractérisées.

De toutes celles qu'il reçut, les plus formelles vinrent à de Mun de son cousin et collègue, le marquis de la Ferronnays, député de la Loire-Inférieure. Après avoir constaté l'accord des conservateurs sur le premier paragraphe de la lettre au vicomte de Bélizal, celui-ci ajoutait :

> Le second (relatif à la famille) au contraire, renferme des dispositions sur lesquelles le même accord est loin d'exister et dont certaines me semblent difficiles à accepter. Quant au troisième paragraphe, il propose des réformes qui porteraient dans l'industrie et le commerce une trop profonde perturbation pour qu'elles puissent être soutenues par les représentants d'un grand département industriel et commerçant comme le nôtre. Tu vois à quel point je suis loin de m'associer à l'ensemble du système que tu défendras devant la Chambre avec l'appui du groupe catholique, et tu comprendras que dans ces conditions je ne puisse m'y joindre.

Enumérant les questions qui prêteront à controverse, Chesnelong, de son côté, cite la question du droit de tester sur laquelle, dit-il, « il y a encore bien des conquêtes à faire avant d'arriver à l'unanimité des adhésions parmi les catholiques ». Et lui aussi réserve son adhésion.

Avec une affectueuse simplicité, le duc d'Ursel, son beau-frère, et l'un des promoteurs de l'action sociale des Catholiques en Belgique, met lui aussi de Mun en garde contre l'imbrication de revendications qui se situent sur des plans différents :

> Je ne puis m'empêcher de trouver ton programme un peu exclusif, si tu réclames de tous ceux qui travailleront avec toi une adhésion à toutes tes idées politiques, religieuses et économiques. Ne peut-on pas être partisan de l'affranchissement de l'Eglise et de la liberté de l'enseignement, et ne pas être convaincu au même degré que toi, de l'excellence d'une organisation corporative ? ou

des inconvénients du divorce ? Excluras-tu d'une action commune ceux que l'interdiction du travail de nuit pour des enfants laisse indifférents, ou les cadets de famille partisans convaincus du partage des biens ?

Lucien Brun, sur qui de Mun comptait pour constituer le groupe parlementaire du futur parti au Sénat, l'invitait à ménager les susceptibilités de ses collègues, à éviter les précisions contestables.

Craignez de donner aux hésitants des motifs ou des prétextes de refus. Ainsi personne ne peut craindre de s'engager sur la question du divorce. Il en est (pas moi certes) qui ne s'engageront pas sur la question de la liberté testamentaire. Ainsi personne n'osera refuser de revendiquer l'interdiction légale du travail du dimanche, plusieurs reculeront devant *le reste*. Croyez bien qu'insérer dans le programme des affirmations contre lesquelles les catholiques sont libres de se prononcer, c'est un péril mortel pour la grande œuvre que vous entreprenez.

Et il insiste derechef avant de conclure :

Je sais très bien quels graves motifs vous avez d'étendre le programme. Croyez-moi, résistez, et nos amis de l'Œuvre vous sauront gré avant peu de temps, de votre réserve.

D'un avis diamétralement opposé, les conseils de La Tour du Pin font contraste avec ceux de Lucien Brun.

Le 29 octobre, prévenant de Mun que de nombreux parlementaires sont hostiles à sa tentative, La Tour du Pin lui conseille de s'en passer. « Vous n'auriez su que faire de ce comité (parlementaire) qui eût affaibli notre programme en idées, autant qu'il nous eût peu enrichi en hommes de valeur.

Je ne dis pas cela pour vous détourner de votre lettre à Bélizal... Mais pour vous engager à ne pas y réduire notre programme à un minimum qui n'a vraiment plus rien de social, comme ce que vous m'avez lu en chemin de fer. C'est fait pour être signé de Pihoret — ce qui est encore un maximum en fait de députés — mais ce n'est vraiment plus digne de nous.

L'organisation corporative et la représentation des

intérêts sont vraiment la base du système que nous nous efforçons de restaurer ; le taire, c'est plus que l'écourter, c'est le renier.

Deux jours après La Tour du Pin réitère son conseil :

En déployant notre large programme de reconstruction sociale (comme nous le disait à Fribourg en introduction de votre discours Mgr. Mermillod) vous saisirez l'opinion, dont les parlements ne sont que l'expression ou le reflet, plutôt que le ressort ou le gouvernail.

Mais si vive que soit l'impulsion de La Tour du Pin, elle est isolée en face des conseils de prudence, que, pour des motifs avoués d'opportunité, de Mun reçoit de tous côtés.

Les réactions contre l'exemple de l'étranger.

L'influence des partis catholiques d'Allemagne et de Belgique, si visible dans la tentative de de Mun provoqua elle aussi de sérieuses mises en garde. C'est Mgr. Freppel qui rappelle, nous l'avons vu, l'absence de toute question dynastique, de toute contestation sur la forme du gouvernement dans chacun de ces pays, ce qui permet aux Evêques de prendre librement parti.

Hervé-Bazin croit possible et souhaite la constitution d'un « Centre Catholique Français », mais il rappelle les débuts discrets du Centre Allemand pour demander à de Mun de commencer « modestement, sans trop de tapage ».

De son côté le duc d'Ursel, son beau-frère, met de Mun en garde contre une comparaison superficielle avec le parti catholique belge, d'autant plus à craindre que le projet sera mieux accueilli par les Belges :

Tu verras que c'est encore en Belgique que tu rencontreras le plus d'approbation et d'appui. La presse catholique chez nous n'est pas absorbée par les préoccupations de l'opportunité et les défenseurs des principes abstraits y sont nombreux et puissants... mais je veux te mettre en garde contre de trompeuses analogies de situations.

En Belgique où l'action catholique a porté des fruits catholiques si abondants, le parti est composé d'éléments

bien moins disparates et sujet à bien moins d'influences diverses qu'en France. D'abord la forme du gouvernement n'étant pas en question, l'entente sur le terrain religieux et même économique ne se complique pas de funestes réserves pour le lendemain du triomphe. De plus les Evêques et le Clergé y ont une action prépondérante ; mais les premiers sont au nombre de six facilement rendus homogènes par leur prompt renouvellement et de plus complètement indépendants du gouvernement. Ils ont dans la main un clergé constamment tenu en haleine par le caractère de plus en plus irréligieux et intolérant du libéralisme [1]. En France, à coup sûr, le caractère irréligieux de la majorité ne fait pas défaut, mais les chefs sont fonctionnaires, la concordance d'opinion et d'action est rendue presqu'impossible par leur nombre, et je me demande si tes idées trouveront dans ce milieu l'appui sympathique qui doit se traduire par une efficace coopération.

Les réactions dans la presse.

L'attitude de la presse est importante à considérer parce qu'elle porte le débat devant l'opinion publique. Elle a fait l'objet d'études attentives, et même de calculs statistiques, à une époque où elle était pour les historiens la seule source d'information sur les réactions que suscita la tentative de parti catholique.

La réaction critique de la presse fut ouverte par l'article de Cazenove de Pradines à *l'Espérance du Peuple*, publié le 28 octobre et reproduit aussitôt avec éloges dans *le Monde*.

Le journal de Mgr. d'Hulst qui vient de recevoir la réponse du Cardinal Lavigerie, précise ses objections avec une parfaite clarté :

> L'Union Conservatrice existe, et paraît bien répondre aux nécessités actuelles. N'est-ce pas lui faire tort que d'annoncer une autre union comme nécessaire ? Si le programme politique de de Mun va diviser les catholiques,

1. Allusion à la « Guerre scolaire ».

son programme social ne saurait constituer un terrain d'union. Vous ne justifierez pas l'insertion de ces articles dans un programme général proposé à tous les catholiques. Vous ne pourrez pas le faire à moins de supprimer une liberté d'appréciations que l'Eglise nous laisse : *In dubiis libertas.* Le *Monde* reproche encore à la lettre-programme de ne tenir aucun compte des entraves qui gênaient en France la liberté d'association. « En cette matière, remarquait-il, un projet général est toujours dangereux à formuler et rarement efficace.

Aussi l'organe de Mgr. d'Hulst trouve-t-il que de Mun a assumé seul une bien lourde responsabilité, soit qu'il n'ait pas sollicité, soit qu'il n'ait pas obtenu l'entente avec les autres chefs catholiques et conservateurs. Ainsi Mgr. d'Hulst suivait-il à la lettre le conseil du Cardinal.

La question étant ainsi posée devant l'opinion, les journaux s'engagèrent les uns à la suite de *l'Univers*, favorisant le projet, les autres derrière *le Monde*, le combattant.

Mgr. de T'Serclaes après un minutieux dépouillement de la presse a établi que sur 77 journaux conservateurs ou catholiques, 35 se montrèrent favorables à l'initiative d'Albert de Mun et 42 opposés.

Parmi les journaux favorables il indique avec *l'Univers* et *la Croix*, les *Semaines religieuses* de Cambrai, Angoulême, Beauvais, Mende, Châlons, Agen, Rodez et Coutances. Parmi les organes hostiles il cite avec *le Monde* et *l'Espérance du Peuple*, l'*Anjou*, la *Semaine religieuse de Soissons*, le *Journal de Saint-Quentin*, *la Bourgogne*, *la Guyenne* et l'*Union de l'Ouest*. L'impression générale, on le voit dans la lettre du marquis de Mun, fut celle d'une presse hostile, sans doute parce que les arguments des adversaires portèrent plus que ceux des partisans et qu'ils eurent le *Monde* à leur tête.

L'opposition de *l'Anjou* était grave pour de Mun, mais les historiens ont attaché plus d'importance à celle que Mgr. Thibaudier, évêque de Soissons, exprima en termes très vifs, presqu'agressifs, dans la *Semaine religieuse* du diocèse, le 3 novembre, cela malgré les efforts directs et indirects de La Tour du Pin, son influent diocésain,

Mgr. Thibaudier y reprochait au nouveau parti de solidariser, malgré les avis du Saint Siège et des Évêques, la religion catholique avec un parti politique et, disait-il, de « river la cause de l'Église à celle d'une monarchie terrestre ». Il révoquait en doute l'intelligence et la docilité des organisateurs. L'article créa une impression pénible [1].

Très affecté, La Tour du Pin fit effectuer une première démarche par la marquise de Saint-Chamans qui n'obtint qu'une confirmation de l'article. Ce que voyant la Tour du Pin écrivit au prélat une réfutation qui constitue en même temps un plaidoyer en règle pour le parti.

La thèse [2] de La Tour du Pin est qu'il s'agit avant tout

1. On pourrait instituer un parallèle entre l'attitude de Mgr. Thibaudier et celle de la Tour du Pin. Tous deux, le premier sur le plan politique, le second sur le plan social, se situent à l'opposé de l'opinion courante. Si la Tour du Pin trouve de Mun trop modéré dans l'expression de son programme social, Mgr. Thibaudier le trouve trop timide dans son affranchissement à l'égard des royalistes. Tous deux sont à peu près seuls de leur avis et suppléent à cette faiblesse par leur insistance, réitérée chez le sociologue d'Arrancy et violente chez son Evêque.

2. « Arrancy, le 8 novembre 1885.

« Monseigneur,

« Profondément ému par la lettre que Votre Grandeur a fait paraître sous la date du 3 de ce mois dans la *Semaine Religieuse* de son diocèse, et qui est aujourd'hui reproduite par le *Journal de Saint-Quentin* je viens avec une respectueuse sincérité exposer à votre autorité pastorale la grande difficulté où elle met mes amis et moi ; et pour cela tout d'abord apporter sous ses yeux le texte même de l'acte politique qui ne paraît avoir été connu de Votre Grandeur que par les commentaires anticipés des journaux.

« Votre Grandeur remarquera en effet qu'il n'y est question ni dans les lignes, ni entre les lignes, de « monarchie » ni de rien qui tende à « rendre le catholicisme solidaire de tel ou tel système politique », selon les expressions de votre révérée lettre.

« Et de plus que le programme de revendications, non politiques mais sociales, comme le plan de propagande qui sont le véritable objet de l'appel de M. de Mun à ses amis ne diffère nullement du langage d'un Mémoire signé des mêmes que j'ai pu voir de mes yeux entre les mains du Saint-Père au commencement de cette année, après avoir eu l'honneur de le déposer moi-même entre celles de Votre Grandeur en la priant de daigner m'en faire connaître son sentiment.

« Il n'y a de nouveau aujourd'hui que l'aspect donné à la traduction de ces idées sur le terrain parlementaire ; et je me hâte de dire que le député en porte seul la responsabilité inhérente à son mandat, tandis que l'association dont il a exposé ainsi au grand jour les principes et le but n'est pour rien dans la manière dont il l'a fait sans d'ailleurs la désigner ni la mettre en cause.

« Membre de cette association, j'en ai commencé l'œuvre dans ce diocèse avec d'autres personnes connues de Votre Grandeur en une forme dont je

d'un programme de réformes sociales complété par un plan de propagande politique, que ce programme ne fait que reprendre les idées bien connues de l'Œuvre des Cercles et récemment encore exprimées dans le Mémoire aux Evêques de France (Noël 1884), que Léon XIII lui-même a accepté. Chaque député pourra désormais faire sien au grand jour ce programme, sous sa propre responsabilité, à moins que l'évêque de Soissons n'entende condamner ce programme lui-même. C'est sur cette interrogation que le châtelain d'Arrancy conclut sa lettre très ferme dans le fond, mais très respectueuse dans la forme.

Nous n'avons pas la réponse de l'évêque, mais seulement quelques lignes d'Albert de Mun griffonnées au dos du brouillon de la précédente lettre. De Mun juge la réponse « très cordiale, mais dure contre moi ». Il détache du texte quelques épithètes qui lui paraissent significatives de cette dureté : Mgr. Thibaudier qualifiait le projet d' « initiative à outrance », le groupe « n'est au point de vue des doctrines qu'une école, au point de vue de l'action qu'une avant-garde ». Enfin Mgr. Thibaudier, après avoir reproché à de Mun de n'avoir consulté personne, précisait sa pensée en ces termes cruels : « Du moins je ne dis pas qu'on se soit passé de tout conseil et de toute délibération. On prétend même, à tort je le suppose, que votre éminent ami prend trop de conseils et reçoit des délibérations toutes faites ». Quelle allusion voilée recèlent ces paroles ? On peut difficilement le dire. Ce peut être une critique à l'égard de l'Œuvre des Cercles et plus vraisemblablement à l'égard des Jésuites auxquels on savait de Mun très attaché, en

me fais le devoir de déposer de nouveau ici sous vos yeux les instruments.

« Si ce programme d'études et cette forme de propagande paraissent tomber sous le coup de la censure si grave dont vient d'être frappée l'inspiration première, je retrancherai avec douleur de ses manifestations publiques l'expression chrétienne, de manière qu'on n'y puisse apercevoir ce programme semi-religieux, semi-politique condamné par la lettre à la *Semaine* et je me fierai à la signification en ce pays du nom de mon père, et que je tache de continuer ainsi, pour me garantir de paraître jamais séparer ainsi les intérêts de la politique des droits de la religion.

« Je suis dans ces sentiments, Monseigneur, de votre grandeur le très dévoué et très respectueux serviteur, La Tour du Pin. »

particulier le Père du Lac auprès duquel il se trouvait à ce moment.

Cet épisode où l'on sent passer la tension de ces conflits faits de luttes politiques et religieuses, est significatif d'une opposition farouche. Ces paroles épiscopales rejoignent celles de Mgr. Freppel, cet article de la *Semaine Religieuse* de Soissons fait écho à celui de Cazenove de Pradines. Qu'elle s'exprime dans la bouche des prélats ou sous la plume des chefs parlementaires, avec la discrétion d'une lettre d'ami ou au grand jour des colonnes d'un journal, l'opposition catholique et conservatrice que suscite le projet nous paraît grave, décidée, sérieusement pensée et prête à agir.

La même opposition se fit jour dans la presse catholique étrangère. Signalons notamment celle de l'hebdomadaire anglais *The Tablet*, d'autant plus intéressante que les excellentes relations de cet organe avec la Société de Jésus, laissent à penser qu'en dépit de la sympathie du P. Alet et de celle très probable du P. du Lac, la compagnie redoutait la tentative de de Mun.

The Tablet remarquait notamment :

> Chacun des 204 députés qui représentent le parti catholique et conservateur à la Chambre ont inscrit en tête de leurs manifestes électoraux, leur irréductible hostilité à la politique religieuse de la République. Pourquoi alors constituer un parti au sein d'un parti ?

CHAPITRE VIII

LES REVIREMENTS PARLEMENTAIRES ET L'ORGANISATION DU PARTI

La lettre au vicomte de Bélizal parut le 3 novembre 1885, avec un peu de retard, de Mun ayant pris le temps d'élargir ses consultations et de prévenir, écrit il à l'abbé Leroy, « tous les gros personnages catholiques dont l'opposition est à redouter et le plus grand nombre de députés possible. »[1] La date du 3 fut arrêtée en tenant compte de l'absence de journaux le jour de la Toussaint et du caractère contre-indiqué du jour des morts.

A ce moment de Mun est en possession de certaines réponses. L'attitude de la presse commence à se dessiner. Sa résolution paraît entière. Il veut désormais pousser de toutes ses forces à l'organisation du parti :

> Ce qu'il faut maintenant ce sont des adhésions à publier *d'avance*[2], c'est-à-dire avant la rentrée des Chambres pour que la position soit prise. Si la réunion de Landerneau[3] peut déterminer celle de tous les députés ce sera le meilleur résultat. Alors qu'on l'envoie *de suite* à Hyrvoix, pour éviter toute longueur. Dès maintenant, *faites lui* adresser l'adhésion écrite de M. Chaillotte que vous m'annoncez. Tâchez d'enlever M. Boucher.

1. Lettre à l'abbé Leroy, 31 octobre 1885 (papiers de Grandmaison).
2. *Id.* « Avance » est souligné dans le texte, ainsi que « de suite » et « faites lui... »
3. *Id.* Il paraît s'agir d'une réunion politique post-électorale, à laquelle de Mun est convié et où il ne lui paraît guère utile, dit-il, de se rendre.

On a vu que celui-ci se récusa.

On peut déceler un peu de nervosité dans cette lettre. Dès les premiers jours de novembre les parlementaires commencent à se regrouper, des nouvelles circulent. Et l'on peut juger par l'attitude plus réticente des députés bretons que l'impression générale est défavorable.

Les efforts de de Mun pour hâter la constitution du groupe parlementaire catholique se heurtent à un double obstacle. Une certaine méfiance chez les députés pressentis, un revirement chez les députés adhérants. Là, pour décider de nouvelles adhésions, de Mun et son collaborateur Hyrvoix ont besoin de proclamer les premiers engagements mais les adhérents hésitent, demandent le temps de la réflexion, en voyant l'incertitude de leurs collègues. Ainsi la méfiance du dehors crée une incertitude au dedans qui accroît à son tour celle de l'extérieur.

De Canterbury, le 5 novembre, de Mun écrit à l'abbé Leroy ce billet où il cache à peine son angoisse.

> En hâte, M. Lorois m'écrit que l'autorisation de publier son adhésion est subordonnée à celle des députés du Finistère. J'ai dû lui répondre que MM. de Saint-Luc, de Legge, Roussin et Kermenguy seuls avaient adhéré, les autres n'ayant pas répondu et que Mgr. Freppel était contre. Je crains. Ne pourriez-vous aller l'encourager ? Ma lettre part en même temps que celle-ci et je lui *demande de répondre télégraphiquement*. J'attache un grand prix à son adhésion publique.
>
> M. DE MUN.

Le 6, de Mun reçoit du Prince de Léon le télégramme suivant :

> Prière attendre pour publier adhésion [1].
>
> ALAIN.

1. La formule télégraphique anglaise figure au dossier de Mun avec une formule française adressée cette fois à Hyrvoix et ainsi conçue : « Prière attendre pour publier adhésion. » On voit par ce double geste combien le prince craignait une publication anticipée.

Né en 1844, le Prince de Léon, de la maison de Rohan, avait introduit l'œuvre des Cercles en Morbihan, dont il était le député légitimiste depuis 1876.

Le 6, encore, c'est de Kermenguy qui télégraphie à Hyrvoix :

> Veuillez attendre nouvelle lettre avant publier.
>
> DE KERMENGUY.

Et le surlendemain voici plus explicite la dépêche de Kersauson :

> Adressé seconde lettre à Comte de Mun. Serai à Paris demain. Prière pas publier lettre avant ma visite à Mun. Désire m'entendre avec collègues.
>
> KERSAUSON.

Ce même jour, Lorois, écrit à de Mun que deux ou trois de ses collègues et lui-même, arrivé le matin à Paris, croient préférable d'attendre la vérification des pouvoirs pour publier leurs adhésions. Il interdit toute mention de la sienne jusque-là. Douloureusement, de Mun écrit en marge de cette lettre : « Admirable bravoure ! »

Le 9, la baronne de Lamberterie fait connaître que l'adhésion du député du Lot « n'est pas absolue » et qu'en conséquence elle ne peut donner l'autorisation de publier que le comte de Mun a demandée télégraphiquement à son mari.

Enfin, le comte de Kersauson donne à de Mun son sentiment le 8. Sa lettre assez explicite est d'autant plus intéressante qu'elle représente le fruit de plusieurs conciliabules avec des parlementaires de la droite.

Rappelant son adhésion antérieure, Kersauson dit qu'elle était sans réserve parce qu'il ne supposait pas que l'union nécessaire à l'opposition de droite put se trouver en question. Des articles de différents journaux lui font craindre que cette union nécessaire ne se trouve compromise :

> N'avez-vous pas l'intention de réunir ceux de nos collègues qui vous ont envoyé leur adhésion ? L'entente une fois bien établie et définie entre nous, il n'y aurait peut-être plus lieu de craindre une désunion que je déplorerais dans la crise que nous traversons, désunion que pour ma part je voudrais éviter avant tout.

Pendant que se succèdent ces manifestations inquiétantes, le recrutement des parlementaires est au point mort. Le 29 octobre l'amiral Gicquel des Touches écrit à de Mun que l'article de l'*Espérance de Nantes* est destiné, craint-il, à « enrayer chez quelques uns de nos amis le mouvement » qu'il voulait provoquer.

Et le 31 octobre, l'amiral qui comprenait difficilement toutes ces réactions, se réservait à son tour :

> Si nous sommes d'accord en majeure partie sur les principes qu'il renferme, je me sépare entièrement de vous sur l'opportunité de sa publication avant une entente des principaux représentants des Œuvres catholiques... D'après ce que vous me dites le langage du *Monde* vous afflige, la lettre de M. de Cazenove est un mauvais symptôme. Ces graves questions exigent qu'on se voie, qu'on se parle. Quand la chose n'est pas possible mieux vaut attendre...
>
> Pour moi, malgré mon désir de vous suivre et en restant d'accord sur le principe que nous défendons, je ne veux m'associer à aucun prix à cette désunion et en prendre ma part de responsabilité.

Le 29 octobre enfin, nous trouvons dans une lettre de Bélizal cette confirmation : « Je regrette que Cazenove ait communiqué au public cette émotion... »

Ces difficultés n'échappaient pas à l'entourage de de Mun. La Tour du Pin lui écrit qu'il a déjeuné le 29 octobre avec le comte de Lamarzelle, député breton et qu'il a retiré de cet entretien l'impression que les milieux parlementaires préparaient un « lâchage général ».

Vrignault dont nous avons dit l'autorité morale, conseille à de Mun de chercher ses moyens d'action hors du Parlement, d'organiser le parti comme une ligue religieuse et il ajoute : « Je crois enfin qu'il faudra exclure avec soin de ses rangs tous ceux qui seraient entachés de catholicisme libéral. Le Syllabus est la pierre de touche. » Paroles frappantes dont la thèse était celle des Veuillot mais qui étaient certaines de heurter nombre de catholiques.

D'ailleurs de Mun ne s'illusionnait guère sur la portée de ces avertissements et de ces défections, témoin ces lignes

douloureuses d'un billet à Maurice Maignen pour percevoir son état d'âme :

« Les difficultés sont immenses, la campagne sera bien rude, les reproches, les accusations se lèvent de partout. Je n'ai d'espoir qu'en Dieu qui voit le fond de nos cœurs, dans l'Œuvre qui me suivra courageusement et dans le peuple chrétien dont la masse catholique me comprendra. »

En dépit des difficultés qu'il rencontre, de Mun pousse activement à l'organisation du nouveau parti. Cela tient surtout à ce que les instructions qu'il a données au départ sont exécutées par des hommes moins préoccupés que lui des difficultés rencontrées, et disposant, on ne saurait trop le souligner, d'un centre d'action perfectionné : l'Œuvre des Cercles. Pour voir comment s'organise le nouveau parti c'est vers elle qu'il faut de nouveau nous tourner.

Nous avons vu que le Comité de l'Œuvre, saisi le 7 octobre d'une motion de confiance envers le secrétaire général de l'Œuvre, en avait statutairement ajourné la délibération à quinzaine. Le vote intervint le 28 octobre. Avant de voter, l'ancien préfet Pihoret se déclara partisan d'une action individuelle. La motion obtint une large majorité, quatre « dissidents » s'y opposèrent tandis que Robert de Mun qui présidait la séance s'abstint, ce que La Tour du Pin qualifiait de « véritable scandale ».

Détail intéressant : l'aumônier du Comité, le Père Jésuite Alet se montra « extrêmement net et vigoureux » en faveur du projet [1]. En conclusion du débat le colonel ajoutait que de Mun pouvait engager l'Œuvre carrément, elle ne le lâcherait pas.

L'Œuvre des Cercles étant définitivement engagée, comment va-t-elle servir de cadre au parti ? Pour déterminer les modalités d'application de la décision qui vient d'être prise La Tour du Pin soumet aussitôt à de Mun une « Note sur l'organisation du parti catholique par l'Œuvre ». Ce document, très court, révèle chez son auteur la pensée

1. « Je n'ai pas voulu le faire ressortir au procès-verbal », note La Tour du Pin, le 29 octobre 1885.

d'une véritable métamorphose de l'Œuvre. Il n'envisage aucune espèce d'apport de l'Œuvre au parti, c'est l'Œuvre qui devient le parti.

« Cette organisation, écrit-il en commençant, doit être corporative pour conduire à la réforme du suffrage universel par la représentation des intérêts [1]. »

L'Œuvre possède déjà trois commissions annexes : celle de l'industrie, celle de l'agriculture, celle des arts et métiers [2]. Le parti les conservera mais en leur en adjoignant une quatrième : la commission commerciale. Ces quatre commissions resteront des annexes du secrétariat général de l'Œuvre, devenu celui du parti. En province elles auront des « succursales » sous forme de réunions annexes aux comités locaux. Commissions et succursales auront un double objet : l'étude et la propagande [3].

Le parti aura pour organe de correspondance les bulletins des quatre commissions, la *Corporation* et l'*Association Catholique*. Les abonnements seront obligatoires.

Les comités resteront divisés en quatre sections : celle du recrutement, celle de l'organisation, celle de l'administration, divisée en services autonomes et celle de l'instruction [4].

Enfin, et là il innove, il prévoit le groupement des « éléments politiciens », c'est-à-dire les classes libérales. Leurs représentants seront réunis en petites commissions « non autonomes » [5], constituées sur l'initiative de la première section de chaque comité. Ces commissions comporteront trois « services », celui des conférences destiné aux avocats, celui de la presse pour les journalistes et celui des relations pour les « politiciens sans autre profession ».

La nouvelle organisation du parti devra raviver la Commission législative de l'Œuvre des Cercles en la rattachant

1. Et il ajoute : « Cela peut frapper utilement l'opinion. Le reste est de la rangaine. »
2. Entendez l'artisanat.
3. La Tour du Pin note : « Ça n'a rien de nouveau, rien d'inquiétant, rien de vague ».
4. Il remarque : « Il n'y a là rien de nouveau non plus en principe, beaucoup de nouveau en pratique ».
5. C'est lui qui souligne.

à ses bureaux d'études et lui adjoindre une commission économique rattachée au service central de la production des ressources.

Il suffit de comparer ce projet avec l'organisation existante de l'Œuvre des Cercles pour voir que la Tour du Pin veut faire de l'Œuvre elle-même l'organisation légèrement complétée, mais à peine retouchée du parti catholique.

Sûr de la confiance de l'Œuvre et éclairé par les propositions de La Tour du Pin, de Mun élabora le texte d'une communication qui fut lue le 4 novembre à la réunion de rentrée du Comité Général [1].

Après avoir rappelé à ses collègues les termes de sa lettre au Vicomte de Bélizal, de Mun en commente ainsi la véritable portée :

> Le groupement parlementaire que la lettre a pour objet de provoquer est destiné bien moins à produire, dans le sein même du Parlement, une action directe et immédiate pour laquelle la plupart des députés conservateurs ne sont pas préparés et que les circonstances politiques rendent d'ailleurs très difficile, qu'à fournir au parti catholique un centre d'action qui n'aurait pu être aussi promptement offert par aucune autre combinaison.
>
> La force du parti catholique doit être dans le peuple chrétien : son organisation doit reposer sur le groupement des professions qui donnera naissance à la représentation des intérêts et rendra possible et efficace l'action parlementaire. Celle-ci ne peut être aujourd'hui qu'un moyen de former l'opinion et de faire appel au pays.

De là il ressort que les députés réunis peuvent être sans inconvénient peu nombreux, s'ils sont bien d'accord sur le but et l'esprit de l'entreprise.

Il répond ensuite au reproche de la Tour du Pin : le programme n'est qu'un « minimum » afin de permettre au plus grand nombre possible de catholiques d'y souscrire, mais poursuit de Mun, « il doit demeurer entendu que la fin du parti catholique doit être la restauration de l'ordre social chrétien, la « reconstruction sociale » comme s'est

1. La Toussaint marquait le terme de la dispersion estivale, et il était d'usage de venir en nombre à la réunion de rentrée.

exprimé Mgr. Mermillod à Fribourg et que son programme se développera progressivement dans cette voie, à mesure que les idées se formeront et gagneront du terrain. »

Ces explications sont nécessaires pour qui s'adresse à l'aile marchante des catholiques sociaux. Ayant ainsi dissipé toute équivoque possible, de Mun donne maintenant quelques précisions pratiques à ses collègues. Aussitôt après la réunion des Chambres il réunira les parlementaires adhérents pour intensifier le recrutement au Parlement et dans le pays et, en même temps, développer la propagande.

D'ores et déjà, un « secrétariat spécial » est créé en « liaison avec les quatre sections » du Comité Général. Il est assuré par M. Hyrvoix assisté de Geoffroy de Grandmaison.

Cette organisation provisoire ne fait que développer l'embryon primitif. Hyrvoix se voit secondé par un tout jeune homme plein d'allant et de flamme qui était venu trouver de Mun, pour lui offrir de combattre à ses côtés jusqu'à la mort. De Mun avait calmé son ardeur, l'exhortant à achever ses études et lui promettant de faire appel à lui le jour venu. Il tient parole [1].

Le secrétariat est réduit, mais il est en liaison avec les quatre sections du Comité Général qui elles-mêmes commandent l'ensemble de l'Œuvre. Il s'agit donc d'un tout petit organe complémentaire qui met en œuvre les forces de la vaste organisation sociale dans la voie politique désormais ouverte.

La communication du Secrétaire général est muette sur les adjonctions que proposait la Tour du Pin. Est-ce une objection de principe ou d'opportunité ? On ne sait, mais l'influence manifeste de La Tour du Pin dans l'ensemble du document autorise à penser que les services complémentaires pourraient être institués un peu plus tard. C'est d'ailleurs ce que laisse à entendre la conclusion même de la communication :

1. Mme Geoffroy de Grandmaison : témoignage verbal.

> Le parti doit chercher sa force moins dans les milieux politiques de plus en plus discrédités dans la nation, que dans les centres d'activité intellectuelle et sociale, parmi les hommes de travail, d'étude ou d'action et dans les milieux populaires plus sensibles à leurs intérêts et à leurs besoins qu'aux préoccupations parlementaires et son organisation doit trouver sa forme principale dans le groupement professionnel des éléments ainsi recrutés.

La simple utilisation de l'Œuvre des Cercles assurerait au parti une organisation incomparable. De Mun fort de la confiance de ses collègues, n'hésite pas à la mettre au service du parti. On peut se demander encore si, tirant la leçon d'une bataille en voie de perdition, il n'envisage pas d'accélérer le recrutement dans les milieux extra politiques. Si cette hypothèse était vérifiée — et la conclusion de sa communication nous incline à le penser — elle indiquerait l'influence de La Tour du Pin qui, négligeant les réalisations de politique pure, cherche l'instauration de l'ordre social chrétien tel que le définissent les travaux doctrinaux publiés par l'*Association catholique*.

CHAPITRE IX

L'INTERVENTION ROMAINE

Jusqu'à présent nous n'avons rencontré que de rares indications sur l'attitude du Vatican devant cette tentative. Ces quelques indices étaient trop peu nombreux, trop officieux et trop vagues pour influencer de Mun. Il ne semble pas en avoir tenu compte dans l'action que nous venons de relater.

Il informa le Vatican de son entreprise en adressant au Cardinal Parocchi, protecteurs de l'Œuvre des Cercles à Rome, un « compte rendu fidèle de ses actes et de ses instructions avec un dossier » ; il demanda au Cardinal de porter ces documents au Pape, « dont il avait surtout eu pour objet, disait-il, d'exécuter les intentions et les désirs ».

Il ne semble pas qu'il ait adressé de communication à Rome, hors de ce dossier, dont il annonce l'envoi, le 4 novembre, c'est-à-dire à une date relativement tardive.

Mais Rome avait ses informations.

Les premières réactions.

A la veille du premier tour de scrutin, l'*Osservatore Romano* avait publié, nous l'avons dit, quelques commentaires favorables à « cette courageuse tentative ».

Après les élections du 4 octobre, l'organe romain se

joignit à l'allégresse des conservateurs et rappela le rôle social des catholiques français. Soulignant l'impulsion donnée par de Mun à la réorganisation des forces catholiques en France, notamment grâce aux comités répandus à travers le pays pour agir sur la classe ouvrière.

Ces encouragements allaient à la personne de de Mun, à l'Œuvre des Cercles. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'en l'absence d'un programme précis le journal officieux se soit tenu sur le terrain des généralités.

Vint la lettre au vicomte de Bélizal. Le projet désormais précisé, fit alors l'objet d'un bref commentaire dans un journal français du Vatican, le *Moniteur de Rome*. « Il ne faut, écrivait cet organe, ni diviser, ni exclure. Réunir tous les intérêts divisés c'est créer un courant large et patriotique qui portera le parti conservateur vers un avenir fécond et glorieux. »

Telles étaient les données publiques que de Mun pouvait avoir sur l'attitude romaine. Elles reflètent la vive estime que l'initiateur du parti catholique inspirait au Vatican, la chaleureuse sympathie avec laquelle Rome suivait son action sociale et une extrême réserve sur son initiative politique, réserve qui paraît se nuancer de désapprobation après la publication de la lettre à Bélizal.

De Mun eut-il d'autres indications sur l'attitude du Vatican ? Deux témoignages au moins, à notre connaissance, lui en parvinrent.

Dans une lettre à l'abbé Leroy[1], nous trouvons ces lignes :

> ... Mais je vous en prie qu'on ne parle pas du Nonce ! ! ! rien ne serait plus dangereux, plus risqué. La Guillonnière[2] a pu faire une confidence intime, basée sur un renseignement en effet, sûr ; mais de là à une communication officielle, même officieuse, il y a un monde. Ainsi *pas un mot du Nonce à personne*, si vous ne voulez pas risquer de nous faire désavouer tout de suite. Songez combien la situation est délicate et quel est notre isolement.

1. De Mun, lettre à l'abbé Leroy, 31 octobre 1885.
2. La Guillonnière était le chef de la IIe Section du Comité général, celle des fondations.

Ce billet est doublement intéressant. Il nous montre que de Mun n'avait aucun encouragement précis du Vatican et qu'au contraire il cherchait à « lancer » le parti avec l'espoir sans doute de convaincre Rome par le succès. En second lieu nous y voyons que De Mun tenait d'un « renseignement sûr » une indication sur la pensée du Nonce, Mgr. di Rende, indication que l'abbé Leroy souhaitait ébruiter parce que sans doute elle était de nature à favoriser la tentative. On peut admettre que cette indication reflétait la pensée personnelle du Nonce ou de son entourage, ce qui en rendait notamment la publication impossible [1].

Mais l'indication la plus précise, de Mun la reçut d'Henri Lorin. Ce grand bourgeois catholique qui devait être vingt ans plus tard le fondateur des Semaines Sociales, était un visiteur si fréquent et si bien introduit à Rome qu'on l'appelait dans les milieux catholiques « l'Eminence Grise du Vatican ». Henri Lorin était de passage à Rome à la fin d'octobre 1885, en route pour la Hongrie. Il y rencontra de nombreuses personnalités, en reçut des communications « basées sur des documents écrits » et obtint enfin des renseignements confidentiels de l'ambassadeur de France, Lefebvre de Béhaine avec lequel il était lié d'amitié. Il avait déjà abordé avec de Mun la question de l'attitude romaine devant son projet, sans doute dans une lettre qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. Mais il y revient en raison de l'importance des renseignements divers qu'il vient de recevoir, le 28 octobre 1885. Ces indications d'un intérêt considérable pour le sort du parti sont contenues dans les quelques lignes suivantes :

> ... Ce n'est pas seulement un inconvénient grave, mais un danger absolument à éviter, de paraître avoir l'*Univers* comme organe principal, soit par suite de l'ardeur des uns, soit par suite de la mauvaise volonté des autres. Le Saint-Père a dans ce moment certaines velléités d'ac-

1. Nous avons cru devoir retenir ce renseignement parce que dans l'état de nervosité que trahit ce billet, de Mun n'aurait pas écrit que ce renseignement était « en effet, sûr », sans avoir un motif valable de cette certitude. Les mots en italique, sont soulignés dans la lettre.

tion et voilà pourquoi votre lettre a été saluée par l'*Osservatore Romano* alors que l'*Univers* n'avait pas encore embouché la trompette et fait la réclame. Mais l'appui exclusif de ce journal vous enlèvera l'encouragement et la sympathie du Pape et vous le rendra non seulement moins favorable, mais hostile. C'est l'opinion formelle et explicite de mon ami le diplomate [1]. Ce serait d'autant plus fâcheux qu'on était fort bien disposé pour vous au Vatican et vous en trouverez la preuve dans cet article de l'*Osservatore*. Le Pape a, j'en ai vu des preuves écrites, le désir de donner le branle à une action catholique [2], vous pourrez trouver chez lui un appui sérieux, effectif, mais pour cela il serait de première importance que vous alliez vous-même à Rome avant le 1er janvier et que votre position n'ait pas été ruinée par l'apparence que vous auriez d'être l'homme exclusif de l'*Univers*... [3]

Avant de conclure par un appel à la discrétion formelle de de Mun, il ajoute encore :

En lançant l'idée d'une action catholique politique et nette, vous avez je crois répondu au sentiment du Saint-Père, mais en vous laissant accaparer par les applaudissements de l'*Univers* vous arrêtez l'effet de sa bonne volonté...

Emanant d'un homme dont l'intimité avec le Vatican était pour ainsi dire proverbiale, étayée par les références écrites qu'indique Lorin et singulièrement par les indications de l'ambassadeur de France, les renseignements d'Henri Lorin font autorité. Ils nous montrent que l'initiative de de Mun, d'accord avec la pensée générale de Léon XIII — et d'autant plus facilement d'accord que la lettre à l'amiral Gicquel des Touches était plus discrète sur les modalités de l'action à entreprendre — se trouva compromise du fait de l'appui non pas exclusif mais ostentatoire et spectaculaire de *l'Univers* dans la querelle qui

1. L'ambassadeur Lefebvre de Behaine.
2. Le rapprochement de cette lettre avec celle de Léon Harmel montre combien, déjà à cette date, Harmel interprète justement la pensée de Léon XIII.
3. Lorin ajoute qu'il est lui-même « Veuillotin et aux « regrets de constater ces faits », mais soumis avant tout au Saint-Siège ».

opposait alors au Vatican comme dans les milieux catholiques français, les partisans et les adversaires des idées de Louis Veuillot représentées et défendues par son frère Eugène.

On verra un peu plus loin qu'au moment même où se situe la tentative de de Mun, Léon XIII est « content » de *l'Univers*. Il n'empêche que ce journal avait eu depuis deux ans une situation parfois délicate, pris comme il l'était entre les directives de Rome et la pression du Clergé français. On l'avait vu en 1883 au sujet de l'application des lois scolaires. *L'Univers* s'était prononcé résolument pour une désobéissance formelle à la législation, alors que Léon XIII recommandait au Corps épiscopal de blâmer la loi mais d'éviter une attitude cassante qui pouvait amener de nouvelles mesures de représailles et peut-être la rupture du Concordat.

Dans l'application de cette politique si délicate *l'Univers* s'était mis à l'arrière-garde, donnant le spectacle d'une grande intransigeance [1].

Puis, après la mort du comte de Chambord, *l'Univers* exerce une violente pression sur le comte de Paris pour qu'il s'entoure de « catholiques complets et conséquents avec eux-mêmes ». Il participe activement à la fondation de la Ligue de la contre-Révolution et à cette occasion publie le 28 août 1884 ces lignes typiques : « En d'autres temps, un légat du Pape eût pu prendre la tête du mouvement... mais le Souverain Pontife ménage le gouvernement, violateur des droits de l'Eglise... Il ne nous manque qu'un O'Connel. »

Aussi, le 4 novembre 1884, Léon XIII avait adressé un bref sévère au Nonce, Mgr. di Rende, imputant aux journalistes la responsabilité des divisions actuelles. *L'Univers* cessa dès lors ses polémiques trop vives, mais maintint sa politique, « réactionnaire à outrance, antirépublicaine jusqu'à la violence », dit Le Canuet.

Moins d'un an plus tard l'appui chaleureux et exclusif

1. Voir Brugerette (J.). *Le Prêtre français et la Société contemporaine.* Tome II. *Vers la Séparation* (1871-1908). Paris, 1935, xii + 637 p., in-8°.

du journal, a le double inconvénient de « marquer » l'attitude politique de de Mun dans un sens réactionnaire et presque anti-pontifical, de déséquilibrer la tentative en mettant en évidence ses connections politiques, ce qui laisse dans l'ombre son aspect social, enfin de risquer de faire passer de Mun, aux yeux des milieux romains, pour l'O'Connel recherché.

Ainsi peut-on tenter d'expliquer les réserves que Lorin recueillit au Vatican.

Les interventions a Rome.

Le 4 novembre Mackau, dont nous avons vu combien il désapprouvait l'initiative, écrivit au Cardinal Czacki une lettre pour en indiquer l'inutilité. Toutes les revendications religieuses du nouveau parti, soulignait-il, avaient toujours été soutenues par la droite [1].

On observera que Mackau attaque le projet dans ce qu'il peut avoir de séduisant aux yeux du Vatican. Comme la plupart des hommes de droite l'aspect social ne le retient pas.

Quelle influence eut l'intervention de Mackau au Vatican ? Nous ne le savons pas au juste mais les conditions dans lesquelles il s'y était rendu en octobre 1884 permettent de penser que son avis y était tenu en haute estime.

A l'époque les conservateurs avaient demandé à Léon XIII de publier à l'appui de leur politique un document revendiquant la liberté religieuse. Suivant l'avis de quatre cardinaux, le Pape décida de consulter un « homme de confiance ». L'ancien Nonce à Paris, le cardinal Czacki, invita Mackau à venir à Rome où il eut de nombreux entretiens avec les cardinaux et une audience du Pape. Il conseilla de reporter la publication de l'encyclique après les élections et de faire cesser les polémiques. Ces avis furent

1. Mackau. *Souvenirs.* Il dit de Czacki : « Polonais enté sur un Italien qui connaissait très bien la France ». Ils communiquaient par des noms d'emprunt : Jacob (Mackau) et Joseph (Czacki).

donnés le 28 octobre. Or le bref de Léon XIII à Mgr. di Rende invitant *l'Univers* à cesser les polémiques, date du 4 novembre et l'Encyclique parut bien, après les élections, le 1er novembre 1885.

Nous savons aussi que Mackau était resté en correspondance avec les cardinaux Czacki et Jacobini [1] et qu'il écrivit au Pape le 3 juin 1885, développant cette idée que le public s'inquiétait davantage du déficit budgétaire et des guerres coloniales que des luttes anticléricales : il conseillait donc d'englober les questions religieuses avec les autres. Cette lettre est particulièrement intéressante puisque nous y voyons Mackau prendre dès juin une position diamétralement opposée à celle de de Mun. Quand il la confirme en désapprouvant le projet le 4 novembre, il n'est pas suspect de partialité.

Nous pouvons donc penser que l'opposition de Mackau ne fut pas sans influence à Rome.

De son côté le Cardinal Lavigerie avait instruit son clergé le 6 novembre de son hostilité à l'Union Catholique par une circulaire confidentielle. Avec la campagne que *le Monde* menait suivant ses directives, cette manifestation était l'accomplissement d'une moitié de son programme. Mais en même temps qu'il combattait le projet, il préparait l'autre partie de l'action envisagée dans sa réponse à Mgr. d'Hulst : l'information du Pape ; celle-ci fut réalisée par une lettre du 11 novembre qu'a publiée Tournier. Quoi qu'elle ait été sans influence sur la décision pontificale, nous en retiendrons à titre de témoignage les phrases suivantes :

> Les opinions que l'on prête généralement à M. de Mun, ses liens politiques avec feu le Comte de Chambord, son intransigeance sont de nature à exciter dans une grande partie de l'opinion indifférente des répulsions et des préjugés qui feront juger sinistrement une association formée et dirigée par lui. Cela se voit dès maintenant par toutes les oppositions que son initiative rencontre dans la presque totalité de la presse même conservatrice... Cette

1. *Id.* Il écrivait au Cardinal Jacobini en langage chiffré, par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne à Rome.

association présenterait deux dangers : d'une part on la considèrerait comme une machine de guerre dirigée contre ce que l'on nomme à tort ou à raison les idées modernes et permettrait dès lors au gouvernement de nous porter impunément ses coups ; de l'autre, de nouvelles divisions entre catholiques affaibliraient notre cause et la blesseraient peut-être mortellement.

La désapprobation.

Si on néglige l'avertissement du *Moniteur de Rome*, il faut attendre le 8 novembre pour enregistrer une véritable prise de position publique du Vatican. Ce jour-là *l'Osservatore Romano*, rompant son silence des jours précédents, consacra une note explicite à la tentative de de Mun. L'organe du Vatican précisait qu'il aurait continué de garder le silence, si l'on n'avait pas cherché à faire passer pour une véritable approbation du parti catholique les articles consacrés précédemment à cette initiative. La lettre au vicomte de Bélizal a eu pour effet de « modifier sensiblement la situation ». L'organe romain renouvelle l'éloge des Cercles Catholiques d'ouvriers et ajoute : « C'était dans le sens de la diffusion toujours plus grande de cette organisation des Comités ouvriers, du réveil par des moyens analogues de l'esprit chrétien parmi toutes les classes de la société que nous entendions la réorganisation des forces religieuses »[1]. L'*Osservatore Romano* évoquait le groupement des forces conservatrices aux dernières élections et ses heureux effets. « Il n'est pas surprenant, écrivait-il que la lettre au vicomte de Bélizal ait éveillé des susceptibilités et menacé d'être le signal de funestes divisions. » Il terminait en espérant que l'union réalisée ne serait pas rompue par un « funeste malentendu » et que les concessions mutuelles, qui avaient permis la coalition des forces conservatrices pour les élections, resteraient la base de leur action au Parlement.

1. On notera la conformité de cette opinion avec celle de la Tour du Pin,

Cette expression précise de la pensée romaine nous montre quelle valeur le Vatican attachait à l'union des conservateurs dont il savait la difficulté et la précarité. Nous trouvons un second témoignage de la désapprobation romaine dans le rapport de l'Ambassade de France à Rome (Vatican) [1], daté du lendemain 9 novembre. Le rapport rappelle l'article de l'*Osservatore Romano* et fait état des déclarations du Cardinal Secrétaire d'Etat au chargé d'affaires de France. Le Cardinal considère que le projet est en contradiction avec la « ligne de réserve » que le Vatican veut s'imposer.

Il s'agit cette fois d'un entretien officiel avec le représentant du Gouvernement de la République française. Le Saint-Siège ne peut ni ne veut soutenir un parti politique français et surtout un parti où se recrutent les adversaires du régime. En outre il y a là une opposition formelle avec l'esprit du Concordat. L'attitude officielle du Vatican ne peut être que cette « réserve » indiquée par le Cardinal.

Enfin l'Encyclique *Immortale Dei* en date du 1er novembre, confirme ce point de vue : le Pape ne veut pas qu'on fasse de la religion un « monopole politique » et considère que la foi religieuse peut se trouver dans tous les partis.

L'intervention du Pape.

Ces témoignages sont à leur place ici en ce qu'ils expriment les sentiments du Vatican depuis qu'y était connue la lettre au vicomte de Bélizal, mais quand parut l'article de *l'Osservatore Romano*, Léon XIII avait déjà agi.

Les circonstances de son intervention peuvent être reconstituées de la façon suivante :

Le 8 novembre Albert de Mun recevait à Canterbury où il se trouvait encore, la dépêche suivante, signée Mackau :

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Rome, 1082, cité par Debidour : *L'Eglise Catholique et l'Etat sous la IIIe République* (1870-1906), tome I, 1870-1889 ; 1 vol. xi + 468 p. in-8°. Paris, 1906,

« Par suite de lettre de Rome reçue ce matin, votre présence ici indispensable sans retard [1]. »

De Mun rentra aussitôt à Paris et trouva à son domicile, sans doute, un billet que Mackau avait écrit le matin même. Mackau indiquait qu'il avait reçu la veille la visite de Mgr. Averardi, auditeur de la Nonciature, qu'il avait rédigé sa dépêche à la demande et sous la dictée de celui-ci et engageait de Mun à se rendre immédiatement à la Nonciature où l'on paraissait « très pressé » de lui communiquer un document dont lui-même ignorait la teneur [2].

De Mun se rendit aussitôt à la Nonciature où Mgr Averardi lui fit lire une lettre qu'il avait reçue la veille du Nonce à Paris, Mgr. Camille di Rende, archevêque de Bénévent, qui se trouvait pour l'heure à Rome.

Voici la traduction de ce document décisif sur lequel Geoffroy de Grandmaison, qui nous en a transmis la copie, avait porté cette simple mais éloquente mention : « Les Ordres du Souverain Pontife » :

Rome — Collège Capranica 6 novembre 1885.

Très cher Monseigneur,

Je suis ici depuis hier, au jour ; à peine arrivé j'ai vu le Secrétaire d'État et ce matin j'ai été baiser le pied de Sa Sainteté. Au Vatican on est en grande appréhension quant au résultat que l'attitude du Comte de Mun peut produire et l'on prévoit une certaine scission du parti catholique, scission qui rendra vains les avantages obtenus dernièrement et ne servira qu'à faciliter le triomphe des ennemis de l'Eglise. Certainement on ne méconnaît pas les excellentes intentions de M. de Mun, mais on croit que le moment de faire des revendications, telles que les veut M. de Mun, est inopportun. Car comme l'a dit le Saint-Père, à peine peut-on obtenir maintenant que la France soit d'une certaine manière catholique, comment veut-on lui imposer la perfection ?

1. Le texte de la dépêche sur formule du bureau de poste de Canterbury se trouve au dossier B. de Mun.

2. De Mackau : Lettre à de Mun, 9 novembre 1885. Il en soupçonnait néanmoins l'esprit, car il écrit : « Je suis avec un intérêt bien attristé tout ce qui vous concerne et plus que jamais je regrette que vous ayez pris ce grave parti. »

Le sentiment général m'est apparu celui d'une juste crainte pour l'avenir. Quant à la personne du Saint-Père, elle m'est apparue peinée et découragée de l'inanité de ses efforts pour obtenir l'union entre Catholiques français et elle s'en est ouverte à moi avec amertume. En somme je crois qu'il est nécessaire que vous fassiez tout le *possible* et *l'impossible* [1] pour obtenir de M. de Mun de surseoir à son projet quelqu'il soit, lui expliquant clairement que l'on ne peut pas élever le drapeau catholique sans tenir compte des lumières et des pensées du chef et du maître de l'Eglise Catholique ; et je suis convaincu, après avoir parlé avec Sa Sainteté, que tout ce qui peut mettre en péril l'union sera, pour elle, l'objet d'une juste et profonde affliction. J'ajoute une réflexion qui me paraît juste. Désormais l'Encyclique est publiée, est-il convenable que le jour même où le Pape a parlé, un fidèle parle à son tour et courre le risque grave de faire apparaître au public qu'entre le Souverain Pontife et lui il n'y ait pas parfaite communion d'idées ? Que plutôt M. de Mun attende de lire le document pontifical et y adapte ses propres idées.

Cette pensée que je vous exprime a impressionné beaucoup le Saint-Père qui m'a enjoint de vous la dire afin que vous en fassiez usage. Faites donc tous vos efforts afin qu'ils [2] comprennent qu'en ce moment l'idée de la concorde est la seule qui doit les préoccuper et que *tout* [3] doit lui être sacrifié ; quand la concorde aura produit ses fruits on pourra penser à faire mieux. Quant à de Mun, dites-lui de ma part que je lui suis trop attaché pour le voir avec indifférence faire une chose qui puisse peiner amèrement l'âme du Saint-Père qui l'affectionne d'une manière toute spéciale. Le Pape est content de *l'Univers*, mais il a ajouté : j'espère qu'il ne se mettra pas à fomenter des divisions dans cette question (celle du parti catholique). Faites-le savoir à Veuillot. Je pars immédiatement pour Naples et demain je serai à Bénévent. Je vous salue en hâte. Affectueusement.

(Signé) : C., Archevêque de Bénévent,
Nonce apostolique.

1. Souligné dans le texte.
2. Les Catholiques français.
3. Souligné dans le texte.

La décision de Léon XIII nous apparaît surtout dans ce texte comme une mesure de tactique. Le Pape désapprouve absolument une initiative qui va diviser les catholiques français, si difficilement réunis au moment des élections.

Que beaucoup d'autres considérations aient inspiré également la décision pontificale, on peut l'admettre. Le Pape ne peut soutenir un parti politique opposé au gouvernement de la République auprès duquel son nonce est accrédité et qui rétribue le clergé français. Il conserve au moins de la réserve à l'égard de *l'Univers* dont le patronage trop visible « marque » le projet de Mun. Léon XIII peut difficilement patronner un programme social alors que les études qu'il a fait entreprendre sont en plein développement. Ces raisons entr'autres influencent le Vatican mais pour nous en tenir au document officiel, c'est la préoccupation de maintenir l'unité des forces catholiques qui a commandé la décision pontificale.

Il importe aussi de souligner l'absence de toute observation sur le fonds. De Mun y verra une adhésion au texte de ses revendications. Sans aller jusque là on peut admettre que rien dans ces revendications n'a surpris le Vatican. Elles représentent un programme possible.

En revanche la lettre paraît exprimer un désaveu implicite de l'attitude unilatérale du Secrétaire général de l'Œuvre des Cercles. L'allusion à l'Encyclique et à l'adaptation de ses idées à celle-ci ne pouvait manquer de frapper de Mun, c'est un discret rappel à l'obéissance du chrétien, au reste dépourvu d'acrimonie. Le Nonce, à son tour, souligne l'affection toute spéciale du Pape pour de Mun.

CHAPITRE X

LE DÉSISTEMENT D'ALBERT DE MUN

Sans hésiter une seconde, Albert de Mun, « pâle et défait »[1], céda à l'invitation du Souverain Pontife. Sur l'heure il renonça à l'exécution de son projet.

Les circonstances du désistement.

Le jour même, de Mun communiqua le texte de la lettre à Mgr. di Rende, à Eugène Veuillot et à son collaborateur, Auguste Roussel, puis adressa aux journaux le communiqué suivant :

Paris, 9 novembre 1885.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Afin de ne pas soulever de division entre les Catholiques, je renonce à donner une suite au projet d'organisation que j'avais annoncé par ma lettre au vicomte de Bélizal.

Veuillez agréer...

La préoccupation dominante de de Mun paraît avoir été dans la circonstance de laisser dans l'ombre l'intervention pontificale. La lettre du Nonce fut rendue à Mgr. Averardi et seules en subsistèrent cinq copies[2], conservées par de Mun et quatre de ses intimes. La copie personnelle d'Albert de Mun ne se trouve pas au dossier

1. Mackau : *Souvenirs.*

2. Celles de de Mun, du vicomte de Bélizal, Albert Hyrvoix, Gaston de La Guillonnière et Geoffroy de Grandmaison. Celle-ci est rédigée sur un papier à en-tête de la Chambre des Députés, ce qui tendrait à indiquer que la copie en fut faite chez de Mun.

du parti catholique qu'il constitua un peu plus tard. Il a pu détruire cette pièce dans un scrupule de discrétion. C'est grâce à l'exemplaire conservé par Geoffroy de Grandmaison que le texte même de l'intervention romaine est parvenu jusqu'à nous.

Si quelques initiés devinèrent partiellement la vérité, presque tout le monde en fut réduit aux conjectures. C'est ainsi que l'Evêque d'Angoulême écrivait à Geoffroy de Grandmaison : « Il y a là pour moi un douloureux mystère... C'est une semence cachée, elle germera [1]. »

Les réactions.

On peut discerner dans le désistement d'Albert de Mun trois réactions caractérisées : la soumission, le sacrifice, la confiance dans l'idée du parti catholique. Après son désistement, il tint à exprimer sa soumission par une lettre au Cardinal Parocchi, destinée à être mise sous les yeux de Léon XIII. Nous n'en connaissons pas les termes, mais ceux de la réponse du Cardinal ne laissent aucun doute sur l'élévation d'esprit avec laquelle de Mun avait exprimé au Pape son absolue obéissance. Léon XIII en fut « consolé, édifié, ému » [2]. Le Cardinal Guibert, archevêque de Paris, — dont c'est la seule intervention connue dans cette circonstance — envoya aussi sa bénédiction à de Mun.

Pour immédiate et totale qu'elle fût, la soumission n'en fut pas moins douloureuse à de Mun, d'autant plus douloureuse même que rien dans la lettre du Nonce n'avait blâmé l'idée.

A Mackau il écrit dès le 9 :

1. Copie de la lettre figure au dossier Grandmaison.
2. P. V., 9 décembre 1885. Lettre du Cardinal Parocchi lue en séance :

« Monsieur le Comte,

« Sa Sainteté me charge de vous envoyer ses plus cordiales bénédictions et pour la générosité de votre sacrifice et pour la très belle lettre que vous venez de m'écrire, lettre que j'ai présentée ce soir au Saint-Père pour sa consolation.

Vraiment, il en fut comme moi consolé, édifié, ému, et moi comme le digne successeur de Saint-Pierre, je désire que croisse tous les jours dans cette noble France la génération des héros « per quos salus fiat in Israel ».

Mon cher Ami,

Le sacrifice est consommé sans réserve. Dans cette grande douleur, c'est une immense consolation de sentir plus fortement que jamais la présence de l'unité catholique garantie par l'obéissance au Pape... [1]

Et le 20 novembre il redit à Geoffroy de Grandmaison sa confiance dans l'idée :

Oh certes, mon cher ami, je n'ai pas douté de vos sentiments et de votre affectueuse sympathie. Mais *l'idée* n'est pas tombée. Non, elle reste et fera son chemin... Le pape n'a blâmé ni l'idée ni le programme... l'opportunité seule a été contestée. Vous verrez qu'on y reviendra. Les hommes ne sont rien : Dieu n'en a pas besoin et il importe peu que je sois ou non le chef du Parti Catholique : l'idée même, le groupement des forces catholiques sur le terrain politique au-dessus de tous les partis, cette idée-là répond à une nécessité. Il fallait qu'elle fût lancée et que quelqu'un se dévouât pour recevoir les premiers coups. C'est fait. Je ne regrette rien. Ayons courage et confiance : soyons humbles et fermes, détachés de nous-mêmes, obéissant au Pape jusqu'au dernier sacrifice et travaillons uniquement pour Dieu et pour l'Eglise... Pour le moment, je reste ici [2] ne croyant pas que j'aye rien de mieux à faire après cette secousse.

Officiellement le silence se fit sur le parti mort-né. Cependant à travers quelques documents conservés par de Mun lui-même, nous pouvons discerner trois sentiments qui s'exprimèrent durant les semaines qui suivirent le désistement.

C'est d'abord l'admiration que souleva un peu partout le geste d'obéissance immédiate. « Loin d'être amoindri, écrivait Maurice Maignen, vous n'en serez que plus respecté de tous » [3]. L'évêque de Pamiers assura de Mun qu'il avait suivi avec « admiration » ses vaillantes luttes.

« M. de Mun est maintenant sacré chef *incontestable* du

1. Mackau : *Souvenirs.*
2. Canterbury où il était retourné aussitôt après son désistement.
3. Maignen : billet non daté. On y relève ce mot caractéristique : « m'associant l'un des premiers à votre douleur. »

parti catholique pour l'avenir », écrivait [1] de son côté Hyrvoix. Lucien Brun envoyait à son collègue ces lignes éloquentes : « Un catholique n'est assez soumis que lorsqu'il l'est trop... Vous êtes donc assez soumis et ce que vous avez fait ajouterait quelque chose, si ajouter quelque chose était possible à l'estime et à l'affection de vos amis ». Chez certains, ce sentiment se nuança d'un peu de découragement. Tant d'efforts pour rien !

Cette crise passagère, nous la décelons notamment chez un des plus actifs collaborateurs de l'Œuvre des Cercles, Milcent, qui allait devenir l'initiateur du syndicalisme et du crédit agricole en Franche-Comté. Chez cet homme actif et réaliste, la défaillance, d'ailleurs passagère, vaut d'être notée.

« Qu'irais-je faire à Paris où vous m'appelez ? Mon découragement est trop grand... » [2]

Enfin, chez quelques-uns on décèle aussi une compréhensible irritation contre les conservateurs catholiques dont l'abstention a justifié la crainte de désunion exprimée par le Nonce.

C'est Hyrvoix, le secrétaire du parti, qui conçoit le plus d'amertume des récents événements. Il blâme les « intrigues des d'Hulst, Chesnelong, Keller, Mackau » et ajoute : « Le rôle de Mgr. Freppel a été pitoyable, d'autant que maintenant que tout est fini, il se plait à dire qu'il n'avait pas bien compris et que s'il avait compris ! ! [3] »

Dans ses *Souvenirs* Mackau se demande si de Mun n'avait pas souffert « d'être partout au second rang », au Comité des droites, au Comité de Défense religieuse, etc. C'est oublier l'Œuvre des Cercles et l'action sociale qu'il avait commencé de mener à la Chambre. Mackau constate le désistement immédiat de son collègue et son « admirable résignation ».

1. Hyrvoix à l'abbé Leroy, le 11 novembre 1885 (Dossier Grandmaison).
2. Milcent à de Mun, le 10 novembre 1885. De Mun lui répondit en l'exhortant au courage et le 13 novembre, Milcent l'assurait de son dévouement.
3. Hyrvoix à l'abbé Leroy. 10 novembre 1885. Il n'est que juste de rapprocher les paroles attribuées à Mgr. Freppel du jugement d'Hervé-Bazin : « Il ne comprend pas... »

Quelques conséquences.

Plus grave à certains égards paraît le malentendu que la tentative de parti catholique suscita entre de Mun et La Tour du Pin.

Ce dernier, pour qui l'initiative de son ami n'avait été qu'un moyen entre d'autres de promouvoir cet ordre social chrétien dont il s'efforçait de préciser les données, chercha à consoler de Mun avec une brutale franchise qui fit à l'intéressé plus de mal que de bien :

> Ne vous désolez pas, lui écrivait-il dès le 10 novembre, il n'y a pas de quoi. C'est une reconnaissance offensive rappelée par le général en chef et voilà tout... Je ne peux assez vous dire combien j'avais ce Comité parlementaire... à cheval sur le nez, à tel point que je méditais moi de vous lâcher... après avoir fait plus de bruit que de besogne, nous allons faire plus de besogne que de bruit.

Et il l'entretenait des prochaines activités de l'Œuvre des Cercles.

Mais de Mun, qui avait mis tout son cœur à réaliser le parti catholique, souligna les passages de la lettre et écrivit en marge : « De ce jour, il s'est fait entre lui et moi une rupture intime qui jamais ne s'est réparée ». En réalité, les deux amis n'étaient pas au même diapason. Sortant un instant de ses spéculations intellectuelles, La Tour du Pin regardait le projet de parti catholique comme un moyen, au demeurant médiocre, de promouvoir certaines réalisations sur le plan parlementaire, c'est-à-dire une tentative de transformation partielle de l'ordre social existant, effectuée dans le cadre de cet ordre qu'il condamnait pour sa part en bloc et sans nuances.

Au contraire, Albert de Mun, député depuis bientôt dix ans, voyait dans l'action constitutionnelle et parlementaire, l'acheminement normal vers une transformation organique du cadre social. A ce titre, le parti catholique lui apparaissait, en France, comme en Autriche, l'instrument par excellence de la rechristianisation.

Le 11 novembre 1885, *l'Union de l'Ouest* publiait un long article d'inspiration républicaine critiquant l'action politique d'Albert de Mun et celle de Cazenove de Pradines. Par un rapprochement inattendu, le journal continuait en critiquant l'œuvre littéraire d'un tout jeune écrivain catholique et monarchiste, René Bazin, dont le principal titre à cette publicité était sans doute d'être le beau-frère d'Hervé-Bazin.

Le fait n'avait en soi que peu d'intérêt, mais il fut le point de départ de relations bientôt amicales entre l'orateur du catholicisme social et l'écrivain qui allait devenir douze ans plus tard son premier romancier. Ces relations où l'influence de de Mun et de ses amis fut considérable sur l'écrivain et dont on pourrait retrouver les traces depuis « De toute son âme » jusqu'à « La Terre qui meurt », depuis « Donatienne » jusqu'au « Blé qui lève », elles se sont nouées quand René Bazin prit sa plume, le 12 novembre 1885, pour user de l'occasion que lui offrait l'association de son nom à celui de de Mun dans *l'Union de l'Ouest.* Dans une lettre très simple, il se disait le « sincère admirateur du caractère, de la foi et de l'œuvre » d'Albert de Mun. Rappelant qu'il appartenait depuis cinq ou six ans au Comité de l'Œuvre des Cercles d'Angers, il lui demandait d'accepter son dernier ouvrage : *Stéphanette.*

Cette lettre d'entrée en relations se termine sur une appréciation assez pertinente des récents événements :

> Votre désistement, écrit-il, dans la pensée de ceux qui l'ont demandé dans leurs journaux, doit fortifier l'union de la Droite à la Chambre. Mais il a réellement une tout autre portée : il affirme l'union, l'union jusqu'aux plus durs sacrifices de tous les catholiques avec la Papauté.

Le parti catholique et la restauration de la monarchie.

Dans la note sur le parti catholique, écrite quelque temps après ces événements et jointe aux documents qui s'y rapportaient, Albert de Mun a répondu pour la postérité au principal reproche que lui adressèrent, nous l'avons vu,

les milieux conservateurs, celui de compromettre l'Eglise tout en abandonnant la monarchie.

La réponse, de Mun l'aurait sans doute donnée dès la réunion du groupe parlementaire qu'il entendait former, si les événements lui en avaient laissé le temps. Il nous semble que sa place est à la fin de ce récit. Rentré dans le silence de Canterbury, de Mun réfléchit aux objections qui lui avaient été faites et peut-être certains aspects du projet qu'il gardait l'espoir de réaliser se précisèrent-ils à sa pensée.

Rappelant que les évêques et les prêtres sont liés par le Concordat, de Mun y voit une raison majeure pour inviter les fidèles, qui ne sont pas liés, eux, à s'organiser en dehors du Clergé, et à faire valoir leurs droits et revendications. Les Evêques et les Curés n'exerceront aucune action politique. Seuls les laïcs s'associeront « en citoyens ».

On peut objecter : ce parti existe, c'est le parti royaliste. Certes, réplique de Mun, le parti royaliste existe et le rétablissement de la monarchie est la condition indispensable du salut national. Mais non moins indispensable est d'avoir un gouvernement chrétien. Or

> il y a dans le pays beaucoup de catholiques à qui la forme du gouvernement est indifférente. Ils demandent la satisfaction des droits de leur conscience et de leurs légitimes intérêts matériels. Interrogez les industriels, les patrons, les hommes d'affaires chrétiens (il y en a plus qu'on ne pense) ; leur réponse est unanime : nous voulons un gouvernement qui réponde à nos besoins religieux et qui s'occupe de nos intérêts... C'est cette masse que les catholiques ont à entraîner et pour le faire, il leur faut montrer qu'ils sont résolus à agir pour la revendication des intérêts religieux et sociaux du pays. La conditon de leur influence est là.

Ces paroles sont comme un écho à la lettre d'Harmel. De Mun n'abandonne pas la Monarchie mais il constate que « beaucoup de catholiques, plus qu'on ne pense », l'ont abandonnée. Qu'il reconnaisse l'accroissement du nombre et de l'influence de ces catholiques-là et le Ralliement deviendra possible.

CONCLUSION

L'esprit politique de la tentative.

Quel jugement peut-on porter sur la brève histoire du parti catholique ? Avant de se prononcer, il convient de la replacer dans le cadre de l'histoire religieuse de l'époque en essayant de la situer par rapport à l'évolution de la politique pontificale.

Si nous reprenons les différents témoignages dont nous disposons sur la pensée et la politique de Léon XIII, nous arrivons à définir à peu près comme suit le moment que choisit Albert de Mun pour tenter d'instaurer en France un parti catholique.

Le fait essentiel est la politique conciliante du Souverain Pontife à l'égard de la République française. Nous avons vu *l'Univers* reprocher à Léon XIII de soutenir un gouvernement qui combat les catholiques. Sur le plan de la politique intérieure, l'attitude pontificale se manifeste par cette ligne de réserve dont nous avons vu l'ambassadeur de France obtenir la confirmation auprès du Secrétaire d'Etat. Bien plus, cette ligne de réserve se trouve confirmée sur un plan plus élevé, presque doctrinal, par l'Encyclique *Immortale Dei*, qui enseigne que l'Eglise est indépendante d'un parti.

En France, cependant, que voyons-nous ? Un parti conservateur qui se déclare le défenseur traditionnel de l'Eglise et qui entretient les meilleurs rapports avec le Clergé. Mais ce parti conservateur est d'abord royaliste et

de plus divisé. En 1883 la direction du parti est même passée à l'élément le moins catholique, l'élément orléaniste. Ce parti conservateur et catholique est minoritaire dans le pays, sans influence au Parlement. Léon XIII qui cherche partout à relever le prestige et l'autorité de l'Eglise, considère ces facteurs comme dangereux. Il regarde ailleurs, il pense à une entente avec la République pour limiter les persécutions et préparer l'avenir. Il ne s'en cache pas. Lyautey n'est-il pas rentré de Rome deux ans plus tôt en disant : « Le Pape est républicain » ?

C'est trop dire, mais le Pape n'est plus tout à fait royaliste. Et cette attitude le gêne dans ses rapports avec les conservateurs français qui ont de la peine à comprendre l'évolution en cours de sa pensée. Au fond, le centre de gravité du parti n'est pas le même vu de Rome et de Paris. La droite est d'abord catholique pour Léon XIII et accessoirement royaliste, elle est d'abord royaliste et ensuite catholique pour Chesnelong et Keller.

Léon XIII a une autre et grandissante préoccupation, celle de ramener les masses ouvrières au christianisme. Cette action-là ne se situe pas sur un plan politique, mais ses résultats ne pourraient manquer d'influencer les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Or, un homme et une Œuvre ont tenté cela en France avec un certain succès, malgré l'indifférence notoire du personnel conservateur : c'est de Mun et l'Œuvre des Cercles. L'*Osservatore Romano* ne leur marchande pas ses éloges, c'est là la voie à suivre. L'Œuvre des Cercles se présente comme un rassemblement catholique et non politique. C'est à une action de ce genre que pense Henri Lorin quand il parle des velléités d'action catholique de Léon XIII. C'est cette action que l'*Osservatore Romano* demande à de Mun d'étendre à toutes les classes. Pour une action purement religieuse menée en réservant la politique, les hommes de l'Œuvre des Cercles pourraient se joindre aux autres catholiques et constituer une force dans la nation.

Voilà quelle est la pensée de Léon XIII, croyons-nous. Il ne veut pas encore d'un parti politique proprement dit pour ne pas diviser les conservateurs — et il doit tenir

compte de leur relatif succès aux élections, — ni s'opposer au gouvernement de la République. Il veut une action de défense religieuse sans violences contre le gouvernement et de christianisation dans les milieux à reconquérir.

Albert de Mun sent confusément la pensée du Pape. Il voit le prix toujours plus grand qu'attache Rome à la défense religieuse, sans toutefois s'opposer brutalement au Gouvernement. Il sait l'importance de l'Œuvre des Cercles, l'excellence de son organisation. Il sait enfin l'importance que le Pape attache aux questions sociales. Pourquoi dans ces conditions ne pas réunir les conservateurs si divisés, sur quelques points précis de défense religieuse et d'action sociale ? Pourquoi ne pas utiliser l'Œuvre des Cercles comme instrument de propagande pour une action politique strictement limitée ?

Pas plus qu'il ne prévoit les objections immédiates, il ne mesure à leur juste valeur les inquiétudes de la droite. C'est que pour de Mun le centre de gravité du parti conservateur et catholique est du côté catholique.

L'idée même du parti, qui réussit si bien en Allemagne, en Belgique, en Autriche, lui est chère. C'est sa solution personnelle au problème que se pose Léon XIII. Dans sa hâte, comptant sur l'appui du Pape parce qu'il connaît les grandes idées de Léon XIII, de Mun fait une échappée qui, elle, n'est ni tout à fait dans le sens de la pensée pontificale, ni surtout à l'heure choisie par le Pontife.

L'erreur de de Mun est une erreur de méthode, une initiative hâtive et maladroite, mais elle n'est pas une faute politique. Ayant vu, à notre sens, assez justement la situation, il s'y est mal pris pour la résoudre.

Au reste, tout ne mourut pas de ce qui avait été quelques jours durant le parti catholique. Le groupe parlementaire qu'Albert de Mun désirait constituer pour la défense d'un programme de législation sociale, il le réunit d'une façon moins précise et moins régulière pour la défense de ses propositions de lois. Dans la floraison de ces textes, la plus féconde qu'aient jamais élaborée les catholiques français, on retrouvera les signatures des députés pressentis pour constituer le parti catholique : Bélizal, Larère, Lorois,

le Prince de Léon, d'autres encore auxquels se joindront des nouveaux et notamment Mgr. Freppel.

Dans l'histoire parlementaire du catholicisme social, la tentative de 1885 marque une césure ; au lieu des interminables et stériles débats de 1883-84, nous trouverons désormais chez certains députés un concours, limité certes, mais sérieux et efficace pour patroner des textes qui auront quelquefois un sort favorable.

Quant à de Mun, il conserve son idée sur la valeur du parti catholique, fortifiée par l'absence de critiques sur le fonds dans la lettre du Nonce et par l'influence de témoignages comme celui d'Harmel. Sept ans plus tard, cette idée lui facilitera son adhésion effective à la politique du Ralliement.

L'absence de critique sur le fonds a pu d'ailleurs influencer des hommes comme Harmel. Si Léon XIII s'était prononcé nettement pour la monarchie, peut-être eût-il entraîné ce dévot de la Papauté. A coup sûr, en ne le faisant pas, il permit le développement d'une conviction qui conduira tout naturellement Harmel à la République.

La tentative et le ralliement.

Le rapprochement de la tentative de 1885 avec le Ralliement est assez tentant. Cependant, nous hésiterions à conclure sur cette juxtaposition, si nous n'avions pour nous y encourager l'autorité d'un des principaux acteurs de l'événement, le Cardinal Ferrata [1], le Nonce du Ralliement. Avant de raconter l'histoire des événements auxquels il fut si intimement mêlé, le Cardinal ouvre ses *Mémoires* par un coup d'œil en arrière, sur les nonciatures de ses prédécesseurs immédiats, s'arrêtant sur quelques faits importants.

Définissant le Ralliement comme une tentative de rapprochement entre le Saint-Siège et la France, le Cardinal

1. Ferrata (Cardinal Dominique). *Mémoires. Ma nonciature en France.* Paris, 1922, 631 p. in-8°.

cite l'initiative de 1885 comme une « tentative » préalable s'inscrivant, écrit-il, à la suite du « système de rapprochement implicite et indirect » pratiqué sous la Nonciature de Mgr. Czacki.

Considérée dans cette perspective, la tentative de de Mun provoqua de la part du Saint-Siège une réaction, « qui, écrit le Cardinal, paraît en désaccord avec la politique pratiquée dans la suite ». Ce désaccord, le Cardinal l'interprète comme un coup de frein, le Saint-Siège ayant tiré de l'événement un triple enseignement.

D'abord la très forte opposition rencontrée montrait que le Saint-Siège devait trouver « une autre solution plus pratique, plus efficace, correspondant mieux au cours des événements ».

En second lieu, l'opposition des conservateurs avait « clairement démontré que l'Œuvre entreprise... était au-dessus des forces d'un particulier et qu'il fallait une autorité supérieure pour la conduire à bonne fin. »

Enfin, la tentative de de Mun avait révélé les « très graves obstacles » qu'une telle politique pouvait rencontrer. « Il était prudent, conclut le Cardinal, de laisser l'action du temps diminuer ces obstacles au moins en partie. »

Nous ne pensons pas que Léon XIII et son entourage aient immédiatement tiré ces enseignements de l'événement, mais petit à petit, à mesure que se précisait l'évolution nécessaire de leur politique française, le Pape et ses conseillers ont dû se reporter aux événements de l'automne 1885 et en tirer des conclusions assez voisines de celles qu'énonce le Cardinal Ferrata.

Avec le recul du temps, nous pouvons à notre tour, replacer la tentative de 1885 dans le cadre de l'histoire religieuse de la France et de l'Europe ; nous avons essayé de montrer que ce n'était pas là une tâche dénuée d'intérêt.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES

L'histoire de la tentative d'Albert de Mun pour former un parti catholique a pu être reconstituée dans ses détails grâce à l'utilisation de cinq séries de documents manuscrits inédits.

I. — Le dossier du « Parti catholique », constitué par Albert de Mun lui-même, c'est l'ensemble essentiel de cette documentation.

Intéressé par les études historiques, Albert de Mun semble avoir toujours songé à faire écrire ou au moins à favoriser une histoire du catholicisme social de son temps. Lui-même apporta une contribution à des travaux de cette nature soit dans *Ma vocation sociale*, qui est un document essentiel sur les premières années de l'Œuvre des Cercles, soit par la réunion de ses discours et écrits que publia sous sa direction Geoffroy de Grandmaison. On trouve aussi l'expression de cette préoccupation dans la préface de l'histoire du catholicisme social en Anjou du baron de Villebois-Mareuil.

Dans cet esprit de Mun avait réuni les pièces de sa correspondance qu'il jugeait intéressantes en dossiers.

Presque tous ces dossiers devaient disparaître en août 1914, quand de Mun brûla ses papiers avant de partir rejoindre le Gouvernement à Bordeaux. Par hasard ou à dessein, le dossier du parti catholique fut du tout petit nombre des papiers conservés.

Il est devenu la propriété du fils aîné d'Albert de Mun, M. le comte Bertrand de Mun, qui le conserve dans son domicile parisien.

En tête du dossier figure une petite note au crayon bleu de la main de de Mun indiquant qu'il a conservé les lettres jugées par lui les plus intéressantes, parmi toutes celles qu'il reçut

durant les trois mois que dura sa tentative. Puis nous trouvons une longue note manuscrite, non datée, où de Mun expose les raisons de son initiative (l'utilité d'un rassemblement catholique, la nécessité d'un programme social) et la position du parti à l'égard de la monarchie.

Cette note comprend 25 pages et s'arrête brusquement après l'analyse des rapports avec la monarchie. L'absence de toute formule de conclusion laisse à penser que l'auteur aurait ajouté quelques développements si des préoccupations sans doute plus immédiates ne l'en avaient empêché.

Cette note se présente comme un ensemble d'appréciations personnelles, une manière de plaidoyer. Elle n'engage que son auteur et contient peu d'idées nouvelles.

Les 80 lettres sont rangées dans l'ordre chronologique, en commençant par celles de l'Amiral Gicquel des Touches au mois d'août 1885 après la publication du Manifeste des Treize. De Mun a voulu ce faisant relier sa tentative au Manifeste dont il a écrit en marge d'une de ces lettres qu'il en était le point de départ.

Ensuite, viennent quelques lettres relatives au manifeste à l'Amiral, mais la majorité de ces documents est constituée par les réponses à une lettre dont nous n'avons retrouvé qu'un brouillon et qui demandait l'avis des correspondants sur le texte de la lettre-programme au vicomte de Bélizal.

Puis, nous trouvons un ensemble de lettres et dépêches des parlementaires pressés d'adhérer à la constitution du groupe parlementaire du parti.

Enfin, un dernier fonds est celui des témoignages que reçut de Mun à la suite de son désistement.

La part de correspondance est plus nombreuse qu'il n'est d'usage dans une entreprise de ce genre. Cela tient à l'absence même de de Mun qui séjourna du début d'octobre jusqu'à la fin de novembre à Canterbury (sauf 3 jours au début de novembre).

La diversité de ces lettres constitue une sorte de confirmation précieuse. Il n'est pas rare que tels documents permettent la critique de tels autres par exemple les lettres d'Hervé-Bazin complètent notre information sur les réactions de Mgr. Freppel.

II. — Le dossier Grandmaison.

Geoffroy de Grandmaison qui a laissé quelques sérieuses études sur l'histoire religieuse du XIX^e siècle fut entre 1885 et 1900, le secrétaire bénévole d'Albert de Mun.

Plus tard, la pensée lui vint d'écrire la vie de son ami et il réunit divers documents autour des 600 lettres environ qu'il en avait reçues.

Après la mort de de Mun, Grandmaison dut abandonner ce dessein sous l'influence, semble-t-il, de la famille de Mun. Ses papiers demeurèrent donc inemployés au château de Nagel (Eure), sa demeure, où sa veuve, Mme Geoffroy de Grandmaison, les a conservés.

Parmi eux, se trouve un dossier du parti catholique où l'on trouve un très petit nombre de pièces, mais toutes importantes et d'abord la copie personnelle de Grandmaison de la lettre de Mgr. di Rende à son auditeur à Paris. Cette pièce capitale qui manque au dossier de Bertrand de Mun nous a permis de préciser les conditions, jusqu'ici obscures, du désistement de de Mun. On y trouve deux lettres de de Mun à l'abbé Leroy, une lettre d'Hyrvoix au même, deux lettres de de Mun à Grandmaison et la lettre de l'Evêque de La Rochelle au même.

Tous ces documents, en parfait état de conservation forment un complément précieux au dossier Bertrand de Mun. Le caractère très personnel des textes a sans doute motivé leur conservation par Grandmaison.

III. — Les procès-verbaux du Comité de l'Œuvre des Cercles.

Ce sont les comptes-rendus hebdomadaires autographiés que le Secrétaire du Comité rédigeait après la séance du mercredi et adressait aux membres du Comité (membres, membres honoraires et membres adjoints). En 1885, le tirage de ces procès-verbaux approche de 150 exemplaires. Le nombre de pages est plus important après la « rentrée » qui s'effectue à la Toussaint (de 4 à 8 pages en été, de 12 à 16 pages en hiver). En été — et occasionnellement en hiver — les « dignitaires de l'Œuvre » et en particulier son secrétaire général, adressent des « communications » au Comité. Celles-ci sont placées en tête du procès-verbal. Viennent ensuite l'analyse des rapports des 4 chefs de section et le compte rendu des délibérations en séance. Ce document est strictement confidentiel.

Les procès-verbaux relatifs au parti catholique sont ceux des 16 et 23 septembre, 7 et 28 octobre, 4 et 11 novembre, 9 décembre 1885.

Ces documents ont été connus de Charles Maignen, mais il ne les a guère utilisés pour la biographie de son oncle Maurice Maignen.

IV. — Extraits des Souvenirs du Baron de Mackau.

Ces quelques pages sur les années 1884-85 conservées par Mme de Bonneval nous ont été communiquées par M. Adrien Dansette. Ce sont des souvenirs sans ordre, pleins d'intérêt mais très brefs au sujet du projet de de Mun.

V. — Au cahier d'Albert de Mun 1907, note et citation inédite du comte Bertrand de Mun sur l'évolution du sentiment monarchique chez son père.

Cette longue note en date du 31 juillet 1948 commente un texte inédit emprunté au Cahier de 1907, un des rares documents qu'Albert de Mun n'ait pas livrés aux flammes avant de suivre le Gouvernement à Bordeaux en 1914. Cette citation reproduite in-extenso page 31 doit être accueillie avec quelque précaution puisqu'il s'agit de réminiscences inspirées à de Mun par le 24e anniversaire de la mort du comte de Chambord. Elle n'en paraît pas moins refléter l'évolution de sa pensée. On trouvera à la suite de la citation une analyse de la note que le comte Bertrand de Mun a bien voulu rédiger. Fils aîné d'Albert de Mun il a suivi de près son activité dès qu'il a été en âge de le faire. Avant cela, encore enfant, il fut mêlé à la constitution du parti catholique. C'est dire l'intérêt d'un témoignage dont nous le remercions très vivement.

SOURCES IMPRIMÉES

Les manifestes essentiels figurent dans :

Mun (Albert de). *Discours et écrits divers avec des notices par Ch. Geoffroy de Grandmaison.* Paris, 1895 et sq., 7 vol. in-8°.

On trouvera les principales réactions de presse dans les journaux suivants :

L'Univers, du 15 septembre au 12 novembre 1885.
La Croix, du 15 septembre au 12 novembre 1885.
Le Monde, du 15 septembre au 12 novembre 1885.
L'Anjou, du 15 septembre au 12 novembre 1885.
La Semaine religieuse de Soissons, du 15 septembre au 12 novembre 1885.
L'Osservatore Romano, du 15 septembre au 12 novembre 1885.
Le Moniteur de Rome, du 15 septembre au 12 novembre 1885.
The Tablet (17 novembre).

OUVRAGES

Il n'existe aucun ouvrage sur la tentative de de Mun. Nous indiquons les quelques ouvrages généraux qui lui consacrent une ou plusieurs pages.

BARBIER (Emmanuel). *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social.* Bordeaux, 1923, I. III.

DEBIDOUR. *L'Eglise catholique et l'Etat sous la IIIe République.* Tome I (1870-1889). Paris, 1906, 1 vol., XI-468 p., in-8°.

FERRATA (Cardinal Dominique). *Mémoires. Ma Nonciature en France.* Paris, 1922, 631 p. in-16.

LE CANUET. *L'Eglise de France et la IIIe République.* Tome II. Les premières années du pontificat de Léon XIII. Paris, 1907, 1 vol. in-8°.

MAIGNEN (Charles). *Maurice Maignen, directeur du Cercle Montparnasse et les Origines du mouvement social catholique en France,*1822-90. Tome II. Luçon, 1927, 2 vol. in-16.

ROLLET (Henri). *L'Action sociale des catholiques en France.* Paris, 1948, 1 vol., 720 p. in-8°.

T'SERCLAES (Mgr. de). *Le Pape Léon XIII, sa vie, son action religieuse, politique et sociale.* Paris, 1894, 2 vol. in-8°, tome II, ch. XXXIII.

TOURNIER. *Le Cardinal Lavigerie et sa politique religieuse.* Paris, 1913, 1 vol. in-8°.

Vu, le 13 Mars 1948,
Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris :
A. CHOLLEY.

Vu et permis d'imprimer,
Le Recteur de l'Académie de Paris :
J. SARRAILH.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 5
INTRODUCTION 9
CHAPITRE I. — Les origines d'une tentative 13
CHAPITRE II. — L'appel des Treize 37
CHAPITRE III. — La lettre à l'Amiral Gicquel des Touches 40
CHAPITRE IV. — La campagne de recrutement 47
CHAPITRE V. — L'œuvre des Cercles et le parti catholique. 52
CHAPITRE VI. — La lettre au vicomte de Bélizal 60
CHAPITRE VII. — Les réactions des milieux catholiques. 67
CHAPITRE VIII. — Les revirements parlementaires et l'organisation du parti 89
CHAPITRE IX. — L'intervention romaine 98
CHAPITRE X. — Le désistement d'Albert de Mun 110
CONCLUSION 117
BIBLIOGRAPHIE 122

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART (D. 2818).
N° d'édition : 108. — Dépôt légal : 4e Trimestre 1949.